



Master I GTDL parcours Développement Rural

Intégration de personnes en situation de précarité dans un projet de développement de filières alimentaires biologiques et locales : l'exemple du projet réseau RADiS dans la région dinantaise

MEMOIRE DE MASTER 1 présenté par :

Aliz HEVESI

Maître de stage : Mme Sylvie LA SPINA

Tuteur universitaire : Mme Anne MICOUD

Membre du jury : Mme Clémence MOREAU

Date de soutenance : septembre 2021



Sommaire

Remerciements.....	2
Liste des sigles.....	3
Introduction.....	4
Partie I. Le réseau RADiS, une initiative nouvelle sur le territoire.....	12
Chapitre 1. Le volet solidaire du réseau et la commande.....	12
Chapitre 2. Le développement des réflexions et de la méthodologie.....	13
Partie II. L’inscription du réseau RADiS dans son contexte territorial.....	28
Chapitre 3. Un territoire rural où les enjeux sociaux s’entrecroisent.....	28
Chapitre 4. Un territoire rural et agricole sur lequel le développement de filières alimentaires bio et locales rencontre plusieurs obstacles.....	59
Chapitre 5. Un territoire rural où les freins à une alimentation de qualité sont nombreux.....	70
Conclusion Partie II : Arbre à problèmes.....	87
Partie III. Les ressources du territoire et du réseau RADiS en faveur du développement de filières alimentaires solidaires.....	88
Chapitre 6. Les ressources du territoire.....	88
Chapitre 7. Les leviers du réseau.....	90
Partie IV. Des pistes d’actions solidaires pour intégrer des personnes en situation de précarité.....	92
Chapitre 8. La base commune des actions solidaires.....	92
Chapitre 9. Arbre à solutions.....	94
Chapitre 10. Des pistes d’actions pour le volet solidaire du réseau RADiS.....	95
Conclusion générale.....	118
Bibliographie.....	120
Table des figures.....	124
Table des tableaux.....	125
Table des matières.....	126
Annexes.....	Document Annexes

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Sylvie LA SPINA et toute l'équipe de Nature & Progrès Belgique pour m'avoir fait confiance et permis d'effectuer mon stage de fin de Master 1 au sein du réseau RADiS. Je remercie une seconde fois Sylvie LA SPINA pour son accompagnement et ses précieux conseils tout au long de mon stage mais également pour le temps consacré à la lecture de ce travail.

Au même titre, je souhaiterais remercier Anne MICOUD, qui a accepté d'être ma tutrice universitaire en plein milieu de stage et qui fut d'une aide importante tant pour ses conseils méthodologiques que thématiques.

J'adresse aussi mes remerciements à Isabelle CAIGNET, chargée de projet à la Fondation Cyrus, pour ses éclairages sur le territoire et ses acteurs. Je remercie également tous les membres du Groupe Thématique « Alimentation Solidaire » qui m'ont accueillie chaleureusement à chaque réunion et qui ont écouté attentivement l'avancée de mon travail. Je les remercie également pour leurs précieuses remarques.

Après, je voudrais adresser un merci particulier à toutes les personnes qui ont accepté de m'accorder un entretien.

Enfin, mes remerciements finaux vont à mes proches.

Aure, ma collègue de travail, qui m'a fait découvrir l'agriculture sociale. Je remercie également Achile qui m'a rassuré et soutenu tout au long du mémoire et enfin je remercie ma famille qui m'a supporté durant de longs jours d'écriture dans le salon, et tout particulièrement ma maman qui en plus d'avoir été une conseillère et une relectrice intergalactique, a été une fournisseuse d'alimentation de qualité hors pair.

Liste des sigles

ASBL : Association sans but lucratif

BEP : Bureau Economique de la Province (de Namur)

BIM : Bénéficiaire d'Intervention Majorée

CISP : Centre d'Insertion Socio-Professionnelle

CPAS : Centre Public d'Action Sociale

EFT : Entreprise de Formation par le Travail

ETA : Entreprise de Travail Adapté

FdSS : Fédération des Services Sociaux

GRAPA : Garantie de Revenus aux Personnes Agées

GT : Groupe Thématique

GT ALIM-SOL : Groupe Thématique Alimentation Solidaire

IWEPS : Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique

NEET : Not in Education, Employment or Training (se dit d'une personne en situation de...)

PCS : Plan de Cohésion Sociale

PwDR : Plan wallon de Développement Rural

RADiS : Réseau Alimentaire Dinant Solidaire- La bio se partage

RIS : Revenu d'Intégration sociale

SPF SS : Service Public Fédéral Sécurité Sociale

SPP IS: Service Public (fédéral) de Programmation Intégration Sociale

TC : Transports en Commun

TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

Introduction

« Manger, c'est vivre, quand tu manges bien en général tu vis bien. »¹

La « transition écologique »² est aujourd'hui sur les lèvres de nombreuses personnes. Une transition vers le monde de demain qui passe par la relocalisation et la remise en question des modes de production de notre alimentation³. L'alimentation est, en effet, responsable de 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale⁴. De plus, face aux incertitudes, tant sur le plan climatique qu'au niveau social et économique, une idée largement répandue est de renforcer la résilience et l'autonomie alimentaire⁵. Une résilience et une autonomie dont la pertinence a notamment été soulevée ces derniers mois avec la crise du coronavirus et les problèmes d'approvisionnement qui en ont résulté. On estime par exemple que l'autoproduction de fruits et légumes en Wallonie est de seulement 17%⁶. En réponse à cet enjeu, des initiatives alimentaires territoriales fleurissent petit à petit dans de nombreuses régions.

Cependant, force est de constater que ces actions ne s'adressent bien souvent qu'à un public privilégié, parfois nommé « bobo-écologiste ». En effet, des études soulignent la surreprésentation d'un ensemble de citoyens socio-culturellement et politiquement privilégiés⁷. Quand des innovations vont se développer, elles vont en premier lieu profiter et être pensées pour ceux qui sont « éclairés » avant de toucher les personnes en situation de précarité⁸. Pourtant, si l'on veut que la transition alimentaire se fasse avec toutes et tous et que la relocalisation alimentaire n'accroisse pas les inégalités sociales, il est essentiel d'intégrer des publics plus fragilisés dans des initiatives de filières alimentaires locales. Et ce d'autant plus que la précarité gagne du terrain. En 2020, près de 1 wallon sur 5 était en situation de précarité financière et 11% de la population belge étaient confrontés à une situation de privation matérielle et sociale (15,8% de la population wallonne)⁹. D'après la FdSS (Fédération des Services Sociaux), l'aide alimentaire concerne 450.000 personnes en Belgique soit 4 % de la population¹⁰. De plus, la crise du covid

¹ David Wirtz dans « La part des autres » [Documentaire] de Delpias J-B. et Payage O. (Réalisateur) (2019).

² « La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. » <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>

³ La Spina, S. (2020). Le Réseau RADiS : pour des filières bio et solidaires à l'échelle de territoires !. Dossier, Valériane n° 147, Nature & Progrès Belgique

⁴ Labo de L'ESS (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité. *Étude-action Agriculture & Alimentation Durables*

⁵ Chiffolleau, Y. (2019). Pour une transition écologique, sociale et économique. *DARD/DARD*, 2, 32-42.

⁶ La Spina, S. (2020). Le Réseau RADiS : pour des filières bio et solidaires à l'échelle de territoires !. Dossier, Valériane n° 147, Nature & Progrès Belgique

⁷ Lepiller, O., & Valette, E. (2021). Les innovations alimentaires urbaines face aux enjeux de changement d'échelle et d'inclusion sociale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde, So What ?*, n° 14

⁸ Paturel, D. *Précarité et démocratie alimentaire*. Dans Séminaire : Les enjeux contemporains de l'alimentation. 24 octobre, 2019, Montpellier SupAgro [en ligne]

⁹ Wallonie Le Gouvernement. (2020). Plan de sortie de la pauvreté : note d'orientation.; Statbel (2021). La privation matérielle et sociale en 2020.

¹⁰ FdSS. (2021). L'aide alimentaire en Belgique. <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>, consulté le 27 août 2021

n'a fait que renforcer les inégalités sociales avec un bond du taux de pauvreté : les demandes d'aides et de colis ont explosé avec une hausse de plus de 45%¹¹.

En effet, l'aide alimentaire est bien souvent la seule la réponse apportée aux difficultés d'accès à l'alimentation. Cependant, elle n'apporte qu'une réponse palliative à la précarité alimentaire, elle peut-être stigmatisante et elle ne répond pas aux enjeux démocratiques¹². Un accès à une alimentation de qualité pour toute et tous est d'autant plus important dans la mesure où « se nourrir » ne se limite pas au besoin physiologique mais va également enclencher des dynamiques essentielles à la personne telles que la création de liens sociaux, la construction de l'identité individuelle ou encore la position dans un groupe social¹³. Un accès limité à une alimentation de qualité suite à une situation de précarité va affecter grandement ces dynamiques.

C'est à la suite de ces constats qu'est né le projet réseau RADiS (Réseau Alimentaire Dinant Solidaire – La bio se partage), issu de la rencontre entre deux acteurs : la Fondation Cyrus et Nature & Progrès Belgique.

En 2015, les chanoines de l'Abbaye de Leffe, à Dinant, ont été interpellés par les concepts de transition et d'écologie intégrale présents dans l'appel du Pape François dans son encyclique *Laudato si'*. Dans celle-ci, il explique qu'il n'y a pas deux crises séparées, l'une socio-économique et l'autre environnementale, mais bien une seule crise « socio environnementale », les 2 étant interreliées. La volonté des chanoines fut donc de ne plus séparer l'environnemental et l'humain mais plutôt de les envisager ensemble, en harmonie. En septembre 2017, ils ont alors créé la Fondation Cyrus, fondation d'utilité publique à visée philanthropique. Sur une zone d'action privilégiée autour de Dinant, celle-ci a pour but de soutenir tout projet allant dans le sens de leurs valeurs. C'est-à-dire des projets d'intérêt général contribuant « *au maintien ou au rétablissement des conditions sociales et environnementales qui permettront aux générations présentes et futures de vivre dans une société inclusive, conviviale et régénérative* »¹⁴. En janvier 2020, celle-ci a contacté Nature & Progrès pour discuter d'actions pouvant être mises en place pour développer un système alimentaire bio, local et solidaire dans la région de Dinant. La Fondation avait, en effet, noté le manque d'initiatives et de producteurs bio et elle a décidé de faire appel à Nature & Progrès pour son expertise dans le milieu agricole. Les deux acteurs se sont finalement unis pour créer un projet pilote commun : le réseau RADiS (Réseau Alimentaire Dinant Solidaire- La bio se partage).

De son côté, Nature & Progrès Belgique a été créé en 1976 et est une ASBL (Association Sans But Lucratif) active dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation biologiques dans toute la Wallonie. Elle réunit à la fois des producteurs et des consommateurs et veille à sensibiliser, informer et conscientiser le grand public sur les problématiques sociétales et

¹¹ La Spina, S. (2020). Le Réseau RADiS : pour des filières bio et solidaires à l'échelle de territoires !. Dossier, *Valériane* n° 147, Nature & Progrès Belgique

¹² CIVAM. (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous

¹³ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n° 25

¹⁴ Fondation Cyrus. (2020). Qui sommes-nous, Mission. <https://www.fondationcyrus.be/qui-sommes-nous/mission/>, consulté le 27 août 2021

environnementales. Elle regroupe aujourd'hui une vingtaine d'employés et plus de 6000 adhérents. Jusqu'en 2019, Nature & Progrès a mené le projet « *Echangeons sur notre agriculture* » qui rassemblait producteurs et consommateurs pour échanger sur diverses problématiques agricoles et essayer de trouver des pistes de solution. Les subsides de la région wallonne pour le projet n'ont cependant pas été renouvelés pour l'année 2020. C'est à ce moment-là que la Fondation Cyrus a contacté Nature & Progrès pour leur proposer un partenariat avec des objectifs de relocalisation alimentaire et d'implication des personnes en situation de précarité. Nature & Progrès a alors vu en cette proposition l'opportunité de concrétiser les idées de *Echangeons sur notre agriculture* à l'échelle d'un territoire.

C'est donc ainsi qu'est né le projet réseau RADiS en juillet 2020, projet porté par deux acteurs dont les idéaux, les compétences et les moyens sont complémentaires : Nature & Progrès apporte une expertise dans le domaine alimentaire et des filières biologiques tandis que la Fondation Cyrus porte une attention particulière au côté solidaire, inclusif du projet. Le réseau RADiS vise à renforcer le circuit court bio et local dans la région de Dinant en stimulant la création de filières alimentaires biologiques, locales et solidaires. Les filières développées dans leur intégralité permettraient aux producteurs de valoriser leurs productions (grâce à des outils de conditionnement, transformation, ...et éventuellement un point de vente) mais aussi de nourrir plus directement les consommateurs locaux. À terme, les acteurs du projet aimeraient créer une coopérative à finalité sociale, outil au service des producteurs et des consommateurs, qui intégrera les différentes étapes des filières alimentaires, telles que la transformation, le stockage, la vente, ...

Le graphe présenté à la page suivante reprend les différents acteurs impliqués dans le projet réseau RADiS (*cf.* Figure 1).

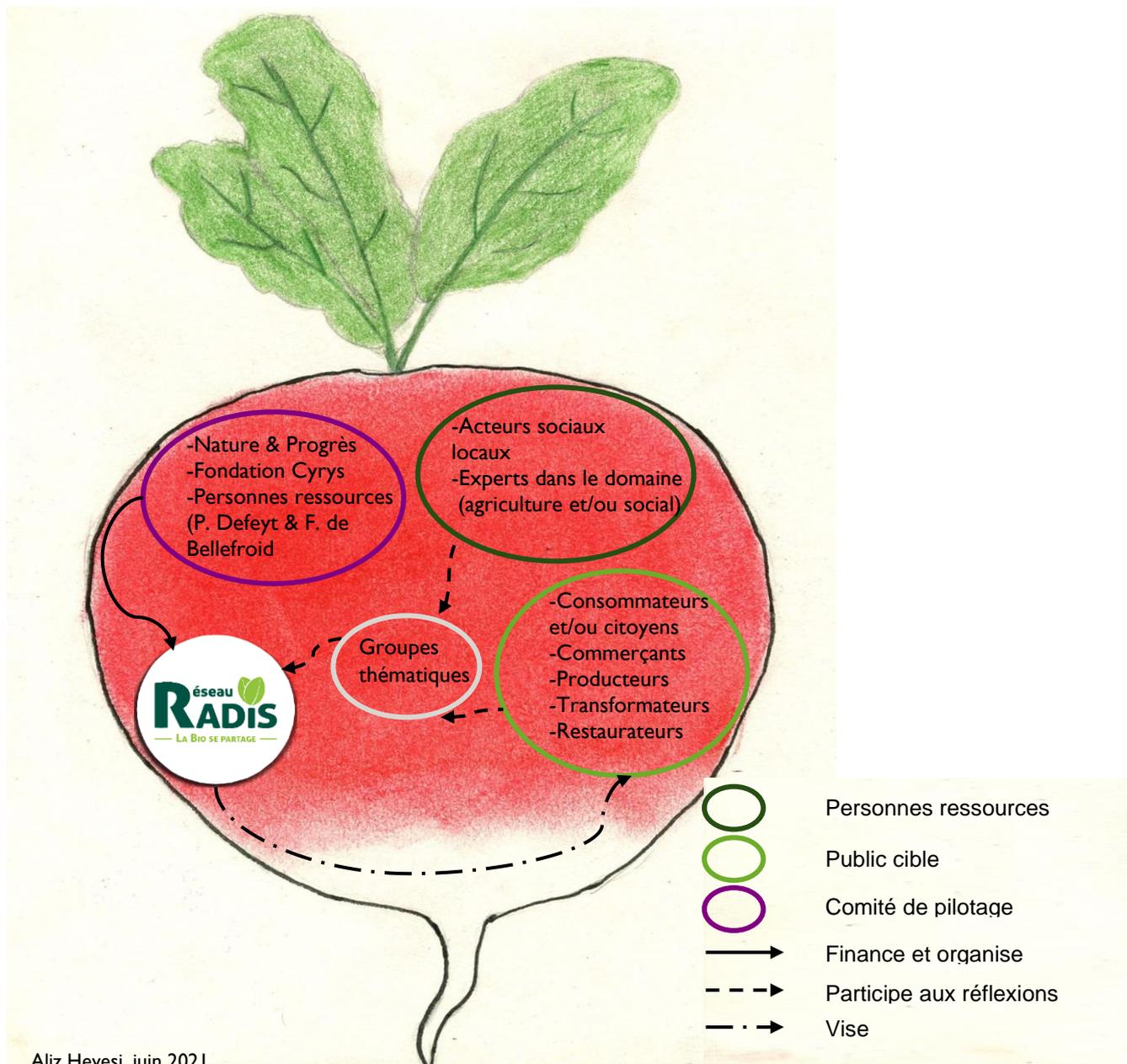


Figure 1 : Graphe d'acteurs du réseau RADiS

Les objectifs du projet réseau RADiS sont :

1) **Renforcer l'offre en produits alimentaires bio** sur le territoire en développant l'**agriculture biologique** dont les méthodes de production sont plus respectueuses de l'homme et de la terre et sont garanties par un cahier des charges européen contrôlé par des organismes certificateurs. Cela en favorisant la diversification dans la production et l'installation de nouveaux producteurs bio mais aussi en mettant en place les outils nécessaires pour le développement des filières.

2) Les filières développées se veulent également **équitables** pour une société plus juste qui ne lèse personne.

3) Les démarches sont **collectives et participatives** afin que les initiatives correspondent au territoire et aux besoins et attentes de ses habitants. Ces démarches visent également l’instauration d’un dialogue entre les différents acteurs du territoire pour permettre une meilleure valorisation des produits bio locaux. Le réseau est donc avant tout un collectif de citoyens, de producteurs, transformateurs, restaurateurs, commerçants, consommateurs et acteurs sociaux réunis autour d’un objectif commun : construire ensemble sur leur territoire l’alimentation de demain. Afin d’assurer ce côté participatif, trois groupes thématiques (GT) ont été constitués. Chacun de ces groupes travaille de manière plus ciblée sur une thématique, tandis que des réunions plus larges permettent des mises en commun. Ces groupes sont des « lieux » d’échange et de rencontre et ils sont ouverts à toutes personnes désirant témoigner, échanger, réfléchir sur le sujet et émettre des idées. Les trois GT sont : le groupe fruits et légumes bio, le groupe céréales alimentaires bio et le groupe alimentation solidaire.

4) A travers le projet réseau RADiS, la Fondation Cyrus ainsi que Nature & Progrès souhaitent travailler sur la **relocalisation de l’alimentation** à l’échelle du territoire avec le **développement de filières locales**.

Le territoire d’action du réseau correspond à la zone d’action privilégiée définie par les chanoines de l’abbaye de Leffe. Ce territoire s’étend sur six communes de la région dinantaise : Anhée, Yvoir, Onhaye, Dinant, Hastière et Houyet. Ces 6 communes sont à dominante rurale et elles se situent dans l’arrondissement de Dinant qui se trouve lui-même au sein de la province de Namur. Cette province est l’une des 5 provinces de la région wallonne en Belgique (cf. Figure 2).

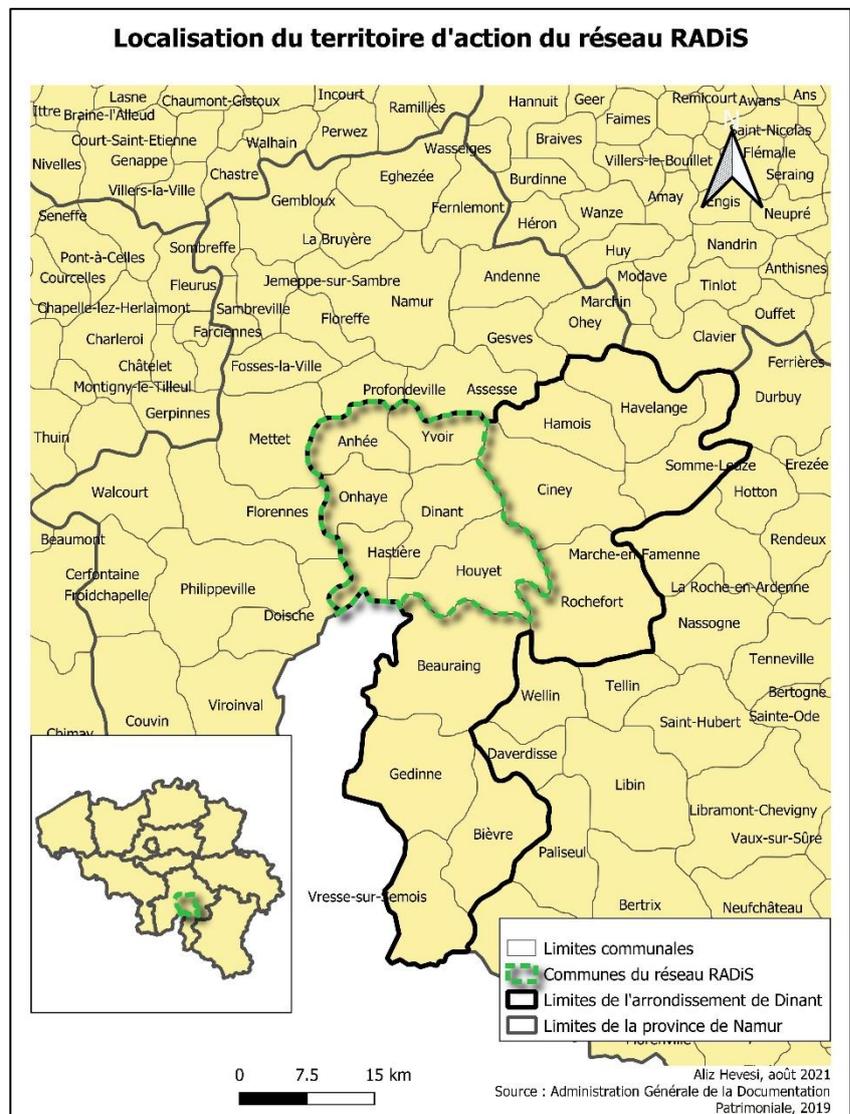


Figure 2

5) Enfin, le dernier objectif derrière ce projet est de développer **des filières solidaires** en travaillant (en parallèle au développement de celles-ci) sur les aspects d'intégration sociale et d'accessibilité pour toutes et tous à une alimentation locale et bio.

Le travail présenté dans ce document **ainsi que le stage** que j'ai effectué d'avril à mi-juillet 2021 au sein de Nature & Progrès dans le cadre du réseau RADiS **portaient principalement sur ce volet solidaire** et sur les réflexions du Groupe Thématique « Alimentation Solidaire » (GT ALIM-SOL). En effet, l'aspect solidaire représente un grand défi pour le projet : il s'agit d'allier transition écologique via le développement de filières alimentaires bio et locales et lutte contre les inégalités en prenant en compte, à côté des besoins techniques et économiques, les besoins sociaux. Mais comment développer des filières alimentaires bio et locales à caractère solidaire ? Comment faire de ces filières un vecteur d'inclusion et de cohésion sociale ?

La problématique qui a guidé mon travail est née de ce questionnement et elle **repose sur plusieurs postulats**. Avant de les citer, il convient de définir la notion de précarité qui sera une notion centrale dans ce travail. Selon la définition du Conseil économique et social, **la précarité** est « *l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celles de l'emploi (...). L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives (...). Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence...* ». Cette première définition émanant d'un cadre institutionnel permet de préfigurer la complexité de la notion de précarité. Les notions de fragilité, de manque et d'instabilité paraissent également centrales lorsque l'on parle de précarité, c'est pourquoi il est nécessaire de la définir comme un processus et non pas comme un état. Diverses fragilités et instabilités peuvent conduire vers différentes précarités telles que celle de l'emploi, de la mobilité, de l'alimentation, des soins, de la famille ou encore du système éducatif et scolaire¹⁵. Je reviendrai sur ces différentes précarités dans le diagnostic social du territoire (*cf.* Partie III). Face à cette ou ces fragilités et vulnérabilités, l'individu ressent une difficulté forte, voire une impossibilité de se projeter dans le moyen ou le long terme, financièrement, mais aussi professionnellement et relationnellement¹⁶. La personne peut alors vivre une forme de marginalité, un isolement conduisant à une situation sociale et spatiale de domination voir de "disqualification"¹⁷. Il existe donc une grande diversité de situations de précarité ce qui implique que les besoins, enjeux peuvent être très différents d'une personne à l'autre. La précarité pourra donc également entraîner des changements des pratiques alimentaires chez la population précaire, en partie en limitant l'accès à l'alimentation¹⁸.

Dans cette étude, **je pars des postulats** que :

- Il est important d'associer les acteurs et actrices (sociaux) du territoire au diagnostic territorial pour parvenir à des préconisations en cohérence avec les enjeux et les besoins sociaux

¹⁵ Zaouche G.C., Sanchou P. (2005). Précarités. *Empan*, 4 (60), 10-13

¹⁶ Hochedez, C., & Mialocq, M. (2015). Précarités et marginalités en milieu rural. *Pour*, (1), 19-25.

¹⁷ Paugam, S. (2009). La disqualification sociale, incluant une préface à la 8e édition intitulée « Préface à la nouvelle édition : La disqualification sociale vingt ans après », Paris, PUF, p.15

¹⁸ Poulain, J. P., & Tibère, L. (2008). Alimentation et précarité. Considérer la pluralité des situations. *Anthropology of food*, (6).

- La prise en compte des besoins sociaux dans la réflexion sur les pratiques et sur les filières doit se faire dès la conception du projet afin d'assurer son caractère solidaire.
- L'intégration de personnes en situation de précarité dans un projet de filières alimentaires locales via la participation à des activités permet d'éviter la position d'assistantat dans laquelle beaucoup sont mis, mais également de renforcer l'autonomie, l'estime de soi ainsi que la création de liens et de mixité sociale
- La précarité est un phénomène multidimensionnel et complexe qui ne peut pas être abordé que par un seul aspect.
- Un faible accès à une alimentation de qualité a des effets négatifs sur la santé
- Dans le cadre du Réseau RADiS, les membres du GT ALIM-SOL ont considéré qu'une implication indirecte des personnes en situation de précarité dans les réflexions à propos du volet solidaire, grâce à la participation aux réunions du GT d'acteurs sociaux du territoire était suffisante

A partir de ces réflexions, je propose **la problématique** suivante :

« Comment intégrer des personnes en situation de précarité dans un projet de développement de filières alimentaires locales : l'exemple du projet réseau RADiS dans la région de Dinant. »

Cette intégration peut être pensée à tous les niveaux des filières alimentaires, que ce soit au stade de la production, de la transformation, de la vente ou encore de la consommation. Ensuite, la problématique ci-dessus fait référence à la « région de Dinant », par ce terme j'entends le territoire d'action du réseau RADiS (les 6 communes : Anhée, Onhaye, Hastière, Dinant, Houyet et Yvoir). Dans ce travail, les termes « territoire », « région dinantaise » ou encore « les 6 communes » sont également utilisés pour désigner ce territoire d'action.

En partant de cette problématique j'ai pu **dégager plusieurs hypothèses** que j'ai ensuite confrontées à l'étude réalisée dans la région dinantaise dans le cadre du réseau RADiS :

- Certains besoins/difficultés auxquelles font face des structures sociales de la région dinantaise pourraient être en partie levées via les actions solidaires du réseau RADiS
- Certains habitants de la région dinantaise peuvent être limités dans leurs choix de lieux d'approvisionnement alimentaire par un manque de moyens de déplacement et une répartition hétérogène des points de vente alimentaire

- Le caractère rural du territoire est un aspect important qui devra être pris en compte lors de la définition des actions solidaires
- La participation des acteurs sociaux du territoire aux réflexions du GT ALIM-SOL est-elle suffisante pour rendre compte des besoins des personnes en situation de précarité ?

Afin de répondre à ces hypothèses mais également pour accomplir les missions qui m'ont été données dans le cadre de ce stage, j'ai mis en place une méthodologie de récolte de données. Ma méthodologie est constituée en premier lieu d'une phase exploratoire durant laquelle j'ai récolté des données quantitatives et documentaires. Je les ai ensuite complétées en mettant en place une enquête qualitative par l'entremise d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs et actrices du territoire. En parallèle à cette récolte de données, j'ai tout au long de mon stage développé un outil cartographique permettant de rendre compte de l'accessibilité actuelle des produits bio et locaux sur le territoire du réseau. Cet outil m'a permis d'alimenter un peu plus mon diagnostic territorial, déjà nourri par la récolte de données quantitatives et qualitatives. Ce diagnostic m'a ensuite permis d'établir des pistes d'actions solidaires qui pourraient permettre d'intégrer des personnes en situation de précarité dans le développement des filières alimentaires du réseau RADiS. Toute ma méthodologie a été rythmée par les réunions du GT ALIM-SOL. Des précisions sur la méthodologie adoptée seront apportées dans la première partie de mon étude (*cf.* Partie I Chapitre 2).

Mon étude se présente en quatre parties. La première phase de ce travail se compose de la présentation du réseau et de la commande puis elle détaille la méthodologie développée pour répondre à la problématique et aux hypothèses. Ensuite, dans la deuxième partie, je présenterai le diagnostic et les différents constats que j'ai pu mettre en avant en utilisant cette méthodologie. Celui-ci se développe autour de deux axes : les enjeux sociaux et les enjeux agricoles. Une troisième partie présente ensuite les ressources du territoire mais également les leviers d'action du réseau RADiS. Ressources et leviers sur lesquels il pourra s'appuyer pour développer des filières alimentaires bio, locales et solidaires. Pour finir, la quatrième partie expose les préconisations : la manière dont le réseau pourrait intégrer des personnes en situation de précarité et répondre à certains enjeux en développant des actions solidaires.

Partie I. Le réseau RADiS, une initiative nouvelle sur le territoire

Dans cette partie je répreciserai les objectifs du volet solidaire du réseau RADiS mais également les missions qui m'ont été données dans le cadre de mon stage. Ensuite, j'expliciterai la façon dont se sont organisées les réunions du GT mais également la méthodologie que j'ai développée pour recueillir les données nécessaires pour répondre à la problématique guidant ce travail.

Chapitre I : Le volet solidaire du réseau et la commande

Le projet réseau RADiS a donc pour objectif de stimuler la création de filières biologiques, locales et solidaires au sein de six communes dans l'arrondissement de Dinant : Anhée, Yvoir, Onhaye, Hastière, Dinant et Houyet.

A l'objectif de développement de filières alimentaires se greffe donc l'objectif solidaire : créer en lien avec le développement des filières des actions permettant de favoriser l'accès autonome et non stigmatisant, de toutes et tous à une alimentation de qualité¹⁹, respectueuse de la santé et produite dans des conditions socialement, économiquement et écologiquement durables. Le défi est donc de développer une agriculture durable qui allie les piliers écologiques et économiques à la prise en compte sociale, de sorte à ne pas créer de fracture sociale supplémentaire et aller vers une société plus égalitaire. A travers ce volet solidaire, le réseau a donc l'ambition de travailler, sur les aspects d'inclusion sociale et sur l'accessibilité (tant bien financière qu'en termes de mobilité, d'offre, etc.) de l'alimentation bio et locale pour les publics fragilisés ou précarisés. A ce sujet, une chargée de projets à la Fondation Cyrus, explique :

« Pour la Fondation, il est essentiel que le projet porte, dès son origine, une dimension solidaire parce qu'il est important que la Transition (relocalisation de la production, respect des écosystèmes, sobriété de la consommation) soit également accessible à des personnes moins favorisées. C'est loin d'être simple car il ne s'agit pas de faire pression sur les prix de producteurs qui ont, eux aussi, parfois du mal à nouer les deux bouts »²⁰

Une attention particulière est donc portée tout au long du projet sur les populations les plus fragiles afin de créer le projet avec elles et de veiller à ne pas les laisser de côté ni de les mettre dans une position passive. Position dans laquelle elles sont bien souvent mises par notre société actuelle (cf. Chapitre 5 Section 3).

Cette attention particulière envers les populations les plus fragiles s'est faite dès le lancement du projet via le GT « Alimentation solidaire ». Ce dernier accompagne les deux autres GT en veillant à la prise en compte des besoins sociaux dans le développement des filières. En effet, les décisions qui jalonnent la création de filières alimentaires reposent bien

¹⁹ Cette notion sera définie dans le Chapitre 5

²⁰ La Spina, S. (2020). Développer une alimentation bio, locale et solidaire : lancement du Réseau RADiS dans la région de Dinant, *Communiqué de presse*.

souvent sur des critères économiques et techniques, tandis que le volet social est laissé sur le côté et pensé a posteriori. Les réflexions du GT portent donc sur les moyens, les actions solidaires pouvant être mises en œuvre en lien avec le développement des filières : des activités de valorisation de productions agricoles bio inclusives, créatrices de lien, plus justes et valorisantes pour toutes et tous.

Comme expliqué précédemment, le stage effectué au sein du réseau RADiS portait sur le volet solidaire du projet et j'ai, durant toute la durée de celui-ci, pu suivre les réflexions du GT « Alimentation Solidaire » (GT ALIM-SOL) et assister ainsi que participer aux réunions de ce dernier. J'ai également pu aider les chargées de projet du réseau RADiS dans la préparation de celles-ci. Les deux principales missions qui m'ont été confiées dans le cadre de mon stage sont les suivantes :

- 1) La prise de contact avec les structures sociales du territoire ainsi que la mobilisation de ces dernières dans le GT ALIM-SOL en leur proposant de prendre part aux réflexions du réseau RADiS sur l'accessibilité pour toutes et tous des produits bio et locaux.
- 2) Travailler sur la mobilité en concevant une cartographie permettant d'étudier la question de l'accessibilité géographique (mobilité) actuelle des produits bio et locaux pour les personnes en situation de précarité (en particulier les personnes non motorisées).

Chapitre 2 : Le développement des réflexions et de la méthodologie

Section 1. Un processus qui prend du temps

La ligne du temps ci-dessous présente les avancées du volet solidaire du réseau RADiS (cf. Figure 3). Comme expliqué précédemment, les réflexions qui sont faites dans le cadre du volet solidaire sont faites en parallèle à celles effectuées dans les deux autres GT (fruit et légumes bio et céréales planifiables bio) qui eux se concentrent plus sur le développement des filières à proprement parlé (et dont l'organisation des réunions n'est pas présentée sur le schéma). La ligne du temps ci-dessous permet de souligner que développer des filières alimentaires est un processus qui prend du temps. En effet, avant même la signature de la convention entre N&P et la Fondation Cyrus quelques mois se sont écoulés, mois au cours desquels les deux structures ont discuté des tenants et aboutissants du projet qu'elles allaient lancer. Une fois la convention signée, **la phase 1** du projet a été entamée de juillet à décembre 2020. Durant ces 6 mois, une étude préparatoire sur le territoire, ses dynamiques, ses acteurs et ses filières a été menée afin de définir les priorités de développement des filières. C'est sur base de ce diagnostic que le comité de pilotage du réseau RADiS a décidé dans un premier temps de se concentrer sur le développement d'une filière « céréales alimentaires bio » et d'une filière « fruits et légumes bio ». Nous sommes actuellement dans **la phase 2** du projet qui consiste à définir les actions, et outils à mettre en œuvre mais également à se faire rencontrer les différents acteurs et actrices des filières pour prendre connaissance de leur situation actuelle et donc identifier les défis. Enfin, **la phase 3** du projet vise la concrétisation « physique » des outils et actions pensés durant la phase 2. Les actions et outils solidaires mis en place par le volet

solidaire du réseau RADiS ne seront donc sûrement visibles que plus d'un an après la signature de la convention.

Le défi ici est donc de prendre suffisamment de temps pour poser les bases, réfléchir et bien baliser et structurer les actions du réseau, tout en ne s'attardant pas de trop au risque de perdre l'intérêt.

« [...] faut pas que ça traîne de trop parce qu'on va perdre des gens au fur et à mesure du chemin et ce serait dommage. Mais Sylvie me dit « oui, oui je sais mais il faut pas aller trop vite non plus parce qu'il faut que ce soit bien structuré » et je suis d'accord aussi » - membre du GT ALIM-SOL

Ligne du temps du volet solidaire du Réseau RADiS

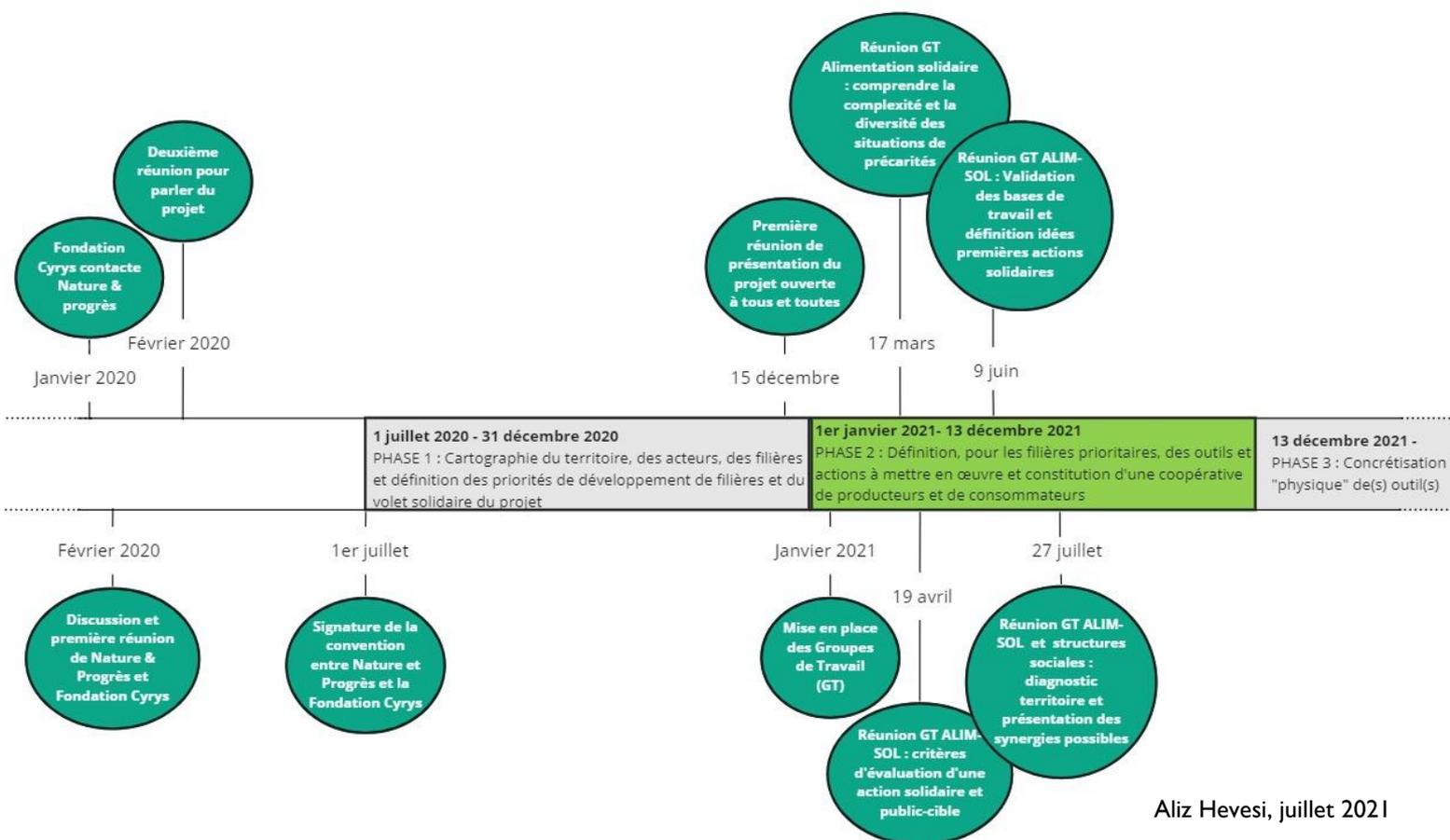


Figure 3

Section 2. Les Groupes Thématiques, une force du réseau

a) Les Groupes Thématiques

Mis en place en janvier 2021, les GT du réseau RADiS, en tant que lieux de rencontre et de discussion, sont d'une grande richesse. En effet, ils vont donner une certaine pertinence aux réflexions du réseau RADiS en permettant d'assurer son côté participatif. Pour rappel, les trois GT sont :

- **Céréales alimentaires bio** : le groupe se penche sur la création d'une filière céréales alimentaires bio et sur les différents outils nécessaires au développement de cette filière (conditionnement, stockage des céréales, mouture et transformation).
- **Fruits et légumes bio** : le groupe se penche sur les solutions permettant d'accroître la production professionnelle de fruits et légumes bio sur le territoire et donc renforcer les filières fruits et légumes : identification des freins à la certification bio et comment encourager à franchir le pas, les possibilités d'accès à la terre et de collaboration entre producteurs, ...
- **Alimentation solidaire** : accompagne les deux autres GT pour assurer le caractère solidaire des filières. Le groupe se penche donc sur les différentes solutions qui pourraient permettre de rendre l'alimentation bio et locale accessible à toutes et tous.

Comme expliqué précédemment, dans le cadre de ce travail, je me concentrerai surtout sur les réflexions du GT Alimentation Solidaire.

b) Les réunions mensuelles du Groupe Thématique Alimentation Solidaire

Les réunions du GT ALIM-SOL sont animées les chargées de projet du réseau RADiS. Le sujet de la réunion est préparé à l'avance et les animatrices le présente ensuite lors de la réunion. S'en suit après des échanges et débats sur ce qui a été présenté. Pour certaines réunions, il est demandé aux participants de réaliser un petit « devoir », par exemple écrire ce que leur évoque le terme « solidarité ». Les comptes rendus des réunions du GT se trouvent dans l'Annexe 1.

Les deux premiers rassemblements du GT ALIM-SOL avaient pour objectif de poser les bases des réflexions du volet solidaire afin de définir des bases de travail communes. Cette phase préparatoire était d'autant plus importante que tous les participants n'avaient pas la même connaissance du sujet.

« Je trouve que ce groupe de travail a été jusqu'ici bien mené, je découvrais complètement. J'imaginai pas du tout que ce soit mené comme ça. Bien mené dans le sens où il y a une réflexion beaucoup plus profonde. Quand on a dit « quand on fait ça, ça et ça, ça ne marche pas », et bien j'aurais fait exactement ce qui ne marche pas a priori sans réflexion tout seul. Je trouve que ça évolue vraiment dans le bon sens avec beaucoup de réflexions pour essayer de répondre à une réalité donc là je trouve que c'est bien fait. On fonce pas trop vite et on réfléchit bien, on se pose les bonnes questions [...] des bonnes réflexions sans faire des raccourcis dangereux c'est bien. Je me suis rendu compte qu'il y avait bien plus de précarités que ce que je ne pensais [...] » -membre du GT ALIM-SOL

1. La première réunion du GT ALIM-SOL, qui a eu lieu le 17 mars (cf. Figure 3) avait pour objectif de mieux comprendre :

- L'accès à alimentation de qualité : qu'est-ce qu'est une alimentation de qualité, à quels besoins celle-ci doit répondre et quels sont les facteurs pouvant limiter l'accès à cette alimentation.
- La précarité et la solidarité : comment définir la précarité, quelles formes peut-elle prendre et comment définir la solidarité

Chacun a pu donner sa propre perception grâce à des nuages de mots qui ont ensuite donné lieu à des échanges. Un jeu de rôle a également été réalisé pour « faire expérimenter » à chacun le « rôle » de personne en situations de précarité diverses avec pour objectif de mieux se rendre compte de la réalité de terrain et des multiples situations de précarité pour ne pas arriver à des idées de solutions simplistes.

2. Durant la deuxième réunion (19 avril- cf. Figure 3) des critères permettant d'évaluer les actions solidaires du réseau RADiS ont été définis afin de répondre à ces questions : quelle solidarité voulons-nous ? Comment procéder ? Comment évaluer la pertinence d'idées d'actions ou les évaluer ? Les critères déterminés lors de cette deuxième réunion n'étaient alors que provisoires, les critères définitifs furent fixés lors de la troisième réunion. Ceux-ci seront présentés dans la Partie 4 Chapitre 8.

-Le deuxième objectif de cette réunion était de définir « le groupe-cible » des actions solidaires du réseau RADiS et la manière dont celui-ci sera impliqué dans l'élaboration et la mise en place de ces dernières : Quels publics visons-nous ? Comment les impliquer pour ne pas concevoir des actions solidaires déconnectées des personnes qui en seraient les bénéficiaires ? Quelle implication, quels partenariats ?

- Quelle implication du groupe-cible ?

Le « groupe-cible » des actions peut être impliqué aux réflexions de façon directe ou indirecte. La manière directe consiste à les inviter à participer aux réunions du GT ALIM-SOL ce qui implique donc une mixité sociale dans le groupe. Une implication indirecte peut se faire grâce à la participation aux réunions d'acteurs sociaux qui en lien direct avec ce groupe-cible se feraient le relais des besoins et attentes de celui-ci.

Les participants de cette deuxième réunion ont marqué **une préférence pour une implication indirecte « du groupe-cible »**. En effet, selon la majorité des participants une implication directe de personnes fragilisées dans le groupe implique une mixité qui pourrait être dans certain cas compliquée à gérer. De plus, les animateurs du réseau n'ont pas forcément les compétences nécessaires pour gérer cette mixité. Une implication indirecte permet de bénéficier du savoir-faire des acteurs sociaux dans l'approche de ces publics.

Remarque : il s'agit ici d'un parti pris du groupe à propos de la gouvernance. A travers mes enquêtes de terrain j'ai tenté de vérifier si une participation indirecte du public-cible via les acteurs sociaux est en réalité suffisante. Je reviendrai sur cette hypothèse dans la conclusion de mon travail (cf. Conclusion générale)

- Quel groupe-cible ?

Le souhait du GT étant d'être le plus inclusif possible, les actions du projet ne peuvent pas se limiter à toucher un groupe-cible particulier. Il a donc finalement été conclu qu'il

serait intéressant d'adresser les actions solidaires non pas à un public cible bien défini mais plutôt de travailler avec le plus grand nombre tout en portant une attention particulière aux personnes plus - précaires. Cette attention particulière aux plus fragiles sera donc garantie par l'implication des acteurs sociaux du territoire dans le projet.

Répondre à ce triple objectif (la définition des critères d'évaluation et du public-cible ainsi que la manière de l'impliquer) fut essentiel pour assurer une base solide aux travaux du groupe. Une fois ces bases de travail définies, les réunions suivantes se sont ensuite penchées sur des actions concrètes.

3. Le 19 juin eu lieu **la troisième réunion du GT ALIM-SOL** (cf. Figure 3). Celle-ci avait pour objectif de finaliser les critères d'évaluation des actions solidaires mais également de confirmer les choix relatifs au groupe-cible et son implication. L'autre point à l'ordre du jour était de présenter les avancements des filières et d'évaluer quels sont les leviers possibles au sein de celles-ci pour mettre en place des actions solidaires. Des idées d'actions concrètes ont également été présentées. Parmi celles-ci se trouvait « un four à pain itinérant », une initiative solidaire qui a été illustrée par la venue du GAL Je suis Hesbignon venu présenter son outil « Le GAL'Opain, un four à pain itinérant ». Cette initiative a ensuite été analysée selon les critères d'évaluation précédemment définis par le GT.
4. **La quatrième réunion** (le 27 juillet- cf. Figure 3) était la dernière réunion à laquelle j'ai eu l'occasion de participer dans le cadre de mon stage. Au cours de celle-ci, j'ai pu partager le diagnostic social et les différents constats que j'ai pu faire sur territoire. J'ai ensuite présenté un premier jet de mes préconisations et synergies potentiellement possibles. S'en est ensuite suivi un temps d'échange et de discussion sur ma présentation avec les différents membres du GT et les structures sociales présentes. Le choix de réaliser cette réunion en invitant les structures sociales rencontrées fut un choix métrologique (cf. Section 3).

c) *Les obstacles rencontrés au niveau des réunions du Groupe Thématique Alimentation Solidaire*

Malgré la richesse des réflexions de ces groupes de travail **plusieurs limites ont pu être constatées dans le cadre du GT ALIM SOL et de ses réunions :**

- **L'horaire** : les réunions se déroulaient généralement en semaine en début de soirée (vers 19h). Cela ne convenait pas à tous les participants particulièrement aux personnes travaillant au sein des structures sociales du territoire mais n'habitant pas forcément au sein d'une des 6 communes. Ces dernières m'ont fait remarquer qu'un horaire vers 17h serait plus adapté. Néanmoins comme le groupe est également constitué de citoyens qui ne travaillent pas tous en région dinantaise, l'organisation de réunion en heure de bureau ne leur permettrait pas d'y participer
- **La régularité** : peu des membres du GT étaient réguliers dans leur présence aux réunions. En effet, à peine un quart de ces membres a assisté à toutes les réunions. Ce manque de régularité peut être lié au contexte particulier (COVID) suite auquel les deux premières réunions étaient en visio puis en présentiel. Ensuite étant donné que le

projet débute, il y a encore beaucoup de personnes curieuses qui participent à une réunion pour découvrir : ce qui montre qu'il y a un certain intérêt pour le sujet. Le défi est donc de pouvoir avoir un noyau centre dans ce GT avec des gens très motivés afin de garder le fil des réunions mais également de pouvoir attirer de nouvelles personnes intéressées par la thématique

- **Des non-dits** : pour ne pas foncer dans une mauvaise direction, le réseau a misé sur l'aspect participatif avec des temps d'échange lors des réunions mensuelle du GT ALIM-SOL pour permettre à chacun et chacune de donner son avis. Toutefois, j'ai pu constater durant mon stage que beaucoup de choses restaient non-dites Certaines structures qui participaient aux réunions ont par exemple attendu d'avoir un entretien personnel avec moi pour me faire part des choses qui ne leur plaisaient pas. Afin d'éviter toute frustration et correspondre le plus possible aux attentes des acteurs du territoire, il semble donc important de mixer à la fois des réunions collectives participatives et des entretiens individuels (par téléphone ou de visu) réguliers. En effet, cela permettra de s'assurer que « ça va pour les gens » mais également de recueillir les éléments qui ne seraient pas exprimés en réunion (car trop délicats, trop privés...). Cependant, cela est très énergivore et ne peut donc être fait que dans la limite du possible.

Section 3. Dont les réflexions sont alimentées par la prise de contact avec les acteurs sociaux du territoire et la récoltes de données chiffrées

Afin d'alimenter les discussions et échanges du GT « Alimentation Solidaire », j'ai durant mon stage récolté différents types de données permettant de comprendre dans quel contexte social et territorial s'inscrit le réseau RADiS. Ces informations m'ont également permis de me rendre compte de la position des acteurs sociaux par rapport à l'alimentation de qualité et de leurs attentes quant à un projet comme le réseau RADiS. Afin de comprendre ces différentes dynamiques, j'ai donc développé une méthodologie de récolte de données dont le schéma est présenté à la page suivante (*cf.* Figure 4). Ce travail s'est déroulé en parallèle aux réunions du GT ALIM-SOL. Ma récolte de donnée permettait d'alimenter les réunions avec de nouvelles informations et en même temps chaque réunion m'a permis de recadrer mes recherches mais également de faire un point sur ce qui a été constaté et ce qui reste à préciser.

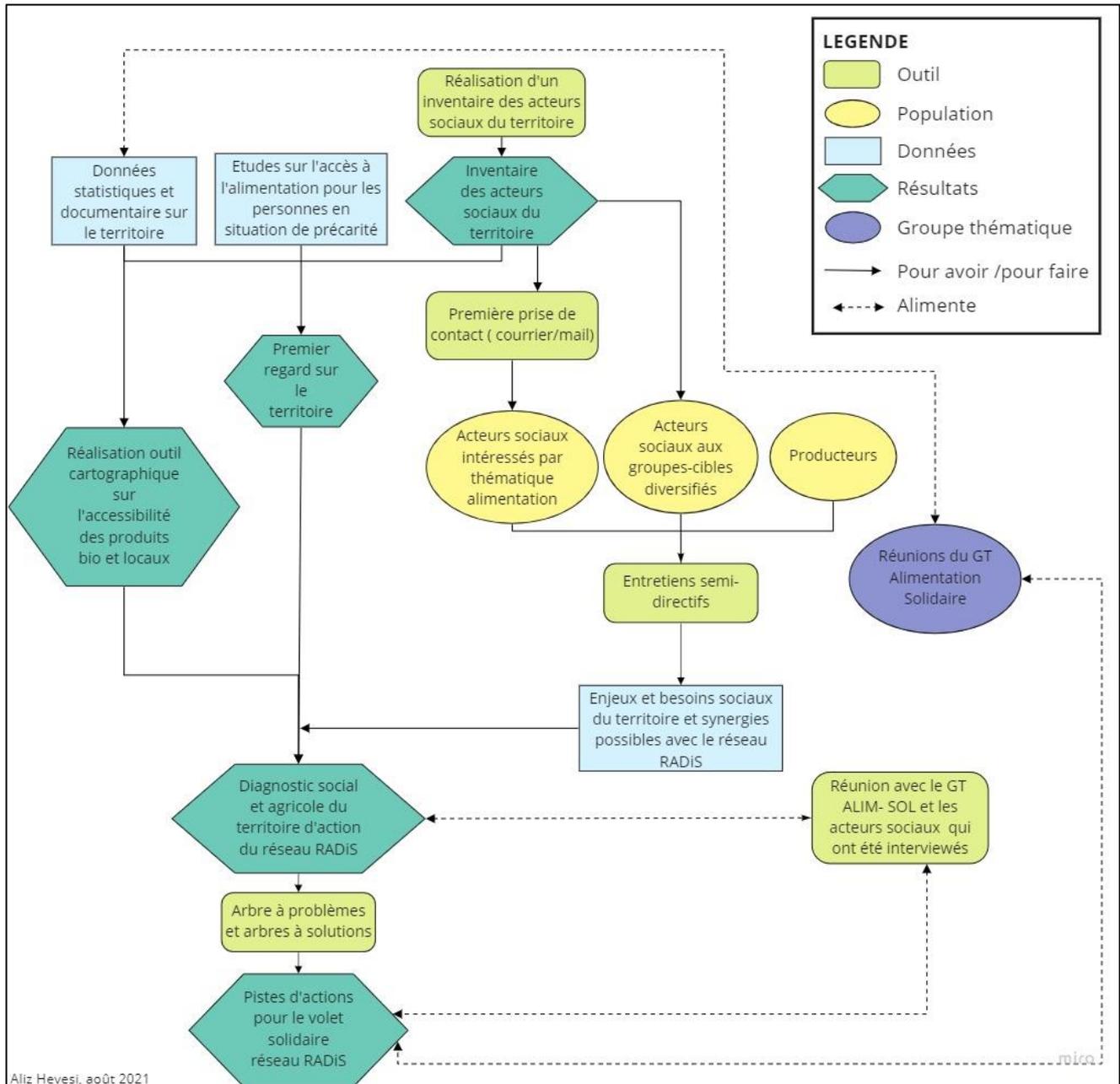


Figure 4 : Schéma méthodologique

a) Phase exploratoire : recueil des informations existantes

J'ai commencé par mener un travail exploratoire qui m'a aidé à poser un premier regard sur le contexte territorial et la problématique étudiée. Cette première phase m'a permis de sortir de mes préjugés et croyances à priori du sujet et d'élargir mes perspectives d'analyse.

I. Données quantitatives et documents écrits

J'ai donc dans un premier temps récolté et pris connaissance des données existantes sur la problématique (accès à l'alimentation) et sur la population de la région dinantaise : des données statistiques et des données documentaires (documents de forme littéraire émanant d'institutions

ou d'organismes publics et privés (publications, statuts, ...) ou de particuliers (récits, mémoires, ...). Ces données ont été obtenues soit en libre accès sur les sites internet de certains organismes ressources soit après demande auprès d'acteurs / structures du territoire.

En ce qui concerne les données statistiques en libre accès, la majorité ont été trouvées sur le site internet de WalStat, StatBel, IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation de la Prospective et de la Statistique)²¹ ou les sites des communes. En ce qui concerne les documents écrits sur le territoire, ceux-ci ont généralement été trouvés en libre accès sur les sites internet des communes ou de la province ou sur le site du réseau RADiS²². J'ai également pris connaissance des travaux qui ont été réalisés sur la même thématique, parmi ceux-ci, je peux citer : l'autodiagnostic « Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous » du réseau des CIVAM²³, l'étude « Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité » publiée dans la revue Quart-Monde²⁴ et l'étude réalisée par le Labo de l'ESS « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité »²⁵.

En plus de permettre d'avoir un premier aperçu de la problématique, le recueil des informations déjà existantes permet d'économiser du temps et de l'énergie mais aussi d'éviter le recours parfois excessif aux sondages et enquêtes par questionnaire²⁶.

Néanmoins **cette méthodologie** de récolte de données **présente plusieurs limites** :

- Les données quantitatives ne sont pas toujours disponibles en libre accès à des échelles très fines (souvent pour des raisons de protection de la vie privée)
- Certains documents écrits ne sont pas en libre accès (accès payant)
- Les données quantitatives et documents écrits ne permettent pas d'avoir une idée des ressentis et perceptions de la population et des structures à propos de l'alimentation et ce particulièrement à une échelle fine comme celle de la commune
- Je n'ai pu recueillir les données selon les critères qui me convenaient le mieux

Au vu de ces limites et afin de dresser un diagnostic territorial plus détaillé, j'ai décidé de compléter ces données quantitatives et documents écrits par des données qualitatives en allant à la rencontre des acteurs et actrices du territoire.

2. Inventaire et première prise de contact

Avant d'aller à la rencontre des acteurs et actrices du territoire, il m'a été demandé de réaliser un inventaire de toutes les structures sociales présentes sur le terrain d'action du réseau

²¹ <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> ; <https://statbel.fgov.be/en> ; <https://www.iweps.be/>

²² <https://www.reseau-radis.be/>

²³ CIVAM. (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous

²⁴ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25

²⁵ Labo de L'ESS (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité. *Etude-action Agriculture & Alimentation Durables*

²⁶ Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales. 5e éd. Dunod.

RADiS afin d'avoir une vue globale de la dynamique sociale de ce dernier. Par « structures sociales » j'entends les acteurs sociaux que ce soient des associations, des services publics, ...

Cet inventaire a été réalisé à partir des données présentes sur les sites des communes, provinces mais également sur des sites tels que le « Guide Social²⁷ ». Les structures ont été classées en fonction de leur public-cible et du type d'actions et de services qu'elles proposent (cf. Annexe 2). La réalisation de cet inventaire ne fut pas facile car les données ne sont parfois pas à jour sur internet (par exemple beaucoup de mails n'ont pu être envoyé car les adresses n'étaient plus correctes). Il est donc dans certain cas recommandé d'appeler la structure ou d'aller directement sur le terrain pour voir si la structure existe toujours et si les coordonnées trouvées sont correctes. De plus, certaines structures ne figuraient pas sur les sites internet en question et il a donc fallu opérer par bouche à oreille.

Après avoir réalisé cet inventaire, afin de toucher le plus d'acteurs sociaux possibles mais aussi étant donné qu'il a été décidé que le public-cible serait « le plus grand monde », un mail ainsi qu'un courrier présentant le réseau RADiS et surtout son volet solidaire a été envoyé à toutes les structures présentes dans l'inventaire. Ce mail type les invite à prendre part aux réflexions du réseau RADiS sur l'accessibilité pour tous des produits bio et locaux (cf. Annexe 3). L'objectif était de faire connaître le réseau mais aussi d'identifier les acteurs intéressés par la thématique et prêts à s'investir.

Cette première prise de contact avec les structures sociales du territoire a cependant rencontré plusieurs obstacles. En effet, je n'ai eu que 6 réponses sur les 120 mails et/ ou courriers envoyés. Plusieurs raisons peuvent expliquer cela :

- **Une forte sollicitation des structures sociales** : les structures sociales sont assez occupées, dans certains cas le mail s'est perdu parmi de nombreux autres ou parfois leur réponse ne nous est parvenue que plusieurs semaines plus tard. Certaines structures n'avaient également tout simplement pas le temps ou l'envie de s'engager dans un nouveau projet
- **Des coordonnées générales** : un grand nombre des adresses mails utilisées sont des adresses mails « générales », le retour de la structure dépend donc parfois de la personne qui va lire le mail et le transmettre à la bonne personne.
- **La structure du mail/ courrier** : il s'agissait d'un mail/ courrier assez général de présentation qui n'invitait pas forcément à répondre mais plutôt à prendre part aux réflexions du réseau, ce qui peut être assez flou. Pour une prochaine prise de contact, il serait intéressant de revoir la façon d'écrire le courrier.
- **Le stade d'avancement du projet** : le projet étant encore à son tout début et les actions n'étant pas encore définies, cela a pu rendre certains acteurs perplexes. De plus, plusieurs ont exprimé l'envie de prendre part aux réflexions du réseau RADiS une fois que les idées d'actions seront un peu plus concrètes. Cela montre donc que certains préfèrent intégrer un projet quand celui-ci est un peu plus défini et moins flou. D'autres au contraire étaient présents ou suivaient toutes les réunions du GT afin de pouvoir relayer les besoins et envies des personnes avec qui ils travaillent dès le début du projet.

²⁷<https://pro.guidesocial.be/associations/?province=namur&clmt=cp&p=5>

b) Entretiens semi-directifs

Afin de compléter les données récoltées durant la phase exploratoire, j'ai mené une récolte de données qualitatives via des entretiens semi-directifs dans le sens « *qu'ils ne sont ni entièrement ouverts, ni canalisés par un grand nombre de questions précises* »²⁸. J'ai choisi cette méthode car elle permet d'échanger de manière plus "personnelle" avec l'enquêté et d'obtenir des informations précises tout en laissant la possibilité à celui-ci de parler librement sans la contrainte d'un cadre de réponses imposé. Les différents entretiens que j'ai menés ont été réalisés pour la majorité en face à face, d'autres ont également été fait par téléphone ou en visioconférence. Ils ont presque tous été enregistrés afin de faciliter leur analyse à postériori.

1. Réalisation d'un guide d'entretien

Pour faire émerger les informations pertinentes, la réalisation préalable d'un guide d'entretien est une étape primordiale. Celui-ci était composé d'une série de questions-guides à la fois ouvertes, claires et précises, questions pour lesquelles il était impératif que j'obtienne des informations. Le guide d'entretien permet aussi de recentrer la discussion quand celle-ci s'écarte des objectifs de l'entretien mais également de relancer la conversation²⁹.

Mes guides d'entretiens étaient composés généralement de 4 volets. Ces volets ainsi que les questions posées dans ceux-ci différaient légèrement en fonction de la personne auprès de qui l'entretien était mené (*cf.* Annexe 4) :

- Présentation de la structure et du rôle / fonction de la personne dans celle-ci
- Ensuite, dans la deuxième partie il s'agit d'aborder les enjeux et besoins sociaux du territoire afin d'établir les forces et faiblesses de ce dernier
- Dans le troisième volet, il convient de finaliser l'analyse des besoins du territoire en se concentrant particulièrement sur les besoins en termes d'accès à l'alimentation (et parfois à l'emploi)
- Pour finir, dans la dernière partie j'aborde le réseau RADiS et les actions solidaires pouvant être mises en place dans le cadre de celui-ci ainsi que les potentielles synergies entre le réseau et la structure

2. Echantillon

Au total 17 entretiens ont été menés auprès de membres de structures sociales, élus, producteurs et initiatives solidaires.

J'ai décidé dans un premier temps de mener des entretiens auprès des structures sociales qui avait marqué un certain intérêt pour le réseau RADiS, soit en répondant au courrier/mail soit en contactant la chargée de projet, Sylvie La Spina. En effet, étant donné que je ne pouvais

²⁸ Van Campenhoutd, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales. 5e éd. Dunod, p. 171

²⁹ Idem

pas être exhaustive et faire de entretiens avec toutes les structures sociales du territoire, il m'a paru plus pertinent dans un premier temps d'aller vers les gens qui semblaient être les plus motivés et puis ensuite seulement compléter le diagnostic en allant vers les autres. L'objectif de ces premiers entretiens était d'avoir leur votre point de vue sur la situation sociale du territoire afin d'en dresser un diagnostic et de comprendre dans quel contexte s'inscrit le réseau. Mais aussi d'avoir leur avis sur une initiative comme le réseau RADiS, sur les critères d'évaluation d'une action solidaire défini par le GT ALI-SOL et d'échanger sur de potentielles synergies entre le réseau et la structure.

Durant chaque entretien, j'ai également invité les personnes interviewées à me suggérer des structures sociales du territoire qui selon elles, il serait important que je rencontre. Cette méthode d'échantillonnage en boule de neige, utilisée dans l'étude de Metson et Bennett (2015)³⁰, m'a permis d'identifier certains acteurs plus pertinents. Les entretiens suivants ont donc eu lieu avec les structures identifiées par cette méthode d'échantillonnage mais aussi auprès de structures plus importantes (en termes de taille et de diversité de public). En effet, j'ai décidé de privilégier des acteurs tels que les CPAS (Centre Public D'Action Sociale) ou les PCS (Plan de Cohésion Sociale) qui fréquentent différentes typologies de public afin d'avoir une vision plus globale des enjeux du territoire. Le temps limité dont je disposais dans le cadre de mon stage ne me permettait, en effet, pas d'aller voir toutes les structures plus spécialisées c'est pourquoi j'ai privilégié dans un premier temps les structures « plus globales ». J'ai également veillé à essayer d'interviewer des structures dans les petites communes plus rurales (comme Onhaye ou Houyet) et dans les communes plus densément peuplées (comme Dinant ou Yvoir) mais également des structures avec des types d'actions différents. Les objectifs de cette deuxième phase d'entretiens étaient les mêmes que pour les entretiens précédents.

Pour finir, j'ai également conduit des entretiens auprès d'acteurs ayant mené des initiatives solidaires dans le domaine alimentaire afin d'avoir un retour d'expérience et de comprendre les difficultés, obstacles auxquels ils ont pu faire face mais également les ressources sur lesquelles ils ont pu s'appuyer.

Chaque personne auprès de qui un entretien a été mené, a été invitée à rejoindre le GT ALIM-SOL, plusieurs ont d'ailleurs assisté aux réunions du GT après notre rencontre, ce qui a permis de renforcer la richesse des échanges.

3. Limite de la récolte de données qualitatives

Cette méthode de récolte de données qualitatives via des entretiens semi-directifs menés pour la grande majorité auprès de diverses structures sociales du territoire présente plusieurs limites :

- **Représentativité territoriale** : une partie importante des structures que j'ai rencontrées sont implantées à Dinant (on y retrouve en effet beaucoup de services dont les services sociaux). La plupart d'entre elles avaient cependant un territoire d'action plus grand que la commune de Dinant. Néanmoins, il faut faire attention car le projet ne se développe par seulement dans la commune de Dinant : il est donc important aussi d'établir des contacts avec les autres

³⁰ Metson, G. S., & Bennett, E. M. (2015). Phosphorus cycling in Montreal's food and urban agriculture systems. *PLoS One*, 10(3)

communes afin que les actions menées par le réseau soient en cohérence avec les besoins du plus grand nombre.

- **Représentativité sociale** : Les structures sociales ne touchent pas et ne sont pas en contact avec toutes les personnes rencontrant des difficultés. En effet, certaines précarités ne sont pas représentées dans les structures sociales et sont parfois invisibilisées. De plus, il n'est pas toujours facile d'accepter de venir chercher de l'aide et certaines personnes ne franchiront donc jamais la porte de la structure. Les acteurs sociaux ne peuvent donc pas être le relais des besoins de tout un chacun.

- **Limite des structures sociales comme intermédiaires** : dans ma méthodologie j'ai choisi de réaliser des entretiens auprès des structures sociales du territoire. Cependant, même si les structures sont en contact quotidien avec des personnes en situation de précarité, elles ne pourront jamais faire figure de relais parfaits des besoins/difficultés de ces personnes étant donné qu'elles ne vivent pas la même réalité et n'en connaissent pas tous les détails. Des pistes d'action pour pallier cette limite seront abordées dans la Partie IV de ce travail (*cf.* Chapitre 5 Section 3). A noter tout de même que certaines associations comme ATD Quart Monde comptent parmi leurs membres des personnes qui vivent ou ont vécu une grande précarité (chez ATD Quart Monde on parlera de « militant Quart Monde »). J'ai pu dans le cadre de mes entretiens rencontrer une militante Quart-Monde.

c) Analyse des données récoltées

Les données récoltées ont été analysées grâce à divers outils et méthodes d'analyse afin de réaliser un diagnostic territorial :

- **Analyse graphique ou « tabliques »** : j'ai réalisé plusieurs modélisations graphiques ou en tableau permettant de produire des premiers éléments pour un diagnostic de territoire.
- **Spatialiser les données recueillies** : j'ai mobilisé des outils d'analyse spatiale permettant de spatialiser les données récoltées. Cette analyse spatiale permet de mettre en lumière des formes récurrentes d'organisation spatiale, de visualiser la répartition de certaines formes de précarité mais aussi d'analyser les disparités territoriales. L'analyse spatiale peut également permettre de trouver d'éventuels facteurs explicatifs.
- **Analyser les informations issues des entretiens** : Une fois les entretiens réalisés et retranscrits, je les ai ensuite analysés et croisés afin de mettre en lumière les éléments qui ressortent le plus souvent. Cette analyse s'est faite à partir du tableau présenté ci-dessous en Annexe 5.

d) Réalisation d'un arbre à problèmes et d'un arbre à solutions

Sur base du diagnostic territorial réalisé à partir des données récoltées, un arbre à problèmes et un arbre à solutions ont été constitués. Ces outils sont utilisés dans l'approche Gestion Axée sur les Résultats : l'ONU DC (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime) recommande par exemple l'arbre à problèmes car « *il s'agit d'une méthode simple de décompositions des questions complexes pour aboutir à des solutions* »³¹. En effet, l'arbre à problèmes est un diagramme qui permet d'identifier les aspects négatifs d'une situation existante mais également de déterminer les relations de « cause à effet » entre des problèmes identifiés dans un diagnostic territorial (cf. Figure 5).

L'arbre se construit autour d'une problématique centrale (dans ce cas-ci la faible intégration des personnes en situation de précarité dans des projets de filières alimentaires locales) puis il s'agit d'en déterminer les causes et les sous-causes ainsi que les effets et les conséquences de ces effets. L'arbre à problèmes constitue donc en quelque sorte un résumé du diagnostic du territoire et des principaux enjeux en lien avec la problématique centrale. L'arbre de ce travail sera présenté dans la conclusion de la Partie II.

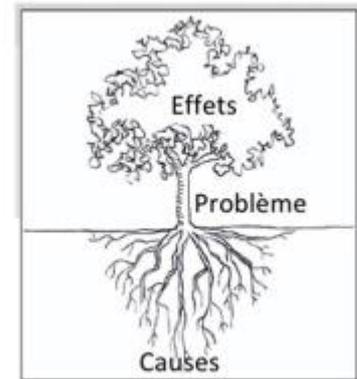


Figure 5 : Image arbre à problèmes

(Source : Anne Micoud, cours de Gestion de projet pour le Master Gestion des territoires et Développement Local- parcours Développement Rural année 2020-2021)

Ensuite, il s'agit subséquemment de proposer des solutions aux problèmes. L'arbre à solutions sera alors le miroir positif de l'arbre à problèmes en inversant les problèmes identifiés précédemment et en les reformulant par des objectifs. Dans le cadre de cette étude l'arbre à solutions est composé de différentes pistes d'actions permettant de répondre en partie à la problématique centrale de la faible intégration de personnes en situation de précarité dans les projets de filières alimentaires locales (cf. Partie IV Chapitre 9).

Une limite qu'on peut évoquer à propos de ces arbres est la simplification de certaines relations de causes à effets. Les arbres ne sont évidemment pas exhaustifs et d'autres paramètres que ceux représentés rentrent en compte. Cependant ils permettent d'avoir une vision globale, d'ensemble de la problématique et de mettre en liens les différents enjeux soulevés dans le diagnostic territorial.

e) Une réunion collective pour avoir un premier retour sur le diagnostic et les pistes d'action

Comme expliqué précédemment, la dernière réunion du GT ALIM-SOL (le 27 juillet) à laquelle j'ai participé durant mon stage portait sur :

- La présentation des premiers constats que j'avais pu faire à propos des enjeux sociaux du territoire

³¹ ONU DC. (2019). La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'Agenda pour le développement durable, Manuel.

- Un premier jet des différentes préconisations que j'avais établies pour le volet solidaire du réseau RADiS à partir de ces constats.

Cette réunion collective avec les membres du GT ALIM-SOL ainsi que les structures auprès desquelles j'ai mené un entretien est en réalité un outil méthodologique. En effet, elle avait pour objectif de réunir le plus de monde possible afin d'avoir leur avis et de pouvoir échanger sur le diagnostic. Cela permettait également de tester et d'avoir un premier retour sur les préconisations imaginées afin d'évaluer leur pertinence et leur faisabilité. Cette réunion m'a donc permis de compléter et d'affiner le diagnostic social du territoire et les préconisations mais également de « rattacher » certaines structures au projet sur base d'idées concrètes d'actions solidaires.

Remarque : Tous les acteurs sociaux invités à cette réunion n'ont pas pu tous venir. Je n'ai donc pas pu au cours de celle-ci recueillir l'avis de chacun d'entre eux quant aux pistes d'actions solidaires proposées.

Section 4. Et l'atout d'une cartographie sur l'accessibilité des produits bio et locaux

La deuxième mission qui m'a été confiée dans le cadre de mon stage était la conception d'une cartographie permettant de travailler sur la question de l'accessibilité géographique des produits bio et locaux pour les personnes en situation précaire (en termes de mobilité) dans la région dinantaise. J'ai construit cet outil cartographique tout au long de mon stage : certaines données étaient en libre accès sur WalOnMap (le Géoportail de la Wallonie)³² et pour d'autres il m'a fallu introduire une demande. Cet outil a pour objectif de rendre compte de l'accessibilité actuelle des points de ventes bio et locaux pour les personnes qui n'ont pas de véhicules motorisés personnels et pour les personnes habitant des logements à prix modérés (sociaux/public) au sein des 6 communes du projet RADiS. Cette carte rend donc compte de l'accessibilité à pied et en transports en commun (TC) (bus et train). Le deuxième objectif de cette cartographie est d'avoir une base de travail qui contient des éléments pour envisager le meilleur lieu d'implantation (le plus accessible) pour une future unité de transformation et de vente de produits agricoles bio – (coopérative) qui sera mis en place par le réseau RADiS.

L'approche que j'ai utilisée pour étudier l'accessibilité se base sur les isochrones ou iso distances produites par l'outil « ORS Tools » téléchargeable sur QGIS. Tous les calculs sont réalisés à partir des données routières disponibles sur OpenStreetMap. Les isochrones sont des aires de recrutement théoriques basées sur une estimation du temps maximal qu'un habitant accepte de parcourir³³ pour se rendre aux arrêts de TC ou aux points de vente de produits bio et locaux. Ce temps peut varier en fonction de l'habitant, de son trajet global mais aussi de l'attractivité de l'endroit où il veut se rendre (par exemple la fréquence de desserte pour les TC ou la diversité de l'offre pour les points de vente). Pour simplifier ma cartographie, j'ai considéré ici que les arrêts de TC ainsi que les points de vente disposent tous de la même attractivité temporelle. De la même manière que dans l'étude de l'IWEPS³⁴, j'ai décidé de

³²<https://geoportail.wallonie.be/home.html>

³³ Charlier J. et Juprelle J., (2020). Mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon différents moyens de transport : première application aux gares ferroviaires. *Working Paper N°30 de l'IWEPS*

³⁴ Idem

retenir un budget-temps de 15 minutes pour calculer les isochrones. Celles-ci sont estimées en tenant compte du réseau existant : les contraintes naturelles et humaines vont donc limiter l'étendue de ces aires. Des isochrones ont été calculées autour des logements sociaux/publics, des arrêts de TC mais aussi autour des points de vente de produits bio et locaux.

Afin d'envisager la localisation de la future coopérative, j'ai également ajouté à ma cartographie le plan de secteur du territoire. Ce plan de secteur permet d'identifier les zones d'activités économiques mixtes, zones sur lesquels la coopérative devra être installée.

Cet outil cartographique permet donc d'enrichir le diagnostic et les réflexions du GT ALIM-SOL à propos de l'accès géographique des produits bio et locaux en identifiant les zones blanches (dépourvues de points de vente ou mal desservies par des TC). Cette cartographie permet aussi de réfléchir à la question de la localisation des actions solidaires pour qu'elles soient accessibles en termes de mobilité pour toutes et tous.

Cependant, comme tout outils, l'outil cartographique développé présente quelques limites :

- **La vitesse moyenne** : la vitesse moyenne utilisée par les outils ORS pour calculer les isochrones de 15 minutes à pied est de 5km/h. Cette vitesse peut être critiquée : par exemple dans l'étude de l'IWEPS, une vitesse de 4km/h³⁵ est utilisée. Il s'agit, en effet, d'une vitesse moyenne et en pratique elle dépendra de la personne. Les aires situées à moins de 15 minutes à pied seront donc dans certains cas soit sous-estimées ou surestimées. Mais dans tous les cas elles permettront d'avoir une idée générale.
- **Le réseau de TC** : la cartographie réalisée fait apparaître les lignes et arrêts de bus ainsi que les gares. Cependant, les horaires de passage n'y sont pas visibles. Ceci est une limite dans la mesure où certains villages apparaîtront sur la carte comme des lieux bien desservis en TC suite à la présence d'un arrêt de bus/train alors qu'en réalité le village en question n'est que très peu desservi car les TC ne passent que 3 fois par jour. Il serait donc intéressant d'avoir à côté de cette carte un tableau reprenant les horaires de passage des TC. Cette limite sera de nouveau abordée dans la Section 2 du Chapitre 3.
- **La précision des isochrones** : en fonction d'où est localisé le point à partir duquel est calculée l'isochrone (par exemple à l'intérieur ou à l'extérieur de la gare), la zone recouverte par celle-ci changera légèrement. Les points ayant été localisés « à la main », il ne faut pas considérer les isochrones dessinées comme une représentation exacte de l'accessibilité mais plutôt comme une représentation permettant d'avoir une idée générale de celle-ci. L'étendue de l'isochrone dépendra en réalité de la personne, de son trajet global, ...
- **Logements sociaux/publics comme indicateur de précarité** : ces logements permettent d'avoir une indication d'où vivent des personnes en situation difficile, c'est un indicateur d'une certaine précarité. Mais il ne s'agit évidemment pas des seuls endroits où l'on peut retrouver des personnes éprouvant des difficultés (dans ce cas-ci particulièrement des difficultés en termes de mobilité). Il a été choisi de représenter ces logements car des inventaires reprenant ceux-ci existent. Identifier tous les lieux où résident des personnes éprouvant des difficultés en termes de mobilité n'aurait pas été possible.

³⁵ Charlier J. et Juprelle J., (2020). Mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon différents moyens de transport : première application aux gares ferroviaires. *Working Paper N°30 de l'IWEPS*

Partie II. L'inscription du réseau RADiS dans son contexte territorial

Chapitre 3 : Un territoire rural où les enjeux sociaux s'entrecroisent

Dans un premier temps il m'a semblé important d'étudier la situation sociale du territoire d'action du réseau RADiS afin de comprendre dans quel contexte s'inscrit ce dernier. Les grands enjeux sociaux d'un territoire dépendent souvent des lunettes qu'on décide de porter : dans ce chapitre j'ai décidé de mettre en lumière les grands enjeux au regard du réseau RADiS, enjeux donc qui permettront d'expliquer en partie la problématique qui guide ce travail.

Section I. Des communes à la démographie et aux caractéristiques socio-économiques contrastées

Pour commencer, il est nécessaire de souligner qu'administrativement ou historiquement parlant les communes sur lesquelles s'exerce le réseau RADiS n'ont que très peu de liens entre elles (mis à part leur lien géographique et le fait qu'elles se situent toutes les six dans ou à proximité de la vallée de la Meuse). Comme expliqué précédemment, le périmètre défini correspond à la zone d'action de la Fondation Cyrus. Les chanoines de l'Abbaye de Leffe ont défini cette zone d'action car ils désiraient être géographiquement proches de celle-ci mais également car la majorité des fidèles de l'Abbaye étaient issus de ces 6 communes. Il s'agit donc de communes avec des profils variés : ce qui donne résultat à un territoire d'action assez vaste et très contrasté pour le réseau RADiS. Ces disparités seront visibles tout au long du diagnostic. De plus, à une échelle plus fine, il n'existe parfois au sein même des communes que très peu d'attache entre les villages : à Houyet par exemple, ce sont une vingtaine de petits villages et hameaux qui ont été rassemblés « artificiellement » lors de la fusion des communes en 1977, il n'y a donc pas un centre urbain commun aux villages.

a) *Structure de la population et démographie*

I. Une faible densité de population

L'arrondissement de Dinant dans lequel sont implantées les six communes d'action du réseau RADiS est le plus grand arrondissement de Wallonie en termes de superficie. Il s'agit donc d'un territoire assez vaste. Si l'on se réfère à la typologie utilisée dans le cadre du Plan wallon de Développement Rural (PwDR)³⁶, les 6 communes sur lesquelles est implanté le réseau RADiS peuvent être considérées comme rurales. En effet, comme le montre la Figure 6 on y retrouve des densités de population inférieures à 150 habitants/ km², sauf dans la commune

³⁶ CAP Ruralité. (2016). Typologie rural versus urbain. <http://www.capru.be/typologie-rural-versus-urbain>, consulté le 25 août 2021.

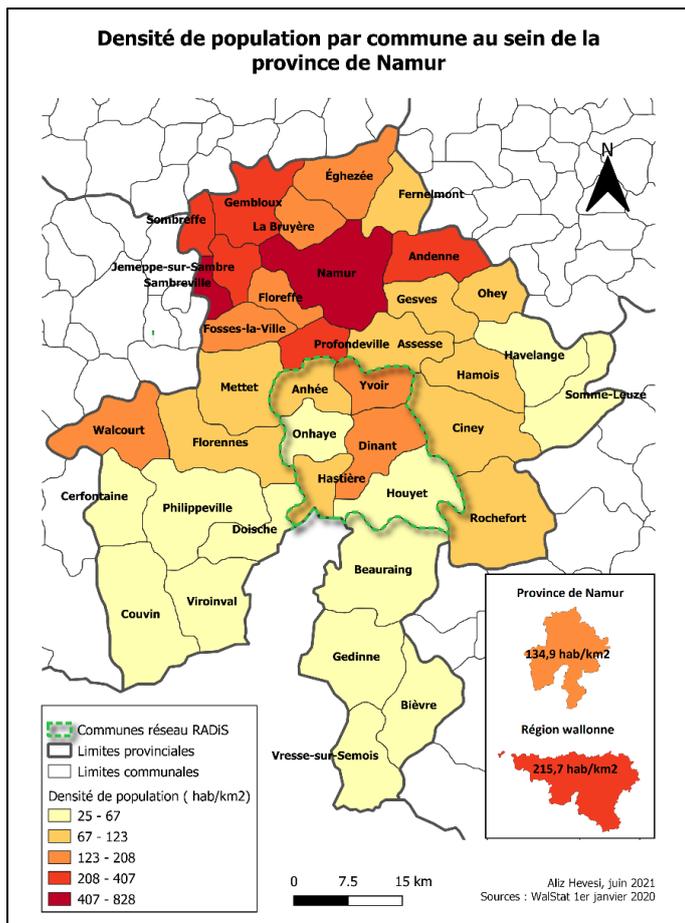


Figure 6

d'Yvoir (159,6 habitants /km²) dont la valeur reste tout de même très proche et dans laquelle les zones non-bâties restent plus importantes que les surfaces bâties. On remarque que les densités de population des 6 communes sont également inférieures aux densités de la province de Namur et de la région wallonne. Il est néanmoins nécessaire de distinguer la ville de Dinant qui est une ville moyenne autour de laquelle s'est construit l'arrondissement de Dinant. La commune de Dinant (133 habitants/km²) pourrait donc être définie comme semi-rurale : on y retrouve un centre urbain autour duquel gravitent plusieurs villages ruraux. De l'autre côté on retrouve les communes de Onhaye et d'Houyet qui ont respectivement une densité de population de 49,5 habitants/km² et 41,2 habitants/km².

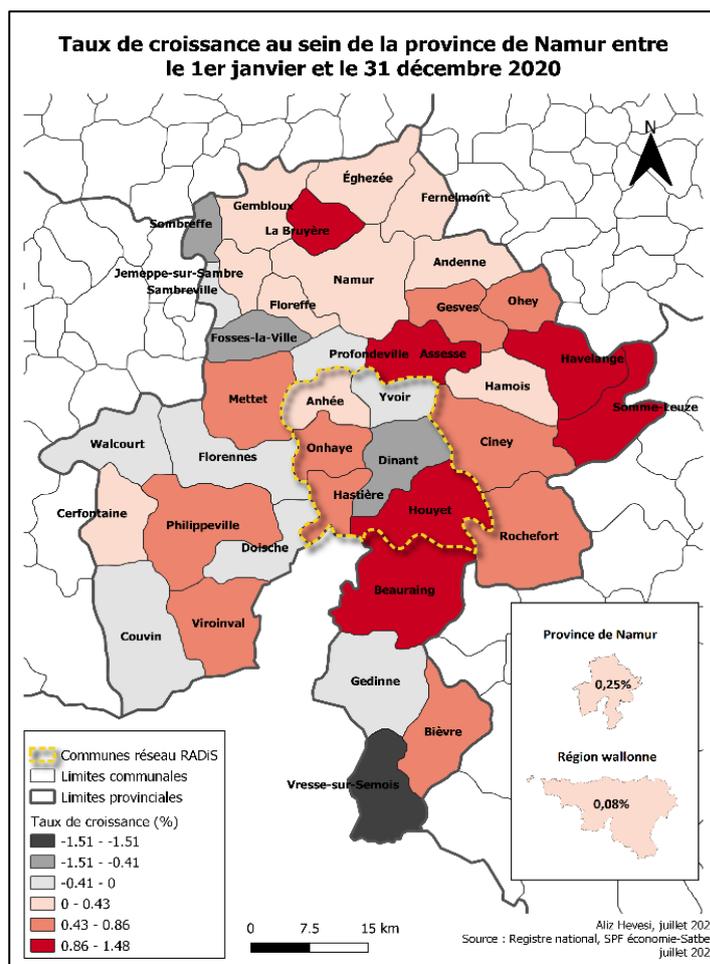


Figure 7

2. Une croissance démographique dans les communes les plus rurales

Ensuite, si l'on s'intéresse à l'évolution de la population en 2020 on peut noter que la celle-ci a évolué positivement sauf à Yvoir où la croissance est légèrement négative (-0,04%) et à Dinant (-0,55%) (Figure 7).

A Dinant, ce taux négatif est dû à un solde naturel négatif car on y constate un solde

migratoire³⁷ de (+)2,40/1000 habitants³⁸. A Yvoir, au contraire, le solde naturel et le solde migratoire sont tous les deux négatifs. On peut également souligner le solde migratoire relativement élevé de Houyet (+15,33/ 1000 habitants) et de Hastière (+13,24/ 1000 habitants). Une grande partie des personnes qui s’y installent viennent d’une autre commune de l’arrondissement de Dinant³⁹.

3. Un vieillissement de la population plus marqué dans certaines communes

En ce qui concerne l’âge de la population, on remarque dans la Table 1 que les communes d’Hastière et de Dinant se démarquent par un indice de vieillissement supérieur à 100.

	Part des moins de 20 ans (%)	Part des 65 ans et plus (%)	Indice de vieillissement ⁴⁰	Indice d’intensité du vieillissement ⁴¹
Commune DINANT	20,9	21,9	105,0	28,9
Commune HASTIERE	18,3	23,9	130,9	19,9
Commune HOUYET	23,2	18	77,6	27,3
Commune ANHEE	22,5	19,9	88,3	26,8
Commune ONHAYE	23,3	19,2	82,6	21
Commune YVOIR	22,8	18,2	79,8	22,8
Arrondissement Dinant	22,4	19,8	88,2	26,9
Prov. Nam	22,7	19,1	83,5	26,5
Wallonie	22,9	19	83,1	27,0

Table 1 : Structure de la population en janvier 2021 (Source : WalStat, 2021)

En effet, à Hastière la part des moins de 20 ans (18,3%) est bien moins importante que la part des 65 ans et plus (23,9%), ce qui donne lieu à un indice de vieillissement de la population de 130,9. A Dinant, la sur-représentation des personnes âgées et l’indice d’intensité du vieillissement élevé pourrait en partie s’expliquer par la présence de plusieurs maisons de soins et de repos. Par ailleurs, on retrouve à Houyet et Onhaye une proportion des moins de 20 ans plus élevée qu’à Namur et en Wallonie. Même si Dinant et Hastière se démarquent par un indice plus élevé, on remarque que de manière générale l’arrondissement de Dinant présente un indice de vieillissement plus élevé que celui de la province de Namur et de la Wallonie. Cet indice reste néanmoins inférieur à 100.

³⁷ Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours de cette période. Solde migratoire : différence entre le nombre de personne qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personne qui en sont sorties durant cette période

³⁸ WalStat, population et migration année 2020

³⁹ Idem

⁴⁰ Indice de vieillissement : rapport entre la population des personnes de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice supérieur à 100 indique que la part des 65 ans dans la population est supérieur à celle des moins de 20 ans.

⁴¹ Indice d’intensité du vieillissement : rapport entre la population des personnes de 80 ans et plus et la population âgée de 65 ans et plus. Cela permet de mesurer la part des personnes les plus âgées qui ont une plus grand risque de perte d’autonomie parmi les 65 ans et plus.

Toutefois, ce dernier augmente depuis quelques années dans les trois zones et est par exemple passé de 69,6 en 2010 à 88,2 en 2021 dans l'arrondissement de Dinant⁴². A ce sujet un échevin de la région dinantaise m'a confié : « [...] *effectivement le vieillissement de la population en milieu rural c'est une problématique* » et un membre du CPAS de Dinant : « *La population de 20-35 ans est très peu présente sur le territoire, les jeunes partent et au contraire les personnes âgées ont tendance à revenir s'installer* ».

Selon les territoires, différents enjeux peuvent se dégager autour du vieillissement de la population, parmi ceux-ci on retrouve : la prise en charge de la dépendance de cette population (par la solidarité familiale ou une solidarité collective financière ou par l'accueil dans des maisons de retraite), l'isolement ou encore l'accessibilité et l'accès en termes de mobilité aux services⁴³.

4. Et des ménages isolés et monoparentaux

Ensuite, il est possible d'observer la part des ménages⁴⁴ isolés et la part des ménages monoparentaux dans la Table 2.

	Part des ménages de type hommes isolés (%)	Part des ménages de type femmes isolées (%)	Part des ménages de type isolés de 65 ans et plus (%) ⁴⁵	Part des ménages de types hommes monoparentaux (%)	Part des ménages de types femmes monoparentales (%)
Commune DINANT	22,5	21,3	17,2	2,3	10,5
Commune HASTIERE	27,3	19,7	17,9	2,6	7,2
Commune HOUYET	16,4	17,8	13,1	3	8,5
Commune ANHEE	16,4	18,1	14	2,5	8,3
Commune ONHAYE	15,7	15,3	12,8	3,1	6,9
Commune YVOIR	16,6	17,5	13,7	2,5	7,4
Arrond. Dinant	18,3	18,8	15,1	2,4	8,3
Prov. Namur	17,5	18,8	14	2,5	9
Wallonie	17,7	18,9	14	2,4	9,1

Table 2 : Types de ménages en janvier 2021 (Source : WalStat, 2021)

On peut noter que de manière générale la part des ménages isolés est plus importante que la part des ménages monoparentaux. On remarque qu'une part importante des personnes isolées ont 65 ans et plus. On retrouve une proportion plus importante de ménages isolés dans les communes de Dinant et Hastière (plus grande que celle de l'arrondissement, de la province et de la région). Cette importante proportion pourrait s'expliquer en partie par la surreprésentation des 65 ans et plus dans ces communes comme expliqué précédemment et confirmé par la part considérable des ménages de type isolés de 65 ans et plus. Pour finir, la Table 2 démontre la part beaucoup plus importante de ménages de type femmes monoparentales par rapport aux

⁴² WalStat, population et migration 2021

⁴³ de Lapasse, B. (2018). Le vieillissement de la population et ses enjeux. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017. *En détail, Commissariat général à l'égalité des territoires.*

⁴⁴ Un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun

⁴⁵ Les personnes vivant dans une maison de repos ou autre collectivité ne sont pas reprises dans ces chiffres

ménages de type hommes monoparentaux, et ce particulièrement à Dinant (à peu près le quadruple).

Toutefois, on observe que la part de ce type de ménage est plus ou moins stable dans l'arrondissement de Dinant ces dernières années, avec une légère augmentation pour le type hommes monoparentaux (cf. Figure 8). Par ailleurs on observe une baisse importante de couples mariés avec ou sans enfant et à l'inverse une hausse des ménages de type isolés. Ce phénomène peut résulter de l'augmentation des séparations et des divorces mais aussi du vieillissement de la population. De manière générale, à une échelle fine, au sein des 6 communes du réseau RADiS, on observe les mêmes tendances⁴⁶.

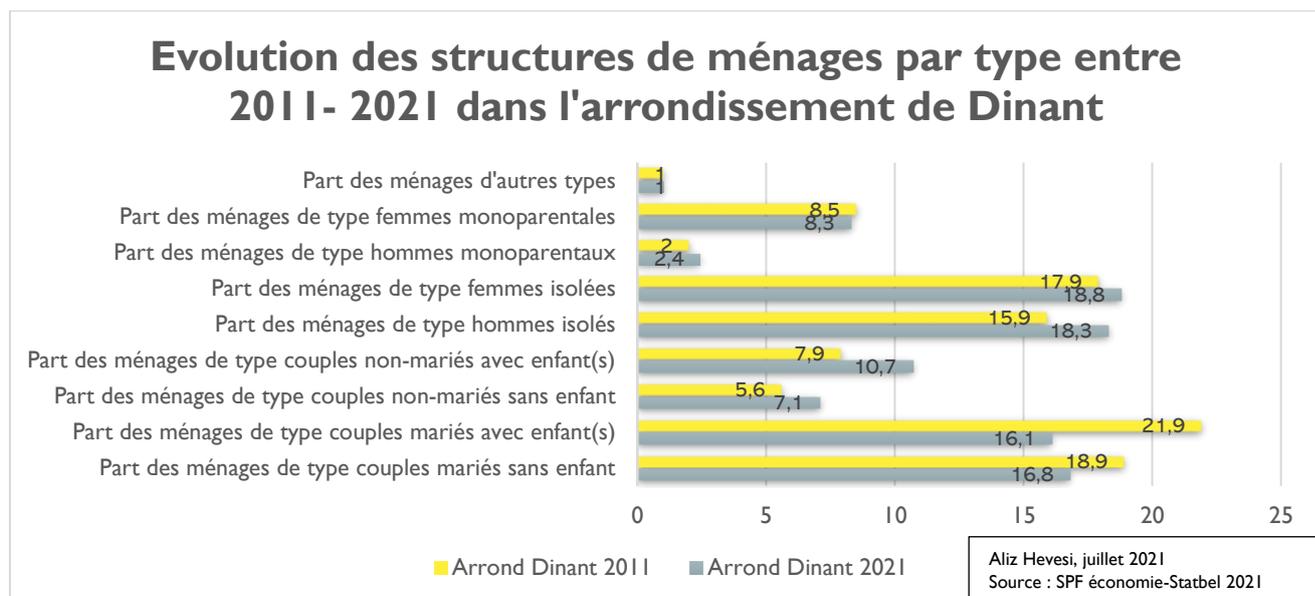


Figure 8

Une attention particulière devra être accordée aux ménages isolés et monoparentaux, parmi lesquels se retrouve une proportion importante de ménages socialement et financièrement fragilisés⁴⁷. Par exemple, le risque de pauvreté⁴⁸ pour les parents isolés était de 29,3 %⁴⁹ en 2020.

. La solitude, l'isolement social sont d'ailleurs des formes de précarité, une précarité qu'on décrira de sociale. Durant les entretiens que j'ai menés, de nombreuses structures m'ont fait part de cette problématique et notamment du besoin de contacts sociaux :

« Ils viennent surtout pour la compagnie, il s'agit surtout d'un lieu de rencontre, ce sont beaucoup des gens qui souffrent de la solitude », - bénévole au Bar à soupe de Dinant

⁴⁶ WalStat, population et migration 2021

⁴⁷ IWEPS. (2021). Nombre et taille des ménages. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/nombre-et-taille-des-menages/>, consulté le 20 août 2021

⁴⁸ Le risque de pauvreté est le pourcentage de personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur à 60 % du revenu médian national des ménages.

⁴⁹ SPP Intégration sociale, SPF, Stabel. (2021). Risque de pauvreté par catégorie de population. *Baromètre de la pauvreté*. <https://chiffrespauvrete.be/topic/risque-de-pauvrete-par-categorie-de-population#>, consulté le 20 août 2021

Une précarité sociale, un isolement qui ne rime pas forcément avec précarité économique comme le souligne plusieurs acteurs :

« [...] nos activités je les ouvre aussi aux propriétaires [...] donc on a des propriétaires qui s'intéressent aux activités et qui sont parfois aussi en situation d'isolement. C'est pas parce que tu as ta maison que tout d'un coup t'es pas tout seul et t'es pas forcément beaucoup plus heureux, t'as quand même besoin aussi de contact, de faire quelque chose » - la Régie des quartiers de Dinant

« [...] du coup ils peuvent parler d'autres qui sont plus en difficulté qu'eux. Parce que ce sont plus des gens qui leur font honte alors qu'ils sont dans leurs relations. C'est pour ça on dit tout le temps que les gens sont très isolés, c'est vrai certainement pour des personnes âgées qui ne bougent plus de chez elles. Mais dans la population pauvre les gens sont pas isolés mais ils cachent leurs relations, ce qui n'est pas du tout la même chose. Donc ça donne des études totalement faussées parce que quand on voit les interviews : « moi je connais personnes, je suis en relation avec personne, ... », tu parles » - membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

De Sousa A. (2010)⁵⁰ explique dans son étude que « une solidarité naturelle qui s'étiolo face à un isolement social de plus en plus important » est une problématique spécifique à la ruralité. Nous verrons, en effet, que cet isolement peut être renforcé par toute une série de facteurs allant de la faible densité de population aux problèmes de mobilité en passant par le faible emploi. L'isolement de certains ménages ruraux pourra également invisibiliser des situations de précarité et/ ou pauvreté aux yeux des travailleurs sociaux et des bénévoles⁵¹. Ce sentiment de solitude peut également avoir des conséquences sur le bien-être de la personne et sa santé mentale.

b) Niveaux et conditions de vie

Lors de mes enquêtes de terrain, les acteurs sociaux ont souligné les contrastes entre les communes et au sein même des communes en termes de niveaux et conditions de vie de la population.

« Les communes de la "Haute -Meuse " ont une situation très différente, cela se voit fort si on compare par exemple Yvoir à Hastière, qui est également assez précaire » - CPAS de Dinant

Ainsi, les communes d'Yvoir et Anhée font partie de ce qu'on appelle le Bassin de la Haute Meuse et elles semblent être caractérisées par des niveaux et conditions de vie plus favorables tandis que les communes de Dinant ou d'Hastière semblent s'être « précarisées ». Ces deux dynamiques opposées peuvent être constatées en observant divers indicateurs

⁵⁰ De Sousa, A. (2010). La pauvreté en milieu rural. *POUR*, 2 (205-206), 7- 11.

⁵¹ Delfosse, C., Ferrand, M., Ganivet, G., & Grimault, P. (2019). La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(4), 688-711.

I. Des revenus annuels nets imposables médians et moyens assez bas à Dinant et Hastière

Premièrement, les contrastes sont visibles si l'on s'intéresse aux revenus annuels nets imposables médians et moyens (Table 3).

	Revenu moyen par habitant (euro(s))	Revenu médian par déclaration	Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration ⁵²
Commune DINANT	16 610	19 985	104
Commune HASTIERE	15 267	19 921	80
Commune HOUYET	16 983	23 093	99
Commune ANHEE	17 928	24 552	99
Commune ONHAYE	17 575	24 517	108
Commune YVOIR	20 082	26 389	116
Arrondissement Dinant	17 362	23 090	103
Prov. Nam	18 285	24 111	106
Wallonie	17 672	23 225	102

Table 3 : Revenus nets imposables médians et moyen en 2018 (Source : IWEPS- SPF économie- Statbel, 2021)

On observe que les revenus moyens par habitant à Hastière, à Dinant et à Houyet sont assez faibles en comparaison à ceux des autres communes, de l'arrondissement, province et de la Wallonie. Ces chiffres contrastent particulièrement avec ceux de la commune d'Yvoir qui présente un revenu moyen par habitant de 20 082 euros et un revenu moyen par déclaration de 26 389 euros, des valeurs qui sont bien au-dessus de toutes celles présentes dans la Table 3. Une réalité dont structures sociales du territoire semblent être conscientes :

« *Quand tu te balades dans Dinant, tu repères aussi que la pauvreté est très présente [...]* » - membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

« *La commune de Dinant est relativement précaire par rapport aux communes environnantes, les indicateurs se rapprochent de ceux du Hainaut.* » - membre du CPAS de Dinant

« [...] *on reste quand même avec un nombre de RIS et de taux de chômage assez important. Mais on est pas dans les communes les plus pauvres comme Hastière. Onhaye et Anhée doivent être plus haut* » - membre du CPAS de Houyet

La commune de Houyet semble, en effet, moins marquée par une précarité financière : 50% des déclarations concernent des revenus annuels nets imposables en dessous de 23 100 euros (revenu médian par déclaration) tandis qu'à Dinant et Hastière 50% des déclarations concernent des revenus en dessous de 20 000 euros.

Par ailleurs, en regardant la troisième colonne de la Table 3, on peut constater que dans les communes qui présentent des revenus nets imposables plus élevés, comme Yvoir et Onhaye, le coefficient interquartile est plus élevé que dans d'autres. Cela signifie que le degré d'inégalité de revenu y est élevé. Ces communes semblent donc mieux nanties lorsque l'on regarde juste les revenus nets imposables mais on se rend compte en regardant le coefficient interquartile que cela ne signifie pas qu'il n'y existe pas des situations de précarité financière et d'inégalités en termes de revenus. Ces situations sont peut-être moins nombreuses mais elles existent. On peut

⁵²Plus le coefficient interquartile est haut, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Etant donné qu'il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont forts différentes.

noter également que la commune de Dinant a un coefficient interquartile légèrement plus élevé que les coefficients généraux de l'arrondissement de Dinant, de la Wallonie et des communes voisines. Les inégalités en termes de revenus au sein des 6 communes peuvent en partie être expliquées par un accès difficile à la formation ou à l'emploi pour certaines personnes (cf. Chapitre 3. Section 3). En effet, selon Statbel, le SPP et le SPF⁵³, les catégories de population présentant un risque plus important de pauvreté en 2020 sont les ménages à très faible intensité de travail (59,5%), puis les nationalités non UE (41,2%), suivies ensuite par les parents isolés (29,3%) et les faibles niveaux d'éducation 18-64 ans (28,2%).

2. Une augmentation et une part importante des bénéficiaires d'un RIS à Dinant et Hastière

Ensuite si l'on regarde d'un peu plus près les revenus en s'intéressant aux personnes bénéficiant d'un RIS (Revenu d'Intégration Sociale)⁵⁴, on remarque que de la même manière que pour les revenus, les communes de Hastière (29,59 ‰) et surtout de Dinant (46,62‰) ont une part beaucoup plus importante de bénéficiaires du RIS que leurs communes voisines et que l'arrondissement, la province et la Wallonie (Table 4). On retrouve également la commune de Houyet qui se situe « au milieu » et ensuite les communes de Anhée (16,38‰), Onhaye (14,55‰) et Yvoir qui a la part la moins élevée (12,62‰).

	Part des bénéficiaires du RIS pour 1000 habitants (‰)
Com. DINANT	46,62
Com. HASTIERE	29,59
Com. HOUYET	20,85
Com. ANHEE	16,38
Com. ONHAYE	14,55
Com. YVOIR	12,62
Arrondissement Dinant	22,58
Prov. Nam	24,67
Wallonie	27,23

Table 4 : Bénéficiaires du RIS en 2020
(Source : SPP Intégration Sociale, 2021)

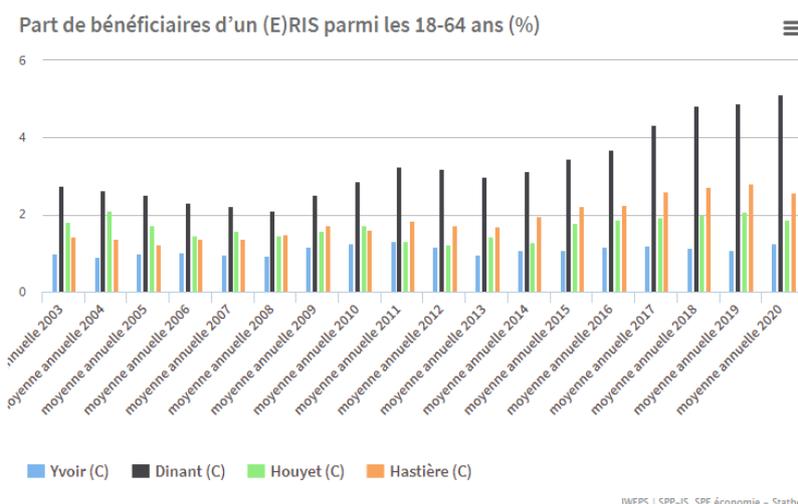


Figure 9

Sur la Figure 9 on peut observer une augmentation depuis 2003 de la part des bénéficiaires d'un RIS dans les communes de Dinant et Hastière. Dans la commune de Houyet la proportion de bénéficiaires du RIS a légèrement augmenté et est désormais plus ou moins stable depuis ces trois dernières années. A Yvoir la part semble également relativement stable. A ce sujet, un membre du CPAS de Dinant explique :

⁵³SPP Intégration sociale, SPF Sécurité sociale, Stabel. (2021). Risque de pauvreté par catégorie de population. *Baromètre de la pauvreté*. <https://chiffrespauvrete.be/topic/risque-de-pauvrete-par-categorie-de-population#>, consulté le 20 août 2021

⁵⁴ Le RIS est un revenu minimum attribué par les CPAS aux personnes ne disposant pas de ressources suffisantes et qui ne sont pas en mesure de se les procurer soit via leur effort personnel, soit via d'autres moyens.

« Ces dernières années la commune s'est précarisée et de manière générale on voit dans tous les CPAS de Wallonie une précarité qui augmente, cela fait suite aux mesures gouvernementales qui ont été prises récemment comme celle sur le chômage ».

Remarque : Il est nécessaire de souligner que ces taux doivent être considérés plus comme une mesure de l'ampleur de l'aide sociale plutôt que comme une mesure directe de la pauvreté. En effet, trois éléments peuvent influencer la proportion du nombre de bénéficiaire : l'exclusion de la sécurité sociale et de l'emploi (on ne peut bénéficier d'un RIS que si on n'a pas (ou plus) accès aux prestations de la sécurité sociale telles que le chômage), la pauvreté (certaines personnes en situation de pauvreté ne font pas appel au CPAS ou n'ont pas droit au RIS) et enfin les conditions d'accès au RIS même⁵⁵.

3. Une part des bénéficiaires du GRAPA et BIM qui diffère beaucoup entre les communes

Un autre indicateur pouvant être utilisé pour illustrer les revenus et niveaux de vie des habitants de la région dinantaise est le taux de personnes bénéficiant du GRAPA (Garantie de Revenus aux Personnes Agées)⁵⁶ et la part des BIM (Bénéficiaires d'Intervention Majorée)⁵⁷ (Table 5). Comme pour les autres indicateurs, les taux les plus élevés sont observés dans les communes de Dinant, Hastière et Houyet démontrant encore un peu plus les contrastes qui existent entre ces communes et les autres communes du territoire d'action du réseau RADiS.

	Part de bénéficiaires GRAPA parmi les 65 ans et plus (%) en 2020	Part des BIM (%) en 2019
Commune DINANT	8,2	25,67
Commune HASTIERE	7,5	28,87
Commune HOUYET	7,89	17,43
Commune ANHEE	4,34	15,87
Commune ONHAYE	4,57	14,72
Commune YVOIR	5,27	13,16
Arrondissement de Dinant	6,15	19,16
Prov. Nam	5,62	18,34
Wallonie	5,45	21,75

Table 5 : Bénéficiaire de la GRAPA et du BIM (Source : WalStat 2021)

⁵⁵ IWEPS. (2021). Part de bénéficiaires du revenu d'intégration chez les 18-64 ans. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-revenus-dintegration-chez-18-64-ans/>, consulté le 15 août 2021

⁵⁶ La GRAPA est une allocation sociale accordée aux personnes de 65 ans ne disposent pas de ressources suffisantes

⁵⁷ Un BIM est une personne bénéficiant d'un remboursement plus élevé de ses soins de santé, principalement en raison d'une situation de précarité. En plus de la réduction de ces frais, les BIM peuvent prétendre à d'autres avantages tels que des réductions dans les transports en commun ou des tarifs sociaux pour l'énergie.

La GRAPA est un indicateur intéressant car il permet de rendre compte d'une certaine précarité chez des personnes âgées. Une précarité qui n'est pas toujours facile à identifier :

« La précarisation des personnes âgées est plus invisible, il y a peu de personnes âgées dans les personnes que le CPAS suit. Ils ne vont pas forcément venir demander de l'aide comme ils se sont débrouillés toute leur vie. Pour les toucher, il faut donc essayer d'autres canaux. » - CPAS de Dinant

c) Résumé de la Section I

Dans cette première section, plusieurs constats ont été faits à propos du territoire d'action du réseau RADiS et de la structure de sa population :

- Le réseau RADiS est implanté sur un territoire rural où la densité de population est assez faible de manière générale. On retrouve tout de même de grands contrastes entre les communes de Dinant et Yvoir (159,6 et 133 habitants/km²) et celles de Houyet et Onhaye (49,5 et 41,2 habitants/km²).
- On peut noter une croissance démographique dans les communes les plus rurales (avec une faible densité de population)
- Les 6 communes connaissent un vieillissement de leur population, avec une part des 65 ans et plus, de plus en plus grande. Ce vieillissement est beaucoup plus marqué dans la commune de Hastière puis celle de Dinant avec à l'opposé la commune de Houyet
- Une attention particulière devra être apportée aux ménages isolés et monoparentaux qui ont plus de chance d'être socialement et/ou financièrement fragilisés. On retrouve une part plus importante de ce type de ménages dans la commune de Dinant
- L'isolement social et la solitude sont des problématiques fort marquées en milieu rural qui peuvent toucher tous types de profils sociaux

Mais aussi des constats à propos des niveaux et conditions de vie des habitants des 6 communes :

- Les communes de Dinant et Hastière se distinguent par des indicateurs de niveaux et conditions de vie moins favorables que dans les autres communes du réseau RADiS: revenus annuels nets imposables médians et moyens plus faibles et une part de bénéficiaires d'un RIS, de bénéficiaires du GRAPA et des BIM plus élevée
- La commune d'Yvoir se distingue par des indicateurs plus « favorables » (par exemple 12,62 bénéficiaires d'un RIS pour 1000 habitants contre 46,62 ‰ à Dinant). Mais le degré d'inégalité de revenu y est plus élevé que dans les autres communes
- Les indicateurs des communes de Onhaye et Anhée sont quant à eux assez proches de ceux de la commune d'Yvoir. Et les indicateurs de niveaux et conditions de vie de la commune de Houyet se situent entre ceux de ces 3 dernières communes et celles de Dinant et Hastière
- La précarisation des personnes âgées est bien souvent plus invisible car elles ne vont pas facilement venir demander de l'aide

Section 2. La mobilité, une problématique transversale

La mobilité constitue un indicateur de précarité, de pauvreté et d'isolement social, un indicateur spécifique au milieu rural. Le constat de cette spécificité a été établi par des travaux scientifiques, tels que "Pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes" de Delfosse C, Ferrand M, Ganivet G et Grimault P (2019) ou « La mobilité des pauvres. Contraintes et tactiques », (2014) de Yves Jouffe. "Il se matérialise un sentiment d'injustice concernant les transports et la mobilité (peu d'alternatives offertes à la voiture en milieu rural, peu de prise en compte du territoire, culpabilisation de l'automobiliste pollueur alors même que l'offre de transports publics diminue et que les gares ferment, impact différencié des taxes, coût de la mobilité.", peut-on lire dans le cahier de doléances de l'AMRF (Associations des Maires Ruraux de France)⁵⁸

Sur le territoire rural dans lequel est implanté le réseau RADiS, la mobilité est, en effet, une problématique centrale qui a beaucoup d'implications dans tous les aspects de la vie quotidienne en limitant l'accès à de nombreux services tels que les loisirs, les commerces (alimentaires notamment), l'emploi ou encore la formation. Un manque de mobilité pourra être source d'isolement, de difficulté d'insertion sociale et/ ou professionnelle, ... et donc constituer une entrave à l'intégration de l'individu dans la société. Le public concerné par ces questions est large, des enfants aux personnes âgées.

« C'est vrai que la mobilité c'est une question centrale, c'est difficile dans tout ce qu'on entreprend »
- CPAS de Houyet

« [...] quand les gens ne sont pas autonomes, ils ne sont pas libres. Donc ça pour tous les projets c'est vraiment quelque chose de très important, on ne peut pas penser un projet sans penser mobilité sinon forcément on exclut toute une partie de la population. » - membre d'ATD Quart Monde

« [...] ici dans nos gens il y en a énormément qui n'ont pas de moyens de locomotion » - membre de l'ASBL Solidarité Dinantaise

Outre le caractère rural du territoire : une région vaste au sein de laquelle les villages sont éloignés et où les services ne sont pas souvent à proximité, les emplois éloignés, ... d'autres facteurs peuvent expliquer les difficultés liées à la mobilité que vivent les habitants des six communes d'action du réseau RADiS.

a) *Un réseau de transport en commun peu développé dans certaines communes et des arrêts peu desservis*

La Figure 10 montre le réseau de transports en commun (TC) au sein des communes du réseau RADiS. On peut observer que dans certaines communes comme Onhayé ou Houyet, le réseau est très peu développé, ce qui va de pair avec leur faible densité de population. D'autres communes telles que Anhée ou Dinant pourraient sembler quant à elles mieux nanties. Cependant, certains arrêts ne sont en réalité que très peu desservis. Par exemple, on observe une ligne de bus (la ligne 31) au Nord de la commune de Onhayé qui commence à Falaën puis

⁵⁸ Laboratoire de la mobilité inclusive. (2020). 6es RMI – Territoires Ruraux : quel état des lieux, quels enjeux ?. <https://www.mobiliteinclusive.com/6es-rmi-territoires-ruraux-quel-etat-des-lieux-quels-enjeux%E2%80%89/> , consulté le 10 août 2021

passer par Anhéé et terminer à Dinant : en période scolaire de Falaën à Dinant il n'y a que 3 bus par jour et 2 dans l'autre sens. De plus, ceux-ci ne circulent pas pendant le weekend et jours fériés et durant les périodes de congés scolaires, il n'y a qu'un bus par jour. Comme cette ligne 31, beaucoup de lignes sont très peu desservies ce qui ne permet pas une certaine souplesse dans les déplacements. Bien qu'il y ait un réseau qui semble couvrir une grande partie du territoire, la faible régularité de certains bus, en moyenne 3 par jour ainsi que les horaires pas toujours adaptés, font donc que se déplacer par ce mode de transport reste compliqué.

A ce sujet un membre d'un CPAS de Houyet :

« [...] déjà sur la commune de Houyet il y a pas mal d'endroits où la mobilité est compliquée, beaucoup de petits villages qui sont reculés, même si à Houyet on a le bus et la gare. Il y a certains villages où il y a juste un bus qui passe le matin et un bus qui passe le soir. Et sur la commune l'autre gare c'est Gendron et elle est difficilement accessible aussi, il faut y aller à pied ou en voiture »

On remarque, en effet, qu'il y a 6 gares sur le territoire (dont 2 dans la commune de Houyet). Cependant, celles-ci ne sont pas accessibles à moins de 15 minutes à pied pour une grande partie de la région (Figure 10). On peut noter également que toutes les gares sont localisées dans les communes situées à l'Est de la Meuse. Néanmoins, le réseau ferroviaire est assez bien desservi avec 2 trains par heure jusque Dinant et un train par heure vers Houyet.

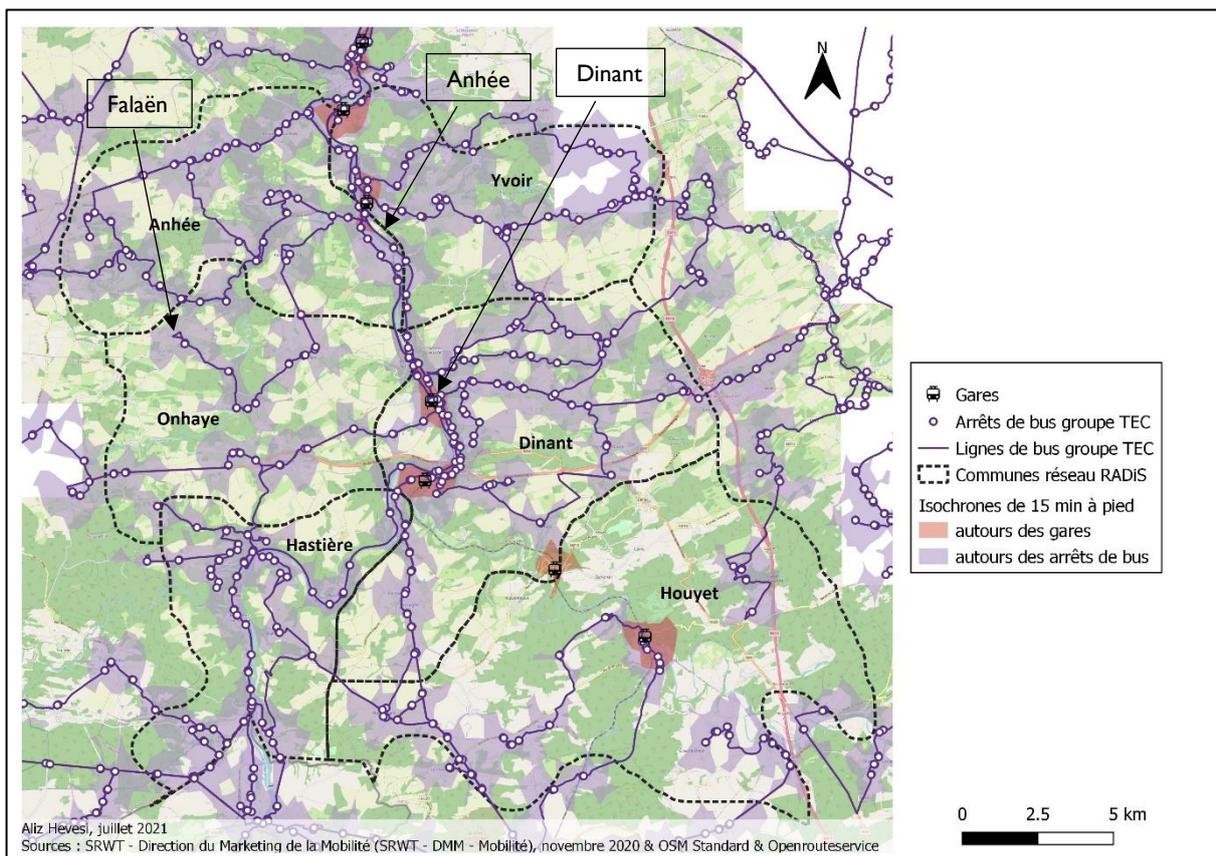


Figure 10 : Accessibilité piétonne aux transports en commun au sein des 6 communes du réseau RADiS

Remarque : n'est pas représenté sur la carte le réseau de bus scolaires. Cela représente au maximum 2-3 passages par jour et le service n'est destiné qu'aux enfants. De plus, les bus scolaires ne circulent pas le week-end, les jours fériés et pendant les périodes de congé scolaire.

L'accessibilité piétonne aux TC est également illustrée sur la Figure 11 réalisée par l'IWEPS. On y constate que les chiffres sont assez contrastés entre les différentes communes. A Onhaye 0,0% de la population se situe à proximité piétonne de TC bien desservis, la ligne décrite précédemment n'est donc même pas prise en compte. A Dinant la situation semble être meilleure avec entre 40 et 60% des habitants situés à proximité de TC bien desservis).

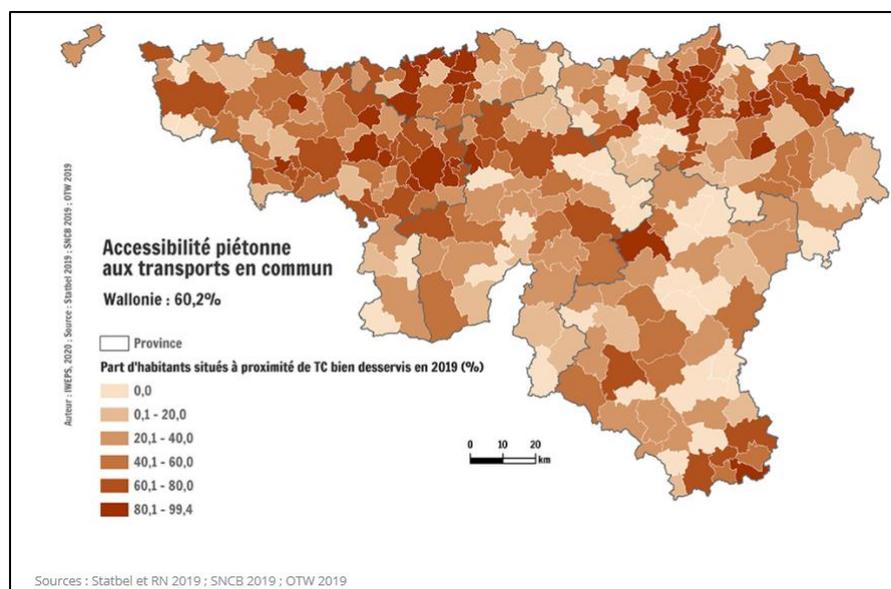


Figure 11 (Source : IWEPS, 2020)

Cependant, comme nous le verrons par la suite, certaines populations restent éloignées du réseau de TC, les poussant parfois même à faire appel à des services de taxis pour aller faire leur course (cf. Chapitre 5).

b) *Un faible taux de motorisation*

Une des réponses possibles face au faible développement des TC pourrait être l'acquisition de véhicules personnels. Cependant, cela n'est pas possible pour tous les ménages, que ce soit par choix idéologique ou par contrainte. En effet, dans chaque commune au moins 15% des ménages de ne possèdent pas de voiture (Table 6).

	Part des ménages privés sans voiture en 2019 (%)
Commune DINANT	32,3
Commune HASTIERE	25,6
Commune HOUYET	18,1
Commune ANHEE	16,2
Commune ONHAYE	15,5
Commune YVOIR	16,9
Arrondissement Dinant	21,4
Province Namur	23,0
Wallonie	25,1

Table 6 : Part des ménages sans voiture en 2019 (Source : IWEPS- SPF économie-Statbel, 2020)

On peut observer des taux assez contrastés entre les communes : d'un côté on retrouve Houyet, Anhée, Onhaye et Yvoir avec une part de ménages sans voiture légèrement plus basse que la proportion à l'échelle de l'arrondissement, la province et la région. Cela pourrait être expliqué premièrement par le caractère rural de ces territoires et le faible développement des TC. Territoires où la voiture devient donc parfois un outil de déplacement indispensable.

« [...] quand les gens habitent le trou du cul du monde, un peu comme c'est le cas à Anthée ou Hastière, le permis de conduire c'est une obligation » - directeur d'un CISP (Centre d'Insertion Socio-Professionnelle) de l'arrondissement de Dinant

Une deuxième explication pourrait être liée aux niveaux et condition de vie plus favorables de ces communes (cf. Section 1). De l'autre côté, on retrouve les communes de Dinant et Hastière où la part des ménages privés sans voiture est plus élevée que dans les autres communes et ce particulièrement à Dinant. Dans cette dernière, la présence d'un petit centre urbain (Dinant) pourrait expliquer en partie un nombre plus important de ménages sans voiture. Une autre cause de ce nombre plus élevé peut être liée à la « précarisation » de ces communes avec des niveaux et conditions de vie plus « bas » (cf. Section 1).

En effet, certaines situations de précarité comme la précarité financière ou sociale peuvent limiter l'accès à un véhicule personnel ce qui va à son tour renforcer la situation de précarité de la personne en limitant ses déplacements. Ces situations de précarité peuvent premièrement constituer un frein à l'obtention du permis de conduire pratique et/ ou théorique :

« [...] en sachant très bien que quelqu'un qui a 800 ou 900 euros de RI par mois n'a absolument pas les moyens de mettre 1200 ou 1300 euros à mettre dans les heures d'auto-école [...] » - A cela le directeur d'un CISP de l'arrondissement de Dinant ajoute : *« Alors imaginez quand vous avez pas de travail, que vous avez pas les ressources, parce que les gens vous disent « vous n'avez qu'à faire la filière libre » mais souvent ce sont des gens déstructurés socialement, il faut des gens qui soient là tout le temps, ce sont des personnes isolées une fois sur 10 et alors on leur dit vous n'avez qu'à. On applique un concept basé sur Mr et Mme tout le monde qui gagne sa vie et on oublie totalement les personnes comme ça, on les oublie totalement »*

Afin de faciliter l'accès au permis de conduire, plusieurs aides et projets ont été mis en place par les structures sociales et la région wallonne : le Passeport Drive⁵⁹ ou les auto-écoles sociales et MobiliSud (qui aident à l'obtention du permis et qui appliquent des tarifs préférentiels) ou encore l'AMO Globul'in avec son projet « Le permis c'est permis ! »,...

Néanmoins, une fois le permis de conduire en poche, d'autres obstacles tels que le prix du véhicule, de l'essence, de l'assurance, ... peuvent limiter l'acquisition d'une voiture. A ce sujet, le directeur d'un CISP de l'arrondissement de Dinant explique :

« Payer les cours d'autoécole théoriques et pratiques aux demandeurs d'emploi c'est très très bien. Mais on fait pas un travail sur : est-ce que le gars saura s'acheter une bagnole après, est-ce que le gars saura faire face à ses obligations en termes d'assurance, en sachant qu'une bagnole, quand vous trouvez un emploi vous êtes payés en fin de mois. Vous avez des CPAS qui sont dans le Passeport Drive et puis quand un gars dit ok j'ai trouvé un boulot mais j'ai pas de quoi m'acheter une voiture, est ce que le CPAS peut m'avancer l'argent, « ah beh non on avance pas ce type d'argent » et donc on empêche le gars de s'insérer dans la mobilité. »

⁵⁹ Le Passeport Drive lancé par le gouvernement wallon, il permet à certains demandeurs d'emploi inoccupé inscrit au FOREM de bénéficier d'un financement pour l'obtention du permis B

Cela illustre bien le fait que la mobilité est un enjeu transversal qui nécessite une réponse politique cohérente et globale. Le manque de TC ainsi que la « non-motorisation » de certains ménages combinés avec le caractère rural du territoire font parties des principales causes des difficultés de mobilité. Selon l'étude de Bocquet E. (2016)⁶⁰ l'importance du permis de conduire et de la voiture individuelle est telle qu'elle pourra même contraindre des habitants du rural à déménager.

c) Des solutions de mobilité proposées par les communes et structures sociales pas toujours adaptées

Bien conscientes de cet enjeu, les communes et structures sociales du territoire ont mis en place des solutions pour renforcer l'offre de mobilité sur leur territoire. On retrouve parmi celles-ci les taxis sociaux des CPAS, la navette rurale à Onhaye (mise en place à travers le PCS de Onhaye). Ces solutions reposent soit sur des services d'aides bénévoles ou soit sur des chauffeurs engagés (certains sous contrat article 60 ou en ALE). Une centrale de mobilité transcommunale, MobiliSud, a également été développée pour coordonner l'offre existante et proposer un service de chauffeurs bénévoles lorsqu'il n'existe pas d'autres moyens de transport disponibles. Ce service est actif sur les communes de Dinant, Hastière, Houyet, Yvoir et Havelange et Vresse-sur Semois. La majorité des solutions mises en place s'adresse en priorité à des personnes précarisées ou isolées rencontrant des difficultés pour se déplacer (les jeunes, personnes isolées, bénéficiaires du RIS, familles monoparentales, ...).

Cependant malgré ces différentes solutions, des difficultés persistent :

« MobiliSud est plus souple, les taxis sociaux c'est plus compliqué, ceux de la commune ils mettent d'autres règles. C'est une formule assez développée en termes de villages concernés mais en termes de service c'est loin d'être la solution : il faut se préparer 48h à l'avance, il faut pouvoir sortir les sous, il faut qu'il y ait un bénévole qui soit dispo et puis pas le soir, pas le week-end et puis pour certains les raisons sont bien délimitées [...] » - membre d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

En effet, une réservation des trajets au moins deux jours à l'avance est généralement nécessaire. De plus, en fonction du nombre de chauffeur, du type de contrat (employés ou bénévoles) et de leur flexibilité, toutes les demandes ne pourront pas être satisfaites. De plus, le tarif préférentiel (généralement aux environs de 0,35 cent/km) appliqué par MobiliSud et certains taxis sociaux (en dehors de la commune d'implantation du CPAS) restent inaccessibles pour diverses personnes, surtout quand celles-ci doivent réaliser de grands trajets. A ce sujet un membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles explique :

« C'est 35 cents le km donc si tu as 2km à faire ça va mais ceux d'Hastière qui font leurs grosses courses à Givet, c'est 15km aller, 15 km retour. Alors que souvent il y a plus de sous le 15 du mois, ils peuvent pas mettre ça en plus, ça crève terriblement un budget. Pour les soins de santé ça peut éventuellement être pris en charge par la mutuelle mais pas pour la vie quotidienne »

⁶⁰ Bocquet, E. (2016). Précarité et territoires ruraux – l'exemple du territoire Val'eyrieux et du Pays de Lamastre au Nord de l'Ardèche. Dossier 2016, Les dossiers de la MRIE, 320-323

De plus certaines solutions, comme le taxi social, alternative dans laquelle le mot « social » est présent, sont assez connotées et peuvent être stigmatisantes pour certaines personnes :

« Au travers du PCS on souhaitait mettre en place une formule qui ne soit pas stigmatisante comme le taxi social qui connote, qui est stigmatisant d'abord pour le précarisé mais qui pourrait faire peur aussi à un public qui a peut-être le capital financier qui lui permettrait de faire autre chose mais heu qui n'a plus le capital culturel, on parlait tout à l'heure des solidarités familiales et j'ai vraiment des cas concrets dans les utilisateurs de la navette rurale, un couple de personne âgé [...] » - membre d'un PCS de la région dinantaise

d) *Et un aménagement du territoire pas toujours pensé de façon globale*

A ce manque de mobilité, s'ajoute la localisation pas toujours optimale de certains logements à prix modérés (sociaux/ publics). Ces logements peuvent être un indicateur parmi d'autres d'une certaine précarité, pauvreté vécue par leurs habitants (précarité et pauvreté qui peuvent constituer des obstacles à la mobilité comme expliqué dans le point précédent. A cette précarité va donc s'ajouter des difficultés de déplacement liées à l'éloignement de certains logements sociaux/publics.

« [...] c'est pas forcément le choix de la pers d'habiter dans des logements sociaux et en plus sur un site comme ici [site d'Herbuchenne] où il y a même pas un magasin, il y a rien du tout. Ils n'ont pas choisi, ils étaient en situation de non-logement et on leur a dit « il y a une place là, ou c'est là ou c'est nul par ailleurs ». Et parfois on a des gens qui disent « purée on a rien ici moi je croyais qu'il y avait des bus, j'ai vu quand j'ai visité un arrêt de bus et puis en fait il n'y en a que 4 par jour, comment je vais faire » -ASBL la Régie des Quartiers de Dinant

« [...] que ce soit Miavoye ou Falaën, mais là je parle à titre personnel, on peut se poser des questions sur la pertinence de situer des logements aussi loin. Parce que la réflexion avait été menée au sein du groupe de travail pour créer le projet de Anthée, [...] il était hors de question d'aller localiser ça à Falaën ou à Gérin ou il n'y a pratiquement rien comme bus. C'était soit Onhaye soit Anthée, alors ce n'est pas le top non plus mais enfin c'est le minimum et les mieux équipés aussi en termes de commerces de proximité et avec aussi la présence d'école. On a vraiment essayé de réfléchir de manière globale, c'était pas le trip d'un homme politique de se dire on va faire ça, on a essayé quand même de réfléchir sur la cohérence du projet global » - membre d'un PCS de la région dinantaise

On peut observer, en effet, la faible présence de réseau de TC à proximité de certains de ces logements sur la Figure 12. Cela va même plus loin que l'absence de TC puisque dans certains villages il n'y a que très peu, voire pas de services de proximité tels que des magasins, écoles, docteurs, ... il devient donc indispensable de pouvoir se déplacer. Malgré ces difficultés, des logements sociaux/publics continuent d'être construits dans certains petits villages/hameaux.

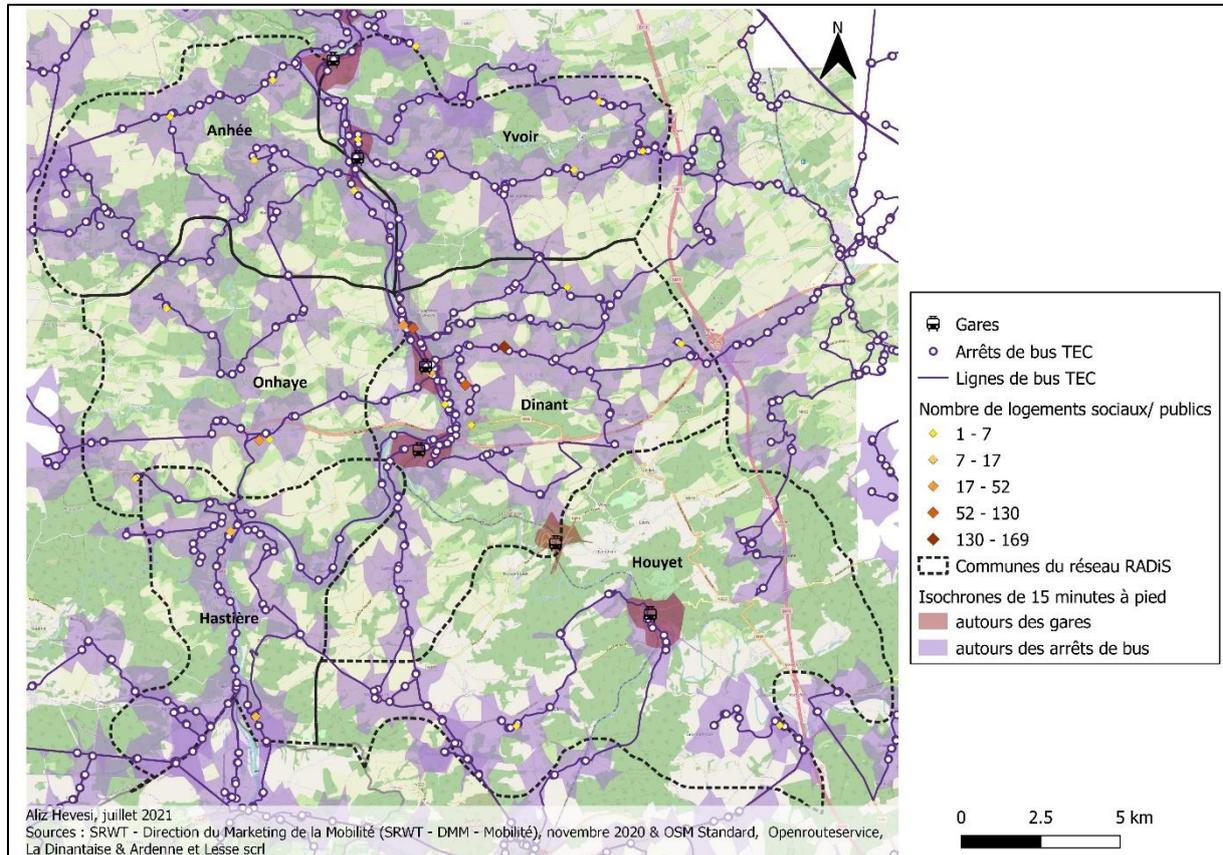


Figure 12 : Accessibilité à pied aux logements publics/ sociaux localisés au sein des 6 communes du réseau RADiS

Remarques :

- Cette carte ne reprend pas tous les logements sociaux à prix modérés du territoire. En effet par manque de précision dans les données je n'ai pas pu représenter les logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale Lo.G.D.Phi. Ne sont donc pas représentés, 41 logements dans la commune de Dinant, 4 dans la commune de Onhaye, 11 à Yvoir, 2 à Anhée, 28 à Hastière et 25 logements dans la commune de Houyet.
- Les points représentant les logements sociaux /publics ne sont pas toujours situés exactement à l'endroit où se trouvent les habitations mais plutôt dans « le quartier ». En effet, un point peut, par exemple, représenter 5 logements dispersés dans une rue. Le point les représentant est alors placé approximativement à équidistance des 5 logements. L'isochrone calculée autour de ce point n'est donc pas une représentation exacte de la réalité pour chaque habitant de ces logements mais plutôt une approximation.

Les difficultés en termes de mobilité peuvent donc avoir un réel impact sur le lieu où les gens vont décider de vivre. A ce sujet, un membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude explique :

« Et alors ce qui fait aussi que cette mobilité est difficile, fait que les gens ne peuvent pas aller s'installer dans la campagne et avoir un jardin parce que sinon ils sont coincés avec leurs enfants pour aller à l'école [...]. Donc ce qui fait que les campagnes deviennent riches et les jardins deviennent des pelouses, voilà l'aberration. Alors qu'il faudrait que les pauvres habitent les jardins et qu'ils puissent les cultiver mais on est loin du compte. Donc la mobilité oui c'est quand même un frein dans ce sens-là »

e) Résumé de la Section 2

Dans cette deuxième section, plusieurs constats ont été faits à propos de la problématique et des enjeux liés à la mobilité sur le territoire d'action du réseau RADiS :

- La mobilité est un enjeu important et transversal et constitue un indicateur de précarité, de pauvreté et d'isolement social : les questions liées à la mobilité abordent de nombreuses thématiques allant de l'accès à l'alimentation à l'emploi en passant par l'accès aux soins et aux loisirs (relations sociales).
- Un enjeu d'autant plus important en milieu rural où les difficultés liées à la mobilité y sont bien souvent nombreuses. Les 6 communes du réseau RADiS n'y échappent pas.
- On remarque que le réseau de TC est peu développé dans certaines communes (et donc peu accessible) et certains arrêts très peu desservis.
- A cela s'ajoute une part importante de ménages sans voiture dans certaines communes particulièrement à Dinant 32,3 % et à Hastière 25,6 %. Un faible taux qui peut être en partie expliqué par les conditions et niveaux de vie moins favorable des 2 communes et la présence d'un petit centre urbain (Dinant) dans la commune de Dinant.
- Une situation de précarité financière et/ou sociale peut limiter l'accès au permis de conduire pratique et/ ou théorique dans un premier temps mais également constituer une barrière à l'obtention d'un véhicule.
- Des solutions sont proposées par les communes et structures sociales du territoire mais ne permettent pas de répondre à toutes les demandes soit par un manque de souplesse (prévenir 48h à l'avance), un tarif encore trop élevé pour certains ménages ou encore des horaires et disponibilités limités. De plus certaines de ces solutions sont forts connotées (« sociales »).
- A cela s'ajoute la localisation éloignée de nombreux services et peu desservie par des TC de certains logements à prix modérés. Ce qui peut renforcer les situations de précarité que peuvent vivre leurs habitants.

Section 3. Un accès à l'emploi et à la formation difficile

La précarité peut prendre de multiples visages, parmi ceux-ci on retrouve la précarité liée à l'emploi et/ ou à la formation. Celle-ci renvoie à un phénomène multidimensionnel allant de la qualité des emplois et à la présence d'emplois dits "précaires" à des situations de privation d'emploi et/ ou de formation. Les enjeux liés à l'emploi et à la précarité sont donc polymorphes et pluriels : non seulement ils s'inscrivent dans des dynamiques et données nationales (taux de chômage, moyenne de diplômés...) mais aussi ils témoignent de dynamiques propres d'un territoire comme les spécificités liées aux mobilités, l'étendue du territoire, la dispersion des habitants... Nous verrons ainsi que certains obstacles sont propres au milieu rural. Il est donc difficile d'identifier les demandeurs d'emplois comme une catégorie homogène et uniforme. Il en va de même pour les emplois précaires (temps partiels subis, emplois mal payés, emplois menacés...).

La thématique de l'emploi peut sembler de prime abord une thématique qui relève uniquement de chiffres et de taux mais elle prend également une dimension affective et psychologique (se sentir capable d'aller voir les institutions proposant des aides, se sentir capable de travailler, ...). Dès lors, il convient de prendre en compte l'ensemble des acteurs et la diversité des personnes concernées pour comprendre les différents enjeux liés à cette problématique.

a) De nombreux demandeurs d'emploi et des emplois précaires sur le territoire

Dans la Table 7, on remarque que les taux de demande d'emploi à Dinant et à Hastière sont beaucoup plus importants que dans les autres communes ainsi que de manière générale dans l'arrondissement, la province et la région. A l'inverse, les taux d'emploi y sont plus faibles. Ces proportions coïncident avec les revenus par habitants assez faibles constatés dans ces deux communes (cf. Section 1).

	Taux de demande d'emploi (%) en avril 2021 ⁶¹	Taux d'emploi (%) en avril 2021 ⁶²
Commune DINANT	16,1	57
Commune HASTIERE	19,2	50,7
Commune HOUYET	9,6	63,8
Commune ANHEE	8,6	65,7
Commune ONHAYE	10,7	63,5
Commune YVOIR	10	65,8
Arrondissement Dinant	11,2	62,7
Prov. Nam	11,2	62,1
Wallonie	12,7	59,2

Table 7 : Statistiques relatives à la situation de la demande d'emploi en 2021 (Source : Le Forem, juillet 2021)

⁶¹ Le taux de demande d'emploi rapporte le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés à la population active (population en âge de travailler 15-64 ans qui travaille ou qui est sans emploi)

⁶² Le taux d'emploi rapporte le nombre total de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) à la population en âge de travailler (15 à 64 ans).

Par ailleurs, lorsque l'on s'intéresse aux types de contrat des travailleurs salariés dans la région dinantaise, on remarque que beaucoup travaillent à temps partiel et ce particulièrement à Houyet (cf. Table 8). Dans toutes les communes, la proportion de femmes dans les temps partiels est beaucoup plus importante que celles des hommes (par exemple à Houyet 17,2 % des travailleurs salariés prestent en temps partiel tandis que chez les femmes ce taux s'élève à 63,3%). En ce qui concerne les parts des intérimaires, saisonniers ou occasionnels, dans toutes les communes celles-ci sont assez proches des proportions à plus petite échelle (arrondissement, province, Wallonie). On remarque que ce taux est un peu plus élevé à Hastière par rapport aux autres communes.

	Part des tps partiel chez les travailleurs salariés selon le lieu de résidence (%)	Part des intérimaires, saisonniers ou occasionnels chez les travailleurs salariés (%)
Commune DINANT	36,6	1,9
Commune HASTIERE	37,1	2,3
Commune HOUYET	40,9	1,5
Commune ANHEE	36,6	2
Commune ONHAYE	37	1,7
Commune YVOIR	36,4	1,7
Arrondissement Dinant	37,5	2,1
Prov Nam	34,9	2,1
Wallonie	34,2	2,7

Table 8 : Type d'emploi, moyenne annuelle 2019 (Source : Walstat 2020)

Ces types d'emplois peuvent être considérés comme précaires dans la mesure où ils ne garantissent pas une stabilité d'emploi et/ ou une rémunération suffisante et ne sont pour certains que temporaires rendant ainsi nécessaire la recherche d'un emploi complémentaire⁶³. Selon le Baromètre de la pauvreté de Statbel, du SPP IS et du SPF SS, le risque de pauvreté pour les travailleurs à temps partiel est de 8,3 % contre 3,2 % pour les travailleurs à temps plein⁶⁴.

Un enjeu particulier semble également exister au niveau des jeunes :

« Il y a un énorme enjeu au niveau des jeunes : 50 % des bénéficiaires du RIS ont moins de 30 ans et parmi ceux-ci 40% ont moins de 24 ans, c'est ce qu'on appelle les jeunes en situation de NEET⁶⁵ »-
CPAS de Dinant

De nombreux facteurs, allant des difficultés administratives aux difficultés relationnelles et en passant par la mobilité, peuvent expliquer le nombre élevé de demandeurs d'emploi ainsi que d'emplois précaires dans les régions dinantaise. Un facteur ne peut être isolé des autres, tous étant généralement interconnectés.

⁶³ Linchet, S. (2011). La pauvreté en milieu rural en Région wallonne. CERA.

⁶⁴ SPP Intégration sociale, SPF Sécurité sociale, Stabel. (2021). Travailleurs en risque de pauvreté. *Baromètre de la pauvreté*. [en ligne]

⁶⁵ de l'anglais « Not in Employment, Education or Training », jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation

b) Des enjeux pour lesquels les facteurs explicatifs sont multiples et interconnectés

1. Une région sans grands pourvoyeurs d'emplois

Les milieux ruraux ne sont en général pas grands générateurs d'emploi, en effet, leurs structures (commerces, services publics, privés, ...) sont souvent de taille plus réduite que dans les zones à densité de population élevée et elles nécessitent donc moins de ressources humaines. De plus, on peut constater une réduction de l'emploi dans le secteur primaire, assez présent en milieu rural, suite notamment à la mécanisation et à la disparition de nombreuses petites exploitations agricoles. Le milieu rural est également connu pour son patrimoine touristique mais les offres d'emploi qui s'en dégagent sont bien souvent instables et saisonnières⁶⁶.

Bien que cette contextualisation sur l'emploi en milieu rural soit assez générale, cette dernière peut être appliquée aux six communes d'action du réseau RADiS. En effet, le peu d'offres d'emploi présentes sur le territoire semble être un des principaux freins à l'insertion professionnelle. Plusieurs structures sociales m'ont fait part de ce manque :

« Le grand taux de chômage c'est parce qu'il y a rien comme activité à part l'HORECA sur Hastière. Au départ c'était une cité touristique entre guillemets parce qu'il y a quand même des vestiges ici au niveau touristique et il y a une chute livre de ce côté-là. Et il y a rien d'autres hein. Le plus gros employeur d'Hastière c'est la commune quand on regarde bien. Le SPAR bhe ce sont déjà tous des emplois précaires, il y pas vraiment d'emplois stables. Tu as quand même chez Gedimat, ils sont quand même quelques-uns maintenant mais à part ça il n'y a rien. L'HORECA beh il s'est pris une claque parce que évidemment moins de touristes » - CPAS Hastière

Pour certains le manque d'Entreprise de Travail Adapté (ETA) peut également être obstacle à l'intégration professionnelle :

« Et puis alors, au niveau reconnaissance handicap, il y en a quand même pas mal qui sont de l'enseignement spécial et il y a juste l'ETA à Beauraing. Après il faut aller à Florennes et encore pour aller à Beauraing faut avoir son moyen de locomotion, déjà même pour travailler en ETA il faut avoir un moyen de locomotion » - CPAS Hastière

Les 6 communes semblent faire face à une situation à peu près similaire en ce qui concerne ce manque d'offres d'emploi, cela va donc donner lieu à de nombreux villages dortoirs pour ceux qui ont les moyens de se déplacer. Selon certains, même Dinant qui est la seule « ville moyenne » du territoire ne serait pas si porteuse d'emplois que ça et les emplois disponibles nécessitent des qualifications.

2. Et une offre en formation limitée

Le manque de qualification de certains demandeurs d'emploi peut également être un obstacle important pour l'insertion professionnelle de ces derniers. On observe que la majorité des demandeurs d'emploi (à peu près 80%) ont un diplôme soit de secondaire de base, de

⁶⁶ Linchet, S. (2011). La pauvreté en milieu rural en Région wallonne. CERA.

secondaire 2^{ème} degré ou de 3^{ème} degré (cf. Table 9). La part des demandeurs d'emploi ayant suivi l'enseignement supérieur est plus faible.

	Primaires et Secondaire de base (%)	Secondaire 2 ^{ème} degré (%)	Secondaire 3 ^{ème} degré (%)	Supérieur (%)	Apprentissage (%)	Autres (%)
DINANT	27,2	25,7	30,3	10,7	4,6	1,4
HASTIERE	27,8	26,5	31,3	8,5	5,3	0,4
HOUYET	16,6	24,9	37,3	15,7	5,5	/
ANHEE	20,1	20,8	41,3	11,6	5,3	0,7
ONHAYE	20,0	20,0	38,7	12,2	7,1	1,9
YVOIR	20,2	17,4	33,7	18,3	5,5	4,8
Arrondissement Dinant	22,6	23,4	35,7	12,0	4,8	1,2
Prov Nam	21,2	21,1	38,4	14,2	4,0	1,1
Wallonie	24,9	20,9	36,5	13,4	3,1	1,1

Table 9 : Part des demandeurs d'emploi par niveau d'étude en avril 2021 (Source : Le Forem, 2021)

Beaucoup de structures sociales de la région dinantaise m'ont souligné la problématique du manque de qualification chez certains demandeurs d'emploi ou chez les bénéficiaires du RIS :

« [...] à part les étudiants, les autres de nouveau ce n'est quand même pas, le niveau qualification c'est pas tip top. Déjà niveau diplôme c'est le CEB, temps en temps le CESI, 2^{ème} professionnelle [...] avant on avait quand même de plus en plus de personnes qui avaient terminé une troisième professionnelle donc ils pouvaient ouvrir un droit au niveau chômage. Même si ce n'est que 3 ans, c'est toujours ça de prix, mais ici ils sont rares hein. – CPAS Hastière

Les emplois ou formations qui leur seront alors proposés ne nécessiteront donc pour la plupart peu de qualification et certains d'entre eux pourront être qualifiés de précaires. Selon, Satbel, le SPP IS et le SPF SS, le risque de pauvreté pour les populations avec un faible niveau d'éducation était en 2020 de 28,2 %⁶⁷.

Ce manque de qualification peut être lié à des difficultés d'apprentissage, une situation familiale défavorable et de nombreux autres freins sociaux sur lesquels je reviendrai dans les points suivants. Ceci est aussi amplifié par la faible présence d'établissements de formation dans la région dinantaise. En effet, de la même manière que pour les emplois, le territoire est très mal desservi en termes d'offre et de diversité de formations.

« On a pas de ville, donc on a pas de centre de formation donc on doit toujours travailler en synergie avec d'autres partenaires [...] même pour aller dans certains centres de formation, on peut aller à Beauraing mais l'offre est vraiment limitée » - CPAS Houyet

De plus, les partenariats avec les centres de formation ne sont pas toujours évidents comme le souligne le CPAS de Hastière :

« C'est vrai que partenariats ici dans le coin on a pas grand-chose. On a quelques EFT, le FOREM il y a une liste d'attente de 6 mois et encore maintenant ils sont très, fins, j'ai envie de dire, très écrémant. C'est-à-dire que les tests d'entrée sont assez relevés, ce qui limite quand même pas mal au niveau des participants au FOREM »

⁶⁷ SPP Intégration sociale, SPF Sécurité sociale, Stabel. (2021). Risque de pauvreté par catégorie de population. *Baromètre de la pauvreté*. [en ligne]

En conséquence à ce manque de centre de formation et particulièrement d'EFT (Entreprise de Formation par le Travail) sur le territoire beaucoup de personnes devront alors se déplacer vers de plus gros bourgs comme Beauraing, Ciney ou encore Namur si elles veulent suivre une formation.

3. Problématique renforcée par des freins d'ordre pratique

L'offre moindre d'emploi et de formation va donc obliger les habitants des communes à faire des navettes pour trouver un travail ou un centre de formation. Cependant, comme expliqué précédemment dans la Section 2 du Chapitre 3, la mobilité constitue une difficulté importante sur le territoire rural de la région dinantaise. Dès lors, ces problèmes de mobilité vont conditionner l'accès des habitants aux formations et à l'emploi et ce particulièrement pour les jeunes ruraux comme l'ont souligné Even D. et Coly B. dans leur rapport⁶⁸.

Parmi les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RIS on retrouve d'ailleurs beaucoup de personnes n'ayant pas leur permis et/ou un véhicule, ce qui rend donc leur insertion encore plus compliquée :

« Tout retourne un peu sur la mobilité et le manque d'accès aux formations et aux emplois, le peu d'offre qu'il y a sur la commune au niveau formation. [...] Nous ici au niveau de l'insertion les gens ont cette difficulté-là de mobilité [...]. On a beaucoup de jeunes qui sont parfois compliqués à remettre à l'emploi aussi et on recherche beaucoup de formations. Mais encore la mobilité, au niveau permis de conduire, on en a pas beaucoup qui l'ont ou alors ils se déplacent en scooter ou en transports en commun mais c'est pas toujours évident » – CPAS Houyet

« Au niveau des personnes sans emploi et des adultes un peu en décrochage la question de la mobilité est vraiment problématique [...] » - membre d'un PCS de la région dinantaise

D'autres obstacles plus pratico-pratiques vont également conditionner l'accès à l'emploi et/ou à la formation. Parmi ceux-ci on retrouve la problématique de la garde des enfants.

« La part des familles monoparentales constitue un enjeu important en lien avec le taux d'accueil, de garde, d'enfants très faible à Houyet, 10% alors que normalement cela devrait être 30% » - médecin de la maison médicale Sur Lesse à Houyet

Cette problématique a d'ailleurs également été soulignée par Linchet S. dans son étude « La pauvreté en milieu rural en Région Wallonne »⁶⁹. En effet, elle y explique que le manque de places en milieu d'accueil mais également les contraintes liées l'accueil d'enfants par une accueillante peuvent représenter un obstacle en plus dans la recherche d'un emploi. De plus, certains besoins ne sont pas rencontrés, en termes de flexibilité (horaires) mais également d'infrastructures et de localisation ou encore de coûts. Certains ménages ne pouvant, en effet, pas se permettre ces coûts supplémentaires. Linchet S. explique aussi que cet obstacle est également lié au nombre croissant de jeunes ménages qui résident loin de leur famille (la question des solidarités familiales sera abordée dans la section suivante - cf. Section 4).

⁶⁸ Even, D. et Coly, B. (2017). Place des jeunes dans les territoires ruraux. *Rapport du CESE*

⁶⁹ Linchet, S. (2011). La pauvreté en milieu rural en Région wallonne. *CERA*.

La garde des enfants va donc conditionner l'accès à l'emploi mais également le type d'emploi et/ ou formation pour certains ménages comme le souligne un membre de la Régie des quartiers de Dinant à propos des résidentes des logements sociaux (il souligne d'ailleurs qu'il y a beaucoup de ménages de type « femme monoparentale » dans ces logements) :

« [...] les dames elles cherchent surtout en cuisine de collectivité pour avoir des horaires quand même, pas de week-end parce qu'il y a les enfants. Ou en nettoyage, avec la problématique du nettoyage titre-service c'est qu'on demande une voiture parce qu'il faut aller d'une maison à l'autre et là elles n'ont pas de permis et pas de voiture »

Ce témoignage peut être mis en lien avec la part importante de femmes travaillant à temps partiel (cf. Table 8). Dans leur travail Delfosse C., et al. (2019)⁷⁰ soulignent d'ailleurs, le fait que les femmes seules sont particulièrement fragiles en milieu rural à la suite des particularités des emplois féminins et à l'importance du temps partiel. Dans cet ouvrage, ils font référence à une étude sur la précarisation des femmes menée par Le Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de la Loire montrant que ces dernières sont davantage concernées par des situations de pauvreté en milieu rural que dans les villes.

4. Et des freins psycho-sociaux

Outre les obstacles liés à l'accessibilité mais aussi à la qualification, il existe aussi également de nombreux autres freins d'ordre affectif, psychologique qui ne sont pas visibles dans les statistiques. Pourtant des difficultés psychosociales peuvent rendre l'insertion professionnelle et sociale tout aussi difficile. Les enjeux liés à cette problématique semblent être importants dans la région dinantaise dans la mesure où plusieurs CPAS m'ont confié avoir de moins en moins de personnes prêtes à l'emploi ou intéressées par un module de formation : de moins en moins de personnes faisant appel à leur service insertion professionnelle mais de plus en plus dans leur service insertion sociale.

A ce sujet, un membre de la Régie des quartiers de Dinant m'a confié :

« [...] l'absence d'expérience professionnelle, le fait que les générations antérieures étaient déjà dans cette situation-là. Vous savez quand des stagiaires qui bénéficient du RIS ont des enfants et que ces enfants on toujours vécu comme ça, quelque part c'est, vous savez ils disent « t'auras toujours bien de l'argent qui tombera de quelque part ». Vous en avez-vous de l'argent qui tombe de quelque part, moi non. Il y a pas d'argent qui tombe de quelque part, ça tombe de mon boulot. Il y a toute une vision un peu magique de la société qui va quand même être là, tant mieux et donc il faut leur demander de faire toute une gymnastique, de dire ça tombe pas quelque part. [...] Il y a ce manque d'expérience, difficultés d'apprentissage qu'ils ont toujours connus, qualification très basse, des gens qui ont fréquenté l'enseignement spécialisé, des gens qui ont des difficultés à intégrer 2-3 consignes en même temps, des personnes qui ont connu toute une série de difficultés d'apprentissage, des échecs, de l'inactivité voulue ou pas voulue, une certaine passivité. Donc là ce sont vraiment des freins, ils sont loin, éloignés du monde du travail.

On peut donc souligner les difficultés liées à un environnement de vie qui va modeler la vision que la personne a de la société et jouer sur sa motivation à chercher un emploi et/ ou une

⁷⁰ Delfosse, C., Ferrand, M., Ganivet, G., & Grimault, P. (2019). La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(96-4), 688-711.

formation. On retrouve également des personnes qui éprouvent de nombreuses difficultés d'apprentissage et qui ont fait face à de multiples échecs. Cet environnement et ce parcours de vie peuvent également influencer le regard qu'ont les personnes sur elles-mêmes :

« Parce qu'on a d'abord beaucoup de gens qui ont deux mains gauches comme je dis, qui n'ont jamais travaillé qui ne savent rien faire et qui n'ont pas l'envie, le désir. [...] au niveau des belges pauvres c'est beaucoup moins évident parce qu'ils sont convaincus qu'ils ne sont pas capables et il faut pas dire qu'ils sont paresseux, moi je veux pas entendre ça. Mais ils ont une culture du non faire, ils ne savent pas, c'est pas pour eux ça, c'est pas possible et alors donc là, c'est énorme comme travail- membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

« Leur gros souci c'est l'école, c'est la question fondamentale, l'éducation, l'instruction parce qu'ils savent bien que c'est à cause de ça qu'ils se font avoir, entre autres, et que c'est une porte essentielle même si en même temps ils n'y croient pas- un membre de ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles

Une vision qui sera également renforcée par l'image stigmatisante que la société renvoie des personnes sans emploi ou plus généralement des personnes en situation de pauvreté. A ce sujet, des membres d'un CISP de l'arrondissement de Dinant et de ATD Quart Monde expliquent :

« [...] dire que vous aidez un chômeur c'est toujours un peu compliqué dans la tête des gens. On a jamais fait de Téléthon ou de Télévie pour les demandeurs d'emploi. Mais c'est vraiment une grande difficulté en termes d'image. »

« Tu as toute une notion que pour les plus pauvres en fait, ils sont incapables et coupables, c'est leur faute. Et comme ils sont incapables et coupables, quand ils sont gosses ils sont incapables donc on les met en enseignement spécialisé pour enfants handicapés. Quand ils sont adultes en tant que travailleur on les met dans des ateliers pour handicapés dans le meilleur des cas, ou en chômage ou en invalidité comme handicapé. En tant que parents, on les met sous tutelle ou on place leurs gosses. Et en tant que citoyens, on les met aussi sous tutelle. Et donc ça, ça crée un bloc qui empêche les gens d'avancer parce que c'est ce regard qui est dessus et tout ce qu'on fait en découle, et c'est vraiment important de casser ça. Dans les projets c'est important, c'est de prouver d'abord aux gens eux-mêmes parce que quand tu vis ça dans tout ton milieu depuis l'enfance t'as intégré que t'es nul et coupable donc tu dois pouvoir changer ta propre vision des choses et tu dois changer la vision des autres parce que à partir du moment où tu te dis « ce sont des gens intéressants », plein de possibilités qui peuvent donner beaucoup à la société, là forcément tu dis il y a quelque chose qui cloche »

Il semble donc essentiel de redonner confiance aux personnes en leur prouvant qu'elles sont capables mais également d'arrêter de les considérer comme « incapables et coupables ».

De plus, de nombreuses structures sociales ont pointé que ce manque d'estime de soi est aussi une facette de la problématique plus générale de la santé mentale. La majorité a l'impression que celle-ci se dégrade et souligne aussi que la crise du covid a sûrement eu un impact sur « la précarité mentale » (et ce, pas seulement chez les demandeurs d'emploi). On peut également citer la santé physique qui peut également constituer un frein à l'accès à l'emploi.

Certaines personnes qui suite à toutes ces difficultés peuvent être « très déstructurée » au niveau social et qui nécessitent un accompagnement personnalisé ne rentrent donc pas dans la société actuelle dans laquelle il est demandé d'être efficace, d'aller vite, toujours plus vite. Certains seront « *démunis voir épuisés face aux exigences en matière insertion fixées par le FOREM ou le CPAS auxquels ils ne peuvent pas répondre : difficulté de compréhension, difficultés pour postuler et pour garder les preuves de candidature, oubli ou crainte de se rendre aux rendez-vous, passivité, absence de projets de vie, manque de confiance en soi, ...* » - Régie des quartiers de Dinant, rapport d'activité 2020⁷¹. Dans ce cumul de difficultés, on ne doit pas oublier la problématique de la fracture numérique qui pour certains va constituer un obstacle important à l'insertion professionnelle et/ou sociale. A ce sujet, le président d'un CISP de l'arrondissement de Dinant souligne : « *le FOREM ils ont fait une étude en 2019 qui démontre que 60% de leur public n'est pas en capacité ou n'est pas à l'aise avec le numérique mais dans les 60% il y en a encore 30 % qui sont largués, qui n'ont pas de smartphone, pas d'ordi, qui ne savent pas lire pas et écrire* ».

Plusieurs structures sociales ont également mis en évidence la problématique que constitue la volonté de la part des autorités de toujours vouloir pousser les personnes à rechercher un emploi ou une formation pour qu'au final cela se termine sur un échec. En effet, un membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude m'a confié :

« Parce dire à quelqu'un tu vas faire un stage, tu vas faire ceci pour trouver un emploi, si on fait les statistiques on verra le pourcentage de ceux qui le font et qui ne trouvent pas d'emploi après. Donc ça suffit quoi, on ajoute pas de l'échec à l'échec [...] Faire des formations pour occuper les gens en leur disant après c'est pour avoir du travail et en fait que non, on sait bien que ce sera le mur, ils sont incapables de toute façon parce qu'ils vont pas vite assez, parce que ceci, parce que cela, donc moi je dis arrêtons d'embêter les gens avec ça. »

Il semble donc primordial de se poser la question de ce qu'il advient de la personne une fois que la formation est finie.

Au risque de ne pas trouver d'emploi après la formation s'ajoute aussi la crainte d'être dans une situation moins confortable et financièrement moins avantageuse si on trouve un emploi suite à la perte de certaines allocations et le risque de perdre l'emploi :

« [...] aller bosser pour parfois pas beaucoup plus cher que ce qu'on a au RIS ou au chômage. Mais ça c'est une autre difficulté à laquelle on est malgré tout confronté quand on demande à quelqu'un de s'investir et de trouver un boulot. C'est qu'en fait il va dégager toute une série de talents, il va devoir lancer son énergie, il va devoir faire énormément d'efforts pour en bout de course se retrouver dans une situation qui est bien moins confortable et parfois financièrement moins avantageuse parce que les allocations familiales majorées seront suspendues, parce que le loyer dans un logement social sera revu à la hausse puisqu'ils ne seront plus bénéficiaires d'allocations mais bien d'un salaire. Et le risque de perdre son emploi tandis qu'on ne perd pas son allocation » - La Régie des quartiers de Dinant

« [...] celui qui va travailler, directement on lui retire l'allocation. Moi j'en connais un qui travaille à temps partiel, donc qui était au CPAS, c'est un étranger, et donc il travaille à temps partiel et en fait il gagne moins que s'il était resté au CPAS. Il y a quand même une aide ça s'appelle l'exonération socio-professionnelle [...] les gens qui sont cohabitants et qui vont travailler à temps partiel, la

⁷¹ Régie des quartiers de Dinant. (2021). Rapport d'activité 2020.

plupart du temps n'ont pas accès à l'exonération socio-professionnelle » - un membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

Toutes ces difficultés « psychosociales » sont généralement interconnectées et vont former un bloc empêchant les personnes de s'intégrer socialement mais aussi (et surtout) professionnellement parlant.

c) *Résumé de la Section 3*

Dans cette troisième section, plusieurs constats ont été faits à propos de la problématique et des enjeux liés à l'accès à l'emploi et à la formation au sein de la région dinantaise :

- On peut parler de précarité de l'emploi. Celle-ci renvoie à un phénomène multidimensionnel allant de la qualité des emplois à des situations de privation d'emploi et/ ou de formation et pouvant prendre une dimension affective et psychologique. Les situations vécues sont donc diverses.
- Les communes de Hastière et de Dinant se distinguent par un taux de demande d'emploi élevé (19,2 % et 16,1%) en comparaison aux autres communes, ce qui coïncide avec les niveaux et conditions de vie moins favorables constatés dans ces deux communes
- Les emplois « en temps partiels » et les emplois de types intérimaires ou saisonniers peuvent être considérés comme précaires du fait de leur instabilité et leur saisonnalité (et la rémunération insuffisante qu'ils génèrent). On retrouve une grande proportion de femmes parmi les travailleurs prestant en temps partiel
- Les jeunes en situation de NEET constituent un enjeu important
- Les freins à l'insertion professionnelle (mais aussi dans certains cas à l'insertion sociale, les deux étant bien souvent liés) sont multiples et interconnectés :
 - o L'absence de grands pourvoyeurs d'emplois et d'ETA
 - o Le manque de qualification en lien avec une offre en formation limitée sur le territoire et la faible présence d'EFT
 - o Des difficultés en termes de mobilité qui vont conditionner l'accès aux formations et/ ou emplois
 - o La garde des enfants qui va conditionner l'accès mais aussi le type d'emploi
 - o Des difficultés d'apprentissage
 - o Des difficultés d'ordre psycho-social liées à un environnement et un parcours de vie, un manque d'accompagnement adapté (et une image stigmatisante renvoyée par la société). Mais aussi un manque de confiance et d'estime de soi, un manque de motivation et d'envie, des difficultés à répondre aux exigences fixées par le FOREM ou le CPAS en matière d'insertion (renforcées parfois par une fracture numérique). Enfin la crainte de se retrouver dans une situation moins « confortable » et financièrement moins avantageuse si on trouve un emploi.

Section 4. Des solidarités qui se modifient et diffèrent d'un territoire et d'une structure à l'autre

a) Des solidarités familiales et de quartiers qui se modifient

Marqué par la périurbanisation et la rurbanisation, l'espace rural a connu de grandes mutations durant ces dernières décennies. Cette évolution s'est vue accompagnée du phénomène des communes dortoirs ainsi que d'une redéfinition de certaines relations : un rapport social ambigu entre les nouveaux arrivants dans les villages et les autochtones mais aussi une modification des réseaux informels et traditionnels d'aide à la suite d'un affaiblissement des formes de solidarité traditionnelle assurées par les familles, amis ou voisins⁷². Le territoire dinantais ne semble pas échapper à cette évolution dans les rapports sociaux. A ce sujet un membre d'un PCS de la région dinantaise explique :

« [...] il y a une évolution un peu macrosociologique qui est quand même à noter au niveau de la ruralité [...] je pense qu'il y a une évolution, il reste des traces de certaines anciennes solidarités familiales ou de villages mais qui sont beaucoup moins prégnantes qu'il y a 20 ou 30 ans. Donc la société rurale elle a fort changé par rapport à ça et pour reprendre le titre d'un ouvrage " On naissait et on mourrait au village", ce modèle là il n'est plus. [...] C'est un élément qu'il faut voir sur 20-30 ans parce que les solidarités se sont modifiées, moins de solidarités familiales, je dis pas qu'elles n'existent plus mais il y en a moins. Et notamment par rapport au vieillissement de la population, ça c'est une chose. Et quand même moins de solidarités de quartier et encore une fois je dis pas qu'il y en a plus. D'ailleurs, la crise qu'on traverse a fait naître de nouvelles formes de solidarité via les réseaux sociaux. C'est une problématique, la question des solidarités, quid des nouvelles formes de solidarité et d'une nouvelle forme de cohésion et de vivre ensemble à inventer entre les villages et les quartiers »

En effet, il est important de noter que dans certains villages certaines solidarités semblent encore bien présentes et d'autres se sont recrées pendant la crise du Covid. On note dans cet extrait, également, l'enjeu lié à la modification des solidarités vis-à-vis des personnes âgées.

De manière générale, il semble que c'est aussi une confiance envers l'autre qui s'est un peu perdue, comme le précise un membre de l'ASBL Article 27 :

« [...] c'est important aussi de créer du lien, je le vois déjà dans les groupes que j'ai la chance de suivre depuis un petit temps, le covoiturage c'était même pas pensable au début : une voiture quand on en a une c'est précieux, ça coûte cher au km. Mais après 3-4 ans ça devient beaucoup plus logique parce qu'on est en confiance avec les personnes. Et il me semble aussi qu'on a perdu ça, la confiance. C'est ça de se remettre en lien vraiment avec les gens et après il y a des choses qui se font presque de manière automatique »

Certains ont également souligné le fait que plusieurs « structures traditionnelles en milieu rural » qui étaient des facteurs d'intégration avant, n'arrivent plus à intégrer toute une série de personnes, comme des jeunes issus de quartiers de logements publics :

« [...] ils n'arrivent pas par exemple à intégrer des jeunes issus du quartier de logements publics et ces jeunes devenus adultes me le disent parfois, me disent « c'est fou à l'époque on était pas vraiment considérés comme des gens de Onhaye » [...] « – échevin d'une commune de la région dinantaise

⁷² Linchet, S. (2011). La pauvreté en milieu rural en Région wallonne. CERA

b) *Des collaborations entre structures sociales pas toujours évidentes*

Une diminution des solidarités qui peut également être visible entre les structures sociales elles-mêmes mais aussi avec des acteurs d'autres domaines. Cela se traduit par des difficultés à travailler en collaboration. On peut parfois même parler de concurrence :

« [...] certains plus que d'autres, certains acteurs institutionnels au niveau du social pensent avoir un monopole sur la question donc ils ont pas tellement envie de travailler avec d'autres, c'est notamment le cas dans le secteur du logement. Il y a un acteur, dans le logement dans la région qui parfois pense avoir une place un peu dominante, monopolistique et voit les autres comme étant des concurrents, les autres formes de structures de logements publics et c'est, je trouve que c'est dommage » - membre d'un PCS de la région dinantaise

c) *Une qualité de service qui dépendra beaucoup des travailleurs sociaux*

Cette difficulté à collaborer va varier en fonction des structures sociales mais également en fonction des personnes qui y travaillent. En effet, il s'agit d'une grande faiblesse structurelle aux seins des services sociaux et ce surtout aux seins des services publics : la qualité des services proposés par la structure va énormément dépendre des personnes qui y travaillent et non pas seulement de la structure en elle-même.

« [...] parce que c'est vraiment malheureusement une question de personne. C'est en fonction du travailleur que le demandeur d'emploi ou le revenu d'insertion a devant lui, en fonction de cette personne là ça se passera bien ou pas bien. Et ça moi qui suis dans le social depuis 25 ans c'est un truc que j'ai toujours du mal à comprendre : comment on peut faire passer des sentiments personnels au lieu de l'intérêt du demandeur d'emploi. [...] Je mets pas tout le monde dans le même sac, il y a vraiment des CPAS, des agents de FOREM ou des maisons de l'emploi qui fonctionnent très, très bien avec des gens très compétents et puis d'autres c'est plus compliqué » - président d'un CISP de l'arrondissement de Dinant

L'offre et la qualité des services pourront donc varier d'une commune à l'autre et d'un employé à l'autre :

« Et ce qui serait intéressant d'étudier aussi c'est la différence de services entre les communes [...] en fait l'offre, les CPAS ne travaillent pas tous de la même façon et l'offre d'aide alimentaire n'est pas toujours la même » - membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

Toutefois, comme l'explique le président d'un CISP de l'arrondissement de Dinant certaines personnes sont très compétentes et permettront d'impulser une dynamique dans la structure (cf. Partie III).

d) *Résumé de la Section 4*

Dans cette quatrième et dernière section du chapitre, plusieurs constats ont été faits à propos des solidarités/ relations entre acteurs du territoire :

- On assiste à une modification des réseaux informels et traditionnels d'aide avec un affaiblissement des formes de solidarités traditionnelles (famille, amis, voisins) dans certains villages. Marqué également par une perte de confiance envers les autres.
- Un amoindrissement des solidarités ayant lieu aussi parfois entre structures sociales elles-mêmes et acteurs d'autres domaines. Cela se traduit par des difficultés à collaborer.
- Des solidarités qui ne vont pas seulement dépendre de la structure en elle-même mais également des personnes qui y travaillent. La qualité des services proposés par une structure (sociale) va, en effet, beaucoup dépendre de ses employés / membres.

Conclusion chapitre 3

Les éléments de diagnostic présents dans ce premier chapitre permettent de mieux comprendre dans quel contexte territorial mais également et surtout social s'inscrit le réseau RADiS.

Le réseau RADiS est implanté sur un territoire rural caractérisé par des communes vastes aux faibles densités de population (Houyet / Onhaye) mais également des communes « plus urbanisées » comme Dinant et Yvoir mais dont la densité de population reste tout de même bien en deçà de la moyenne régionale. Un territoire également marqué par de grands contrastes entre les communes au niveau de l'importance des enjeux sociaux. D'une part, des enjeux en termes de démographie, structure de la population : un vieillissement de la population (et ce surtout dans la commune de Hastière puis celle de Dinant), l'augmentation de ménages de type « isolé » et la problématique de l'isolement social fort accentuée. La commune de Dinant se distingue par une proportion importante de ménages isolés et monoparentaux. D'autre part, on note d'importantes disparités en ce qui concerne les niveaux et conditions de vie : les communes de Dinant et d'Hastière semblent marquées par une certaine « précarisation » avec des indicateurs moins favorables que dans les autres communes (cela coïncide avec leur taux de demande d'emploi élevé). A l'inverse, la commune de Yvoir, se différencie par des niveaux et conditions de vie plus élevés que dans les autres entités mais par un degré d'inégalité de revenu plus marqué au sein même de la commune.

Ces caractéristiques socio-économiques vont influencer et sont en parties liées à plusieurs problématiques. Trois grandes problématiques ont été soulevées : la mobilité, l'insertion professionnelle et l'accès à la formation ainsi que l'évolution des solidarités. Premièrement, la mobilité est une problématique centrale pour le territoire. Plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés liées à celle-ci : un réseau de TC peu développé et des arrêts parfois très peu desservis, un faible taux de motorisation dans certaines communes, des alternatives aux TC pas toujours adaptées et pour finir des logements publics/sociaux éloignés de tous services. La mobilité constituera alors un enjeu important et transversal pour les personnes n'ayant pas de véhicule personnel pour qui l'isolement peut être important et l'éloignement peut vite devenir une source de difficultés pour la vie quotidienne, ... Deuxièmement, le territoire est marqué par un accès à l'emploi et à la formation difficile (et ce particulièrement dans les communes de Hastière et Dinant avec un enjeu au niveau des jeunes NEET). Les facteurs explicatifs de cet accès difficile sont multiples et interconnectés : l'absence de grand pourvoyeur d'emploi, le manque de centre de formation, des difficultés en termes de mobilité et de garde d'enfant et enfin des difficultés d'ordre psycho-social. Pour finir, les solidarités et les relations entre citoyens et /ou acteurs sociaux se modifient et dans certains cas s'amoincrissent. De plus, l'offre et la qualité des services sociaux pourront varier d'une commune à l'autre mais également et surtout d'un employé à l'autre.

Pour conclure, problématiques et enjeux s'entrecroisent, il n'est pas possible d'en comprendre un dans sa globalité sans comprendre les autres. Certaines problématiques vont, en effet, parfois constituer les enjeux des autres, par exemple : l'accès à l'emploi va constituer un enjeu de la problématique du manque de mobilité mais l'insertion professionnelle difficile et les niveaux et conditions de vie plus bas qui vont généralement avec peuvent conditionner l'obtention d'un véhicule personnel et donc rendre les déplacements compliqués. Cela rejoint le caractère multidimensionnel et complexe du phénomène de précarité. Le GT ALIM-SOL devra donc prendre en compte cette complexité dans sa globalité lors de la définition de ses actions solidaires afin que ces dernières correspondent au maximum aux situations vécues au sein de la région dinantaise.

Par la suite, nous verrons que ces problématiques et caractéristiques socio-démographiques influenceront l'accès à une alimentation de qualité et plus spécifiquement l'intégration dans des projets de filières alimentaires locales. Mais avant cela il convient de comprendre le contexte agricole des 6 communes sur lesquelles est implanté le réseau RADiS.

Chapitre 4 : Un territoire rural et agricole sur lequel le développement de filières alimentaires bio et locales rencontre plusieurs obstacles

Dans ce chapitre, je présente le contexte agricole de la région dinantaise. Ensuite j'aborderai la stratégie de développement des filières du réseau RADiS.

Section 1. Contexte agricole de la région dinantaise

Le territoire d'action du réseau RADiS se situe à cheval sur deux régions naturelles distinctes qui ont des caractéristiques physiques propres (géomorphologie, géologie, climat, sols, ressources en eau, ...) : le Condroz et la Fagne-Famenne (la Fagne à l'Ouest de la Meuse et la Famenne à l'Est) (cf. Figure 13). Le Condroz est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses et des dépressions calcaires⁷³. On y retrouve beaucoup de sols limono-caillouteux et quelques poches limoneuses, les limons qui constituent des sols fertiles. La Fagne-Famenne quant à elle s'agence sous la forme d'une vaste dépression sillonnée par de nombreux cours d'eau. Au Nord, on retrouve une alternance de dépressions schisteuses et de buttes gréseuses. Au centre, se trouve une dépression schisteuse étirée et au Sud un plateau calcaire (la « Calestienne ») avec des collines allongées. Ces caractéristiques ont donc une incidence sur l'occupation des sols⁷⁴. Sans l'intervention humaine, ces régions naturelles accueillent, en effet, des flores et faunes adaptées aux conditions du milieu.

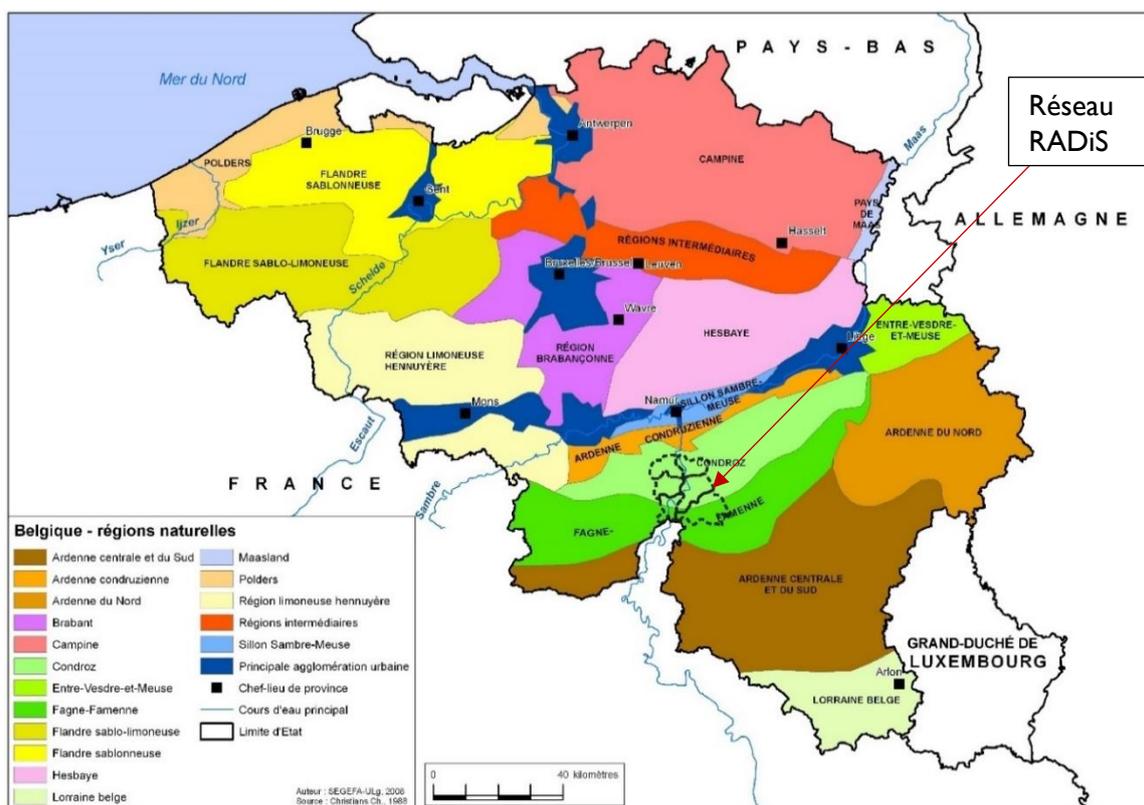


Figure 13 : Les régions naturelles de Belgique (Source : Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014)

⁷³ Cours « Géographie de la Belgique », Nicolas Dendoncker (suppléante Florence de Longueville). Université de Namur, bachelier en sciences géographiques orientation générale, 2017

⁷⁴ Occupation du sol : couverture physique et biologique de la surface terrestre, y compris les surfaces artificielles, les zones agricoles, les zones (semi-)naturelles, les forêts les zones humides et les masses d'eau

a) Un territoire caractérisé par une diversité de cultures

La région sur laquelle est implanté le réseau RADiS est caractérisée par une diversité de cultures : fourrages, céréales, cultures industrielles (colza, betteraves sucrières et pommes de terre), prairies et friche agricole. Il est possible de réaliser un transect sur la région dinantaise et les communes environnantes qui correspond à peu près aux limites des deux régions naturelles. Ainsi au Nord-Ouest de ce transect, on retrouve une région où les terres arables sont nombreuses et ensemencées en céréales et cultures industrielles (cf. Figure 14). Au Sud-Ouest, se trouvent des zones plus herbagères où les zones de prairies sont nombreuses (cf. Figure 15), en effet le tissu paysager rural de la Fagne-Famenne a déterminé une structure agraire appartenant au modèle d'openfield à prairies dominantes.

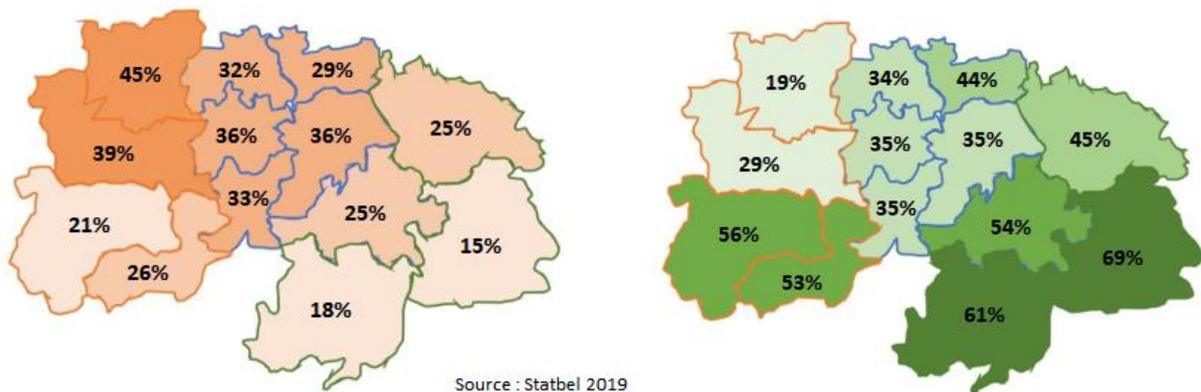


Figure 14 et Figure 15: Part des cultures de céréales à grains (à gauche) et part des prairies (à droite) dans la zone d'action du réseau RADiS (délimitée en bleu) et dans la zone à l'Est (délimitée en vert) et la zone à l'Ouest (délimitée en orange) de ce territoire d'action (Source : Sylvie La Spina, 2020)

La superficie agricole des 6 communes équivaut à peu près à 44,5 % de la superficie totale du territoire avec un peu plus de 20 000 hectares de terres utilisées pour les activités agricoles. Lorsque l'on regarde d'un peu plus près l'utilisation du sol⁷⁵ dans les zones agricoles de la région dinantaise on observe que la majorité des terres agricoles sont destinées à une agriculture de grandes cultures en production fourragère (prairies et fourrages) et en céréales et assimilés (cf. Figure 16). En effet, les céréales (froment, orge et épeautre) occupent 31,8% des terres et les fourrages 14,8% (légumineuses, betteraves fourragères, maïs fourrager, ...) (cf. Table 10). Les prairies occupent quant à elle une grande partie (39,5%) du territoire agricole. Les terres comptent également 11,4% de cultures industrielles (colza, betteraves sucrières et pommes de terre) ainsi que 2% d'autres cultures (dont 0,3% de fruits et légumes).

Utilisation du sol dans les zones agricoles et forestières gérées, au sein des 6 communes du territoire d'action du réseau RADiS

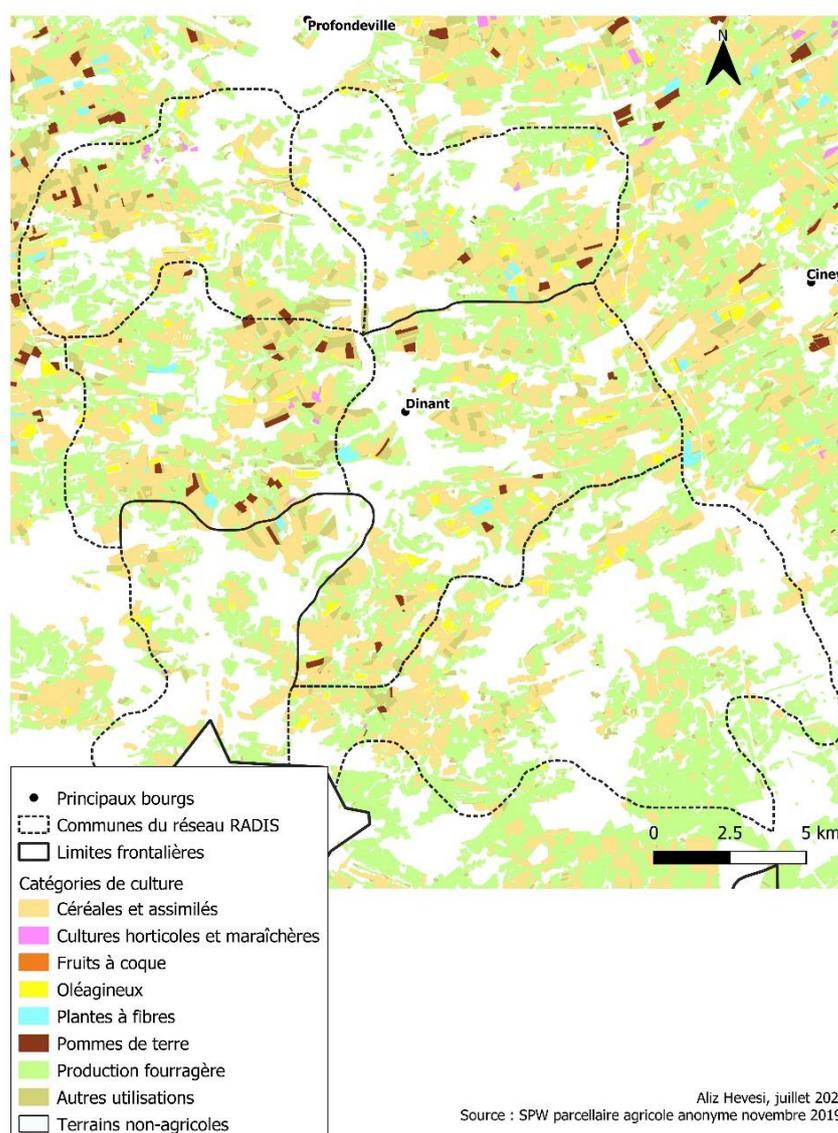


Figure 16

	Commune ANHÉE	Commune YVOIR	Commune ONHAYE	Commune DINANT	Commune HASTIÈRE	Commune HOUYET	TOTAL TERRITOIRE
PRAIRIES	34%	44%	35%	35%	35%	54%	39,5%
CEREALES	32%	29%	36%	36%	33%	25%	31,8%
FOURRAGES	10%	16%	11%	16%	20%	16%	14,8%
CULT INDUSTRIEL	16%	7%	12%	9%	9%	5%	9,6%
POMME DE TERRE	3%	2%	3%	2%	1%	0%	1,8%
AUTRES	4%	1%	2%	2%	2%	1%	2%

Table 10 : Composition de la surface agricole utile sur le territoire (20 750 ha) en 2019 (Source : Statbel, 2020)

⁷⁵ L'utilisation du sol : le territoire caractérisé selon sa dimension fonctionnelle ou son objet socioéconomique actuel (par exemple, industriel, résidentiel, commercial, forestier, agricole récréatif,...)

En ce qui concerne l'élevage, le territoire est dominé par l'élevage bovins allaitants (destinés à la viande) et de poulets de chair (cf. Figure 17). On retrouve également des élevages de vaches laitières, de porcs et de poules pondeuses. Il n'y a pas de données concernant les chèvres et les moutons.

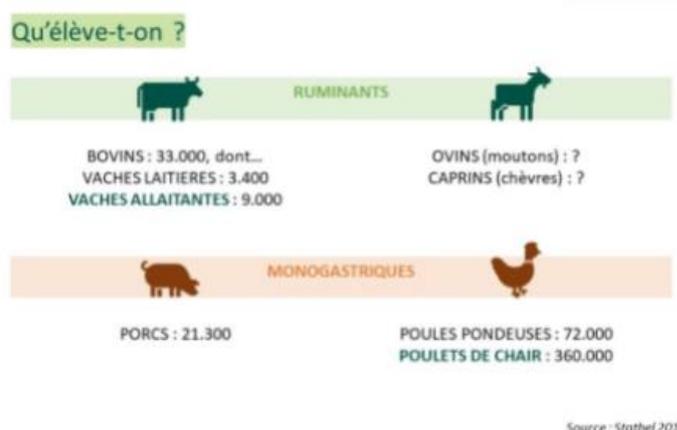


Figure 17 : Elevages dans la région dinantaise (Source : Nature & Progrès & Fondation Cyrus, 2020)

b) Où les modes de productions biologiques ne représentent qu'une petite partie des terres agricoles

Le territoire compte 261 fermes dont 41 en agriculture biologique (15,7 %) (cf. Table 11). On retrouve également 4 transformateurs bio.

	ANHÉE	YVOIR	ONHAYE	DINANT	HASTIÈRE	HOUYET	TOTAL
Fermes totales	40	33	47	62	28	51	261
Fermes bio	7	2	7	8	4	13	41
%	17,5%	6%	14,9%	12,9%	14,3%	25,5%	15,7 %

Table 11 : Exploitations dans la région dinantaise en 2019 (Sources : Statbel, 2020 et BioWallonie, 2020)

Les modes de production biologique ne représentent donc qu'une petite partie de l'agriculture sur le territoire mais le nombre de producteurs biologiques a augmenté ces dernières années⁷⁶, ce qui est un phénomène assez nouveau. A ce sujet, un maraicher de la région dinantaise explique :

« La problématique c'est qu'on a quand même encore, je ne connais pas les chiffres, mais visuellement je pense qu'on a encore une grosse majorité d'agriculteurs conventionnels. Il y a peu de bio, ça bouge un peu mais ce n'est pas la majorité. Il y a beaucoup de craintes du conventionnel vers le bio parce que ce sont des techniques particulières, ils ne connaissent pas forcément. [...] c'est un gros stress et puis bon ils sont encore dans cette culture-là, de ça doit être propre, une culture doit être propre ». A cela il ajoute : « [...] ils veulent pas changer, ils veulent pas trop partir de ce modèle là parce qu'ils le connaissent et qu'ils le contrôlent plus ou moins. Fin il pensent qu'ils le contrôlent. Techniquement ils le contrôlent, financièrement ils le contrôlent pas. C'est l'industrie qui joue avec quoi »

⁷⁶ BioWallonie. (2020). Chiffres du Bio. <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/>, consulté le 25 août 2021.

On peut donc identifier plusieurs facteurs pouvant expliquer la faible proportion de fermes bio sur le territoire : la crainte d'aller vers l'inconnu, de s'approprier de nouvelles techniques et de quitter un modèle qu'on connaît et qu'on croit contrôler. Ce désir de contrôle, en lien avec le principe du « propre-en-ordre » a d'ailleurs été souligné dans l'étude de Vankeerberghen A. (2013)⁷⁷. Elle y explique par exemple que le désir de domestication, d'ordre que l'on retrouve dans l'agriculture conventionnelle « se heurte à l'idée répandue que l'agriculture biologique, ne faisant pas usage d'herbicide chimique, ne permet pas de maîtriser les mauvaises herbes et ne permet donc pas d'avoir des champs « propres » ».

D'autres freins ont également évoqué lors de mes entretiens : passer en bio signifie généralement beaucoup de contrôles et donc de contraintes et certains producteurs n'en veulent pas car cela peut être pesant, surtout pour les exploitations de petites tailles (par exemple trouver des fournisseurs de semis bio qui acceptent de fournir une petite exploitation est très compliqué).

« Mais le réseau RADiS ils n'ont tenu compte que des produits bio. Le problème c'est que ça coûte cher, pour rentrer dans le cahier de charge bio on doit payer [...] au niveau des démarches c'est lourd, au niveau des contrôles c'est lourd et au niveau financier c'est lourd. [...] ça bloque certains jeunes qui pourraient se lancer dans la culture d'un hectare de légumes » - éleveur d'ovin bio de la région dinantaise

L'âge peut aussi constituer un frein :

« Cette évolution-là dans l'agriculture par chez nous elle ne me semble pas fort avancée. Les fermiers ne sont pas convaincus, ils ont peurs, parfois le problème est aussi l'âge parce que être fermier aujourd'hui ce n'est pas simple. Et c'est clair qu'un fermier qui va me dire « moi je ne vais pas passer en bio à 50 ans » je le comprends tout à fait. [...] il faut tout changer du jour au lendemain, c'est un risque qu'on prend pas. Par contre s'il avait un fils repreneur ce sont des choses qui seront beaucoup plus faciles à dire : « allons y gentiment mais allons-y » » - maraicher en conversion bio du territoire

En Wallonie, on observe que 60% des exploitants ont plus de 45 ans et 44% n'ont pas de successeurs (cf. Figure 18). Ces chiffres pourraient en partie expliquer la faible présence d'exploitations biologiques. L'étude de Latruffe, L., et al. (2013)⁷⁸ a, en effet, mis en évidence une relation positive entre la présence d'un successeur identifié sur l'exploitation et l'augmentation de la propension de l'exploitant à se convertir.

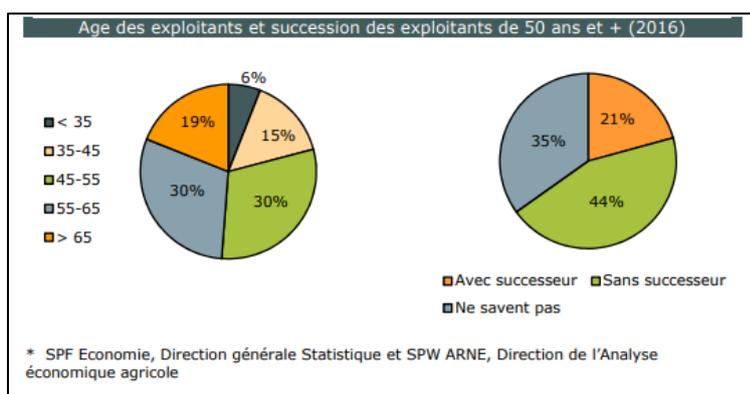


Figure 18 : (Source : SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement, Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole, Direction de l'Analyse Economique Agricole, 2020)

⁷⁷ Vankeerberghen, A. (2013). La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique. *Premier congrès interdisciplinaire du développement durable, Quelle transition pour nos sociétés?*, p. 123.

⁷⁸ Latruffe, L., Nauges, C., & Desjeux, Y. (2013). Motivations et freins à la conversion à l'agriculture biologique: synthèse des résultats d'une enquête à grande échelle auprès de producteurs laitiers et légumiers en régions Bretagne et Pays de la Loire.

Le fait que le réseau ne se concentre que sur le bio semble être une décision critiquée par plusieurs acteurs et actrices du territoire :

« Mais là le réseau RADiS il a vraiment tranché et j'ai discuté avec beaucoup et c'est ce qu'ils reprochent au réseau RADiS, c'est qu'ils sont trop focalisés sur le bio " -éleveur d'ovin bio de la région dinantaise

Cependant, le bio est un pilier à la base du réseau RADiS (les deux autres piliers étant le local et le solidaire) et constitue le fer de lance de Nature & Progrès. Il a été décidé de se concentrer sur le développement de l'agriculture bio car le comité de pilotage du projet estime que c'est le mode de production de l'avenir (il ne pourrait imaginer de filière avec des pesticides, surtout pour nourrir des écoles). Le label biologique permettra également aux filières alimentaires du réseau RADiS d'avoir une plus-value écologique et économique importante.

c) *Et où l'auto-provisionnement alimentaire est restreint*

Malgré la présence importante de terres agricoles sur le territoire, un faible pourcentage des productions est destiné à l'alimentation humaine et une grande part de celles-ci est exportée pour être transformée par l'industrie agroalimentaire. Par exemple, au niveau de la filière céréales, 45 % de la production wallonne est destinée au bétail, 44% pour la production d'énergie (amidonnerie) et seulement 11 % est destinée à l'alimentation humaine⁷⁹. Les farines utilisées par les boulangers wallons sont majoritairement issues de céréales produites hors des frontières et cultivées selon des méthodes industrielles. Au niveau des producteurs biologiques du territoire, le constat est le même : peu d'entre eux ont des produits finis directement destinés aux consommateurs car une grande partie des matières premières est fournie aux industries agro-alimentaires qui vont ensuite se charger de les transformer. En devenant de simples fournisseurs de matières premières pour l'industrie, beaucoup ont perdu leur autonomie dans la production, le lien avec le consommateur et la capacité à valoriser leurs produits.

D'un point de vue théorique, les productions des cultures et élevages (bio et non bio) présents dans les 6 communes semblent suffisantes pour rencontrer les besoins alimentaires des habitants, à l'exception des fruits et légumes⁸⁰. En effet, les 66 hectares consacrés à la production de fruits et légumes (ne sont pas compris dedans les potagers des particuliers) ne permettraient de couvrir, selon les projections du réseau RADiS, qu'à peine 4% des besoins alimentaires des citoyens (la moyenne wallonne d'auto-provisionnement alimentaire dans ces filières étant de 17 %) ⁸¹. La région dinantaise est donc fortement dépendante des importations de fruits et légumes provenant d'autres régions de Belgique, d'Europe ou même du monde.

Pourtant, il y a en Wallonie de la place pour le développement de filières alimentaires bio et locales mais également un intérêt de la part des producteurs, transformateurs et consommateurs. Cependant, le développement de ce type de filières, en Wallonie en général et

⁷⁹ Delcour, A., Van Stappen, F., Gheysens, S., Decruyenaere, V., Stilmant, D., Burny, P., ... & Goffart, J. P. (2014). État des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation. *Biotechnologie, agronomie, société et environnement*, 18(2), 181-192.

⁸⁰ La Spina, S. (2020). Le Réseau RADiS : pour des filières bio et solidaires à l'échelle de territoires !. *Dossier, Valériane n° 147, Nature & Progrès Belgique*

⁸¹ Idem

sur le territoire du réseau RADiS en particulier, rencontre deux principaux obstacles : le manque d'outils de valorisation des productions biologiques et le manque de liens entre les acteurs des filières.

I. Le manque d'outils de valorisation des productions biologiques

À la suite du développement de l'agro-industrie, les outils de valorisation ont connu un déclin. Le territoire de la région dinantaise ne fait pas exception : il ne s'y trouve que très peu d'outils qui permettraient de valoriser localement les productions (outils de transformation, stockage, vente). Par exemple, on ne retrouve en Wallonie plus qu'une vingtaine de moulins (dont 14 sont certifiés bio) et la plupart d'entre eux sont de faible capacité⁸².

Un éleveur d'ovins bio de la région dinantaise nous explique les difficultés auxquelles il est confronté :

« Concernant la valorisation de ma production d'ovins, je n'ai aucune possibilité de débouchés durables actuellement et une des premières raisons est la logistique (abattoir, atelier de découpe et point de vente...). La deuxième raison est le temps qu'il faut pour développer une telle activité. »

On remarque, en effet, sur la Figure 19 que les points de vente de produits bio et locaux ne sont pas nombreux sur le territoire. On ne retrouve que très peu d'initiatives de circuit-court actuellement par rapport au reste de la Wallonie : peu de vente directe chez le producteur, de marchés, de coopératives de vente, ... De plus, les points de vente ne sont pour la plupart pas accessibles pour les personnes non motorisées, ce qui va en limiter l'accès (cf. Chapitre 5).

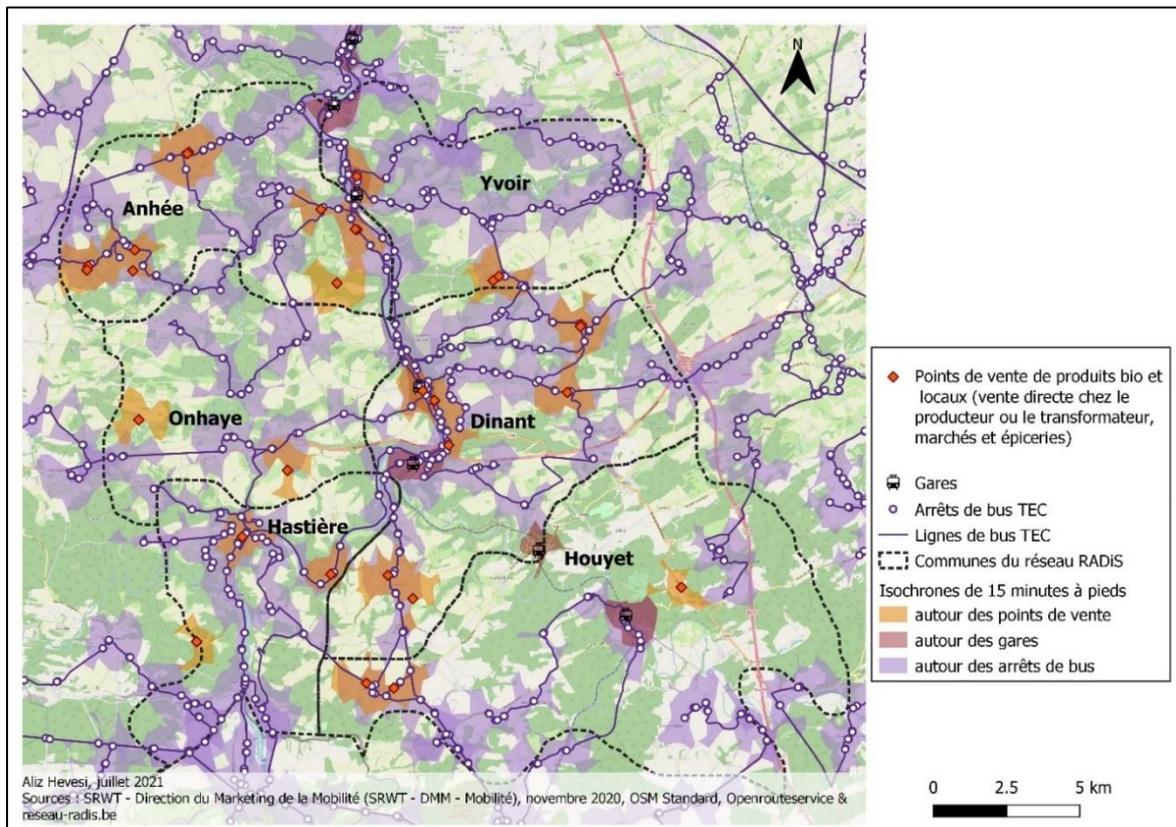


Figure 19 : Accessibilité à pied aux points de vente de produits bio et locaux dans la région dinantaise

⁸² La Spina, S. & Roda, M. (Nature & Progrès). (2019). Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie.

Aujourd'hui, les producteurs et transformateurs à la recherche de plus d'autonomie ont besoin de nouveaux outils qui permettraient de valoriser la production biologique locale mais également de nourrir les consommateurs avec des produits de la région. Tout cela en développant des filières bio, locales et autonomes.

2. Le manque de liens entre les acteurs des filières

Le deuxième frein actuel au développement de filières locales est le manque de lien entre les acteurs des filières au niveau du territoire. En effet pour créer une filière céréale locale par exemple, un producteur de céréales doit rencontrer d'autres producteurs, des transformateurs (par exemple un boulanger mais également un meunier) ainsi que les consommateurs. Cependant, sur la région dinantaise les agriculteurs ne semblaient pas se connaître et il n'existe également que très peu de collaboration entre les producteurs et les petits transformateurs mais également avec les consommateurs. Des collaborations qui pourraient permettre de valoriser les produits alimentaires locaux.

En créant des espaces de confiance et de convivialité, la mise en place de lieux de rencontre et de dialogue permettrait de mutualiser les compétences, les idées et les outils et ainsi renforcer les initiatives territoriales en sortant de l'entre-soi et en rassemblant les acteurs autour d'un projet commun.

Section 2. Partir de ce contexte agricole pour développer les filières du réseau RADiS : les filières aujourd'hui

Dans le cadre du développement des filières alimentaires du réseau RADiS, une étude approfondie du contexte agricole de la région dinantaise a été réalisée. Sur base de cette étude, le comité de pilotage du réseau a décidé dans un premier temps de travailler sur le développement de deux filières : les fruits et les légumes bio et les céréales planifiables bio. Pour chacune de ces filières une stratégie de développement a été établie par les GT.

a) Filière fruits et légumes bio

Le fil conducteur du GT fruits et légumes est l'approvisionnement des cantines scolaires. En effet, lors de l'évaluation des débouchés, l'approvisionnement des cantines scolaires en collaboration avec l'association Influences végétales⁸³ a semblé, pour le GT, être une priorité. Une collaboration avec l'association est une belle opportunité pour le développement de la filière en termes de débouchés vu les volumes importants que peuvent potentiellement représenter les demandes des collectivités. De plus, il s'agit d'un objectif fédérateur qui permettra :

- La collaboration entre maraichers (priorité 1)
- L'installation et la conversion bio de maraichers (priorité 2)
- De nourrir les enfants avec des produits bio et locaux - travailler sur l'accessibilité du bio et local (priorité 3)

⁸³ <http://influences-vegetales.eu/> qui accompagne les écoles et les collectivités dans l'approvisionnement des cantines en bio de circuit court

- De créer des outils mutualisés de production et de transformation (priorité 4)
- Envisager d'autres débouchés pour les productions (priorité 5)

Pour le moment, l'objectif est de fournir deux cantines scolaires à partir de septembre avec l'implication des 2 maraichers en conversion bio du réseau RADiS (une école sera fournie en légumes frais et l'autre directement en soupes). La soupe sera dans un premier temps réalisée dans la cuisine professionnelle d'un des producteurs. Cette première expérience permettra de définir ensuite une stratégie pour un travail sur le long terme (coopérative et installation dans d'autres locaux) et envisager d'autres débouchés.

La priorité pour le développement de la filière est donc l'installation de maraichers bio. En effet, comme démontré dans le diagnostic agricole, les surfaces de production consacrées actuellement aux fruits et légumes dans la région dinantaise sont très réduites et ne permettent pas de rencontrer les besoins alimentaires des habitants (environ 4% d'auto-alimentation). Le réseau RADiS est en train de développer toute une série d'outils pour aider les installations futures (l'objectif est de donner toutes les clés à des porteurs de projets pour s'installer pour fin 2021). Parmi ces outils on retrouve :

- Appel à porteurs de projets en maraichage
- Identification des besoins des porteurs de projets
 - Accès à la terre : « Des terres pour nos RADiS » et appui Terre-en-Vue
 - Réseautage entre porteurs de projets et les propriétaires terriens
 - Séances d'information sur le démarrage en maraichage bio
- Installation d'un espace-test mobile
- Etude de marché sur le territoire Dinantais

b) Filière céréales alimentaires bio

Le GT « Céréales alimentaires » souhaite mettre en place une filière de production de farine 100% bio et locale avec l'envie également de réaliser du pain et des pâtes dans un second temps. Pour le moment, une dizaine de producteurs de la région dinantaise sont motivés et intéressés par la production de farine, d'autres acteurs ont également rejoint le GT. Les enjeux liés à cet objectif global sont multiples :

- **Enjeu transversal lié à la collaboration entre producteurs** : mettre en place un modèle coopératif entre les producteurs motivés du territoire (mutualisation sur les pratiques ? mutualisation de certains outils ?), en définir les objectifs, les limites, etc.
- **Enjeu lié à la production** : évaluer les besoins en termes technique et de pratiques culturelles (quels outils, quelles espèces, quelles variétés, etc.)
- **Enjeu lié à la transformation** : évaluation et définition des besoins pour passer du grain au sac de farine (matériel nécessaire, lieu de stockage, logistique, outils de transformation, certification bio, ...), puis au pain certifié bio.
- **Enjeu lié à la valorisation** : évaluation des besoins du territoire en farine et en pain, quels débouchés, quels clients, quels volumes, quelle logistique, etc.

Pour fin de l'année 2021, le GT aimerait travailler sur deux axes :

- Apprendre et expérimenter la filières « farine 100% bio »

- **Avec les producteurs** en acquérant des connaissances et en échangeant entre producteurs et spécialistes. Mais aussi en réalisant un essai de mouture à l'été 2021 à partir d'échantillons issus de la production de céréales de certains producteurs et en ayant des réflexions autour des espèces et variétés céréalières en vue d'une sélection pour les prochains emblavements.
 - **Avec les professionnels de la transformation** en collectant l'avis des meuniers et des boulangers quant aux farines produites.
 - **Avec les consommateurs** en organisant un événement de sensibilisation à la farine et à sa transformation en pain.
- Evaluer la demande auprès des consommateurs, transformateurs/ artisans, et autres acheteurs du territoire via une étude de marché.

Le premier essai de mouture et les résultats en termes de types de farine et de qualités obtenues permettront d'expérimenter l'ensemble des étapes impliquées dans la fabrication de farine mais aussi d'évaluer le potentiel de production. Sur base de cette première expérience, une stratégie pour un travail sur le long terme (coopérative et mise en place d'outils) pourra être définie.

Conclusion chapitre 4

Le territoire d'action du réseau RADiS est caractérisé par une superficie agricole équivalant à peu près la moitié (44,5%) de la superficie totale de celui-ci et par une position à cheval sur deux régions naturelles distinctes : le Condroz et la Fagne-Famenne. On retrouvera dans le Condroz plutôt des terres arables ensemencées en céréales et cultures industrielles tandis que la Fagne-Famenne est caractérisée par des zones plus herbagères où les zones de prairies sont nombreuses. Les céréales et prairies occupent la majorité des terres agricoles présentes sur les 6 communes du réseau RADiS. On y retrouve également de nombreux autres types de cultures tels que les fourrages, les cultures industrielles ou la production de fruits et légumes (qui n'occupe que 0,3% des terres).

Au sein de ces terres agricoles, les modes de production biologiques ne sont que peu courant. Parmi les freins à la conversion biologique on retrouve : la crainte d'aller vers l'inconnu et de s'approprier de nouvelles techniques, les contrôles et contraintes liés au label bio mais également des freins liés à l'âge des producteurs ainsi que la présence ou non d'un successeur identifié. Le bio est un pilier à la base du réseau RADiS, un label qui permettra notamment aux filières alimentaires d'avoir une plus-value écologique importante.

Malgré la présence importante de terres agricoles sur le territoire, un faible pourcentage des productions est directement destiné à l'alimentation humaine, la majorité étant exportée pour être transformée par l'industrie agroalimentaire. Cela a fait perdre aux producteurs leur autonomie dans la production, le lien avec le consommateur et la capacité à valoriser leurs produits. Cependant, il existe sur le territoire un potentiel en termes de développement de filières alimentaires locales et bio mais celui-ci rencontre deux principaux obstacles : le manque d'outils permettant de valoriser localement les productions et le manque de liens entre les acteurs des filières.

Sur base de ce contexte agricole, le comité de pilotage du réseau RADiS a décidé de travailler sur le développement de deux filières. La filière fruits et légumes bio avec comme fil conducteur l'approvisionnement des cantines scolaires et pour priorité l'installation de maraichers bio en développant une série d'outils d'aide à l'installation. Et comme deuxième filière, la filière céréales alimentaires bio avec comme fil conducteur la mise en place d'une filière de production de farine 100% bio et locale. Les axes prioritaires de travail sont : l'apprentissage et l'expérimentation de la filière farine 100% bio mais également la réalisation d'une étude de marché pour évaluer la demande.

Pour conclure, nous pouvons dire qu'il existe plusieurs enjeux importants liés au développement des filières du réseau RADiS. A ces aspects plus techniques et économiques, devra être ajoutée la prise en compte des problématiques sociales présentes sur le territoire (cf. Chapitre 3) pour développer des filières solidaires et rendre l'alimentation de qualité plus accessible. Mais qu'est-ce qu'une alimentation de qualité ? Et quels sont les facteurs qui peuvent rendre l'accès à ce type d'alimentation compliqué ?

Chapitre 5. Un territoire rural où les freins à une alimentation de qualité sont nombreux

Dans ce chapitre, je présente dans un premiers temps les différentes perceptions sur ce qu'est une alimentation de qualité et ensuite les facteurs qui peuvent limiter son accessibilité.

Section 1. Une alimentation de qualité, c'est quoi ?

Outre son rôle nutritif et biologique, l'alimentation a de nombreux autres rôles, pourtant elle est bien souvent réduite à cette fonction physiologique⁸⁴. En effet, l'alimentation structure les rapports sociaux en permettant de « *se situer par rapport à soi-même et son éco-système, mais aussi par rapport au groupe et à la société, puis par rapport aux autres sociétés* »⁸⁵.

*« L'alimentation touche au plus proche de nous-même, à ce que nous avons de plus intime, nos goûts, notre corps, notre santé, celle de nos êtres chers »*⁸⁶

Dès lors, comme le souligne le projet Accessible du réseau des CIVAM (2020), l'alimentation aura plusieurs fonctions : religieuses, sociales, gustatives, culturelles, conviviales, parentales, citoyennes, symboliques et enfin nutritionnelles. Au vu de ses multiples fonctions, l'alimentation va avoir de nombreuses implications dans la vie de tous les jours et l'accès à celle-ci jouera un rôle très important dans l'inclusion sociale. En effet, comme le montrent les réflexions et analyses menées au sein du département santé d'ATD Quart Monde France, faire face à des barrières d'accès à l'alimentation a un effet sur toutes les dimensions qui permettent de mesurer l'inclusion sociale : « *la production (l'autoproduction ou le choix de produits issus de différentes formes d'agriculture), la consommation (l'achat de la nourriture), les interactions sociales (la convivialité des repas, la culture alimentaire) et l'engagement politique (et la question de la voix libre de celui qui dépend des autres pour se nourrir et nourrir sa famille)* »⁸⁷.

Le rôle social de l'alimentation semble également être connu par les acteurs sociaux de la région dinantaise. En effet, les acteurs et actrices interrogés semblaient s'accorder sur le fait qu'il est essentiel de travailler sur l'alimentation car selon un membre du CPAS de Dinant « *[...] c'est la base, tout le monde mange et cela a beaucoup d'implications dans tous les aspects de la vie (travail, environnement, ...)* ». L'alimentation est donc une thématique qui revient dans de nombreux projets des structures sociales. Mais c'est également un sujet à traiter avec beaucoup de délicatesse car « *Le rapport à la nourriture c'est de l'intime et on peut parfois découvrir certaines pathologies ou honte [...]* » membre de l'AMO Globul'in, service d'Action aux jeunes en Milieu Ouvert. S'intéresser à l'alimentation d'une personne c'est donc toucher à sa vie intime, c'est en quelque sorte rentrer chez elle.

⁸⁴ Paturel, D., Soulard, C. T., & Vonthron, S. (2019). Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde. So what ? n°10*

⁸⁵ CIVAM (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous. P12

⁸⁶ Pleyers, G. (2011). Consommation critique : des promesses de la modernité aux enjeux de l'âge global. Dans Pleyers, G. (dir.), *La consommation critique. Desclée de Brouwer*.

⁸⁷ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n° 25

produit standard⁸⁸. Dans ce cas-ci, la qualité coïncide avec la sécurité des produits mais également avec leur aspect, leur calibrage, ...

c) Définitions présentes dans la littérature scientifique

Si l'on regarde les définitions proposées par les projets de recherche, on note par exemple que dans son projet de recherche-action, le réseau des CIVAM (2020)⁸⁹ souligne « *la qualité revêt au moins cinq dimensions : elle peut être organoleptique, sanitaire, nutritionnelle, fonctionnelle, mais aussi symbolique. Elle renvoie également aux fonctions sociales de l'alimentation (socialisation, partage, convivialité...).* Enfin, elle permet d'apporter une attention particulière à toute la chaîne de production, transformation, distribution : les conditions du travail qui y est réalisé, les impacts environnementaux ». Dans son étude (2020)⁹⁰ le Labo de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) définit quant à lui l'alimentation de qualité comme: « *alimentation saine pour le corps et pour l'environnement, gustative, composée de produits dont on connaît l'origine, vendue à un prix équitable et juste pour les agriculteur-riche-s, dans le respect des conditions de travail, accessible pour les consommateur-riche-s et porteuse de lien social.* ».

d) La définition des acteurs de la région dinantaise

D'un autre côté, des structures sociales ainsi que des personnes en situation de précarité donnent leur avis sur une alimentation de qualité :

« [...] *ce n'est pas une alimentation bourrée de pesticides, c'est quand même de pouvoir choisir* »
- membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

« [...] *une alimentation choisie et une alimentation bonne pour la santé, ce sont les 2 critères mais ce sont des critères qui ne sont pas remplis* » - membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

- Interviewer (I) : *Pour vous qu'est-ce qu'une alimentation de qualité ?*

- Militante⁹¹ Quart Monde (M QM) : *Le moins cher.*

- I : *Et s'il n'y pas la question du prix ?*

- M QM : *Pain, viande, patate, légume, charcuterie.*

- I : *Et l'alimentation de pas bonne qualité ?*

- M QM : *Quand on ne mange pas à sa faim*

⁸⁸ CIVAM (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous. p.16

⁸⁹ CIVAM. (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous. p.14

⁹⁰ Labo de l'ESS (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tous à une alimentation de qualité. *Etude-action Agriculture & Alimentation Durables*. p.15

⁹¹ Militants Quart Monde : personnes vivant en grande pauvreté ou ayant connu la grande pauvreté qui s'engagent pour changer la vie de tous ceux qui connaissent les mêmes souffrances.

e) *La définition utilisée dans ce travail et la nécessité d'éviter les injonctions*

Dans le cadre de mon travail, j'entendrai par alimentation de qualité, une alimentation choisie qui permet de répondre à 5 besoins fondamentaux retenus par le GT ALIM-SOL tout en respectant la santé de l'homme, de la planète et de l'économie. L'importance de ces trois dimensions dans une perspective de justice alimentaire a notamment été soulignée dans l'étude de Lanciano, E., *et al.* (2019)⁹². L'alimentation biologique et locale sera donc considérée comme « de qualité » dans la mesure où elle permettra de répondre aux 5 besoins fondamentaux tout en respectant la santé de l'homme, de la planète et de l'économie. D'ailleurs, lorsque l'on prend un point de vue plus systémique sur le monde entier, une alimentation de qualité devrait toujours être locale si l'on veut que celle-ci respecte et la santé de l'homme, de la planète et de l'économie. En effet, à une échelle locale une alimentation ayant traversé le monde pourrait par exemple être considérée comme de qualité car elle permet de répondre aux 5 besoins fondamentaux mais si l'on prend une échelle plus globale, cette nourriture importée n'a pas respecté la santé de la planète en voyageant et a peut-être également détruit l'environnement et/ou perturbé l'économie du lieu où elle a été produite et/ ou du lieu où elle a été vendue.

Il reste néanmoins important de ne pas proposer une définition complètement fermée de « l'alimentation de qualité » afin de ne pas tomber dans un discours injonctif sur ce qu'est une bonne alimentation. Un discours injonctif sur « le comment bien manger » peut-être très intrusif et peut dans certains cas également culpabiliser la personne qui n'a pas les ressources pour accéder à une telle alimentation.

*« [...] pour moi c'était un vrai choc de se rendre compte que les gens qui vivent des choses insupportables en fait ils ont dû apprendre à survivre avec et quand tu casses cet équilibre-là, si tu mets pas quelque chose de solide à la place, en fait tu déstabilises les gens. Et si tu leur dis, je caricature, « vous savez une alimentation saine c'est essentiel pour que vos gosses réussissent à l'école », mais s'il n'y a rien qui est accessible, en fait le parent culpabilise encore plus en disant « c'est vraiment ma faute, c'est parce que j'arrive pas à nourrir convenablement mon gosse qu'il rate à l'école, donc c'est ma faute, donc je suis coupable ». C'est insupportable. [...] j'avais jamais réalisé à quel point informer les gens ça peut être terrible. [...] ça peut-être insupportable si tu n'as pas les moyens et donc pour moi c'est pour ça que c'est important d'être dans un groupe, dans une action. » -
membre de ATD Quart Monde Bruxelles-Wallonie*

Il semble donc important, lorsque l'on a un discours portant sur l'alimentation de qualité avec des personnes en situation de précarité, de pouvoir ensuite mettre quelque chose en place avec ces dernières afin de leur permettre de devenir acteurs, actrices de leur alimentation et de ne pas les laisser seules avec un sentiment de culpabilité.

Le côté culpabilisant de certaines préconisations émanant des pouvoirs publics, professionnels de la santé, de la publicité, ... a d'ailleurs été souligné dans les réflexions et analyses menées sur la thématique de l'alimentation avec des personnes en situation de précarité au sein du département santé d'ATD Quart Monde France⁹³. Dans leur recherche, ils font effectivement le constat que les messages de prévention et d'éducation à la santé autour de

⁹²Lanciano, E., Lapoutte, A., & Saleilles, S. (2019). What business models for food justice?. *Systèmes alimentaires/Food systems*, (4), 159-183.

⁹³ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25

l'alimentation sont une source particulière de tension pour les personnes en situation de précarité. D'une part, des personnes se sentent matraquées d'injonctions paradoxales (qui évoluent avec le temps et qui deviennent parfois contradictoires) et de recommandations souvent incompatibles avec la précarité. D'autre part, ces messages de prévention sont tantôt perçus comme infantilisants et culpabilisants tantôt difficilement compréhensibles car il s'agit de messages techniques fondés sur les teneurs nutritionnelles. Des tensions ou même un abandon en lien avec un sentiment d'impuissance peuvent naître face « au matraquage de trop nombreux conseils et d'interdits ». Voici quelques témoignages provenant des *focus groups* organisés par le département santé d'ATD Quart Monde et figurant dans l'étude publiée par la revue Quart-Monde :

« Y'en a à toutes les sauces : vous avez pas le droit de faire comme ci, vous devez pas faire comme ça, vous devez faire ci, vous devez faire ça... C'est bon, on fait comme on peut ! On a l'impression qu'on s'adresse à des débiles mentaux, enfin des fois les paroles qu'on nous dit, quand on va voir l'assistante sociale ou qu'on va voir un conseiller... – On n'est plus des gosses ! » - (Focus group, 2012)⁹⁴

« J'ai un sentiment de matraquage. Nous on est matraqués sur le poids, on est trop gros et le diabète et ce qu'on mange ! Ils ont qu'à acheter des fruits et des légumes et de la viande rouge, avec ce qu'on a pour vivre ! Ils rigolent non ? » - (Focus group, 2012)⁹⁵

Ce même travail insiste également sur l'effet particulièrement cinglant que peut avoir une remarque venant d'une personne extérieure à la famille, qui se permet de donner des conseils en termes d'alimentation sans même connaître et prendre en compte les conditions de vie de la personne à qui elle s'adresse.

« Je ne veux plus qu'on me dise : “Tu dois faire ça, tu dois faire ça”. Je fais ce que je peux quand je peux. On n'est pas des robots où on nous dit tout le temps : “Il faut faire ci”. Et personne ne peut dire : “C'est comme ça”, c'est pas vrai. » - (Focus group, 2012)⁹⁶

Comme expliqué précédemment, l'alimentation touche l'intimité d'une personne et doit donc être traitée avec délicatesse en évitant les injonctions. Ceci nécessite de prendre en compte les besoins des personnes mais également de comprendre les barrières d'accès à une alimentation de qualité. Barrières nombreuses et complexes et qui ne peuvent être résumées à un manque d'information ou un « déficit d'éducation » comme le décrivent de nombreux professionnels lorsqu'ils parlent d'éducation nutritionnelle chez les plus démunis⁹⁷. A noter que le travail ici se concentre sur l'accès pour les personnes en situation de précarité et non pas uniquement sur l'accès pour les plus pauvres.

⁹⁴ Idem p.58

⁹⁵ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25 p.57

⁹⁶ Idem p.58

⁹⁷ Idem

Section 2. Les facteurs pouvant limiter l'accès à une alimentation de qualité

La représentation collective de populations rurales proches des lieux de production alimentaire entretient l'idée d'une population à l'écart des problèmes de précarité alimentaire. Idée qui s'illustre par la rareté des recherches sur ces questions. Il est cependant possible de renvoyer au mémoire de fin d'études de Mathilde Ferrand sur les difficultés d'accès à l'alimentation en milieu rural⁹⁸ ou d'un point de vue plus méthodologique, sur les travaux de l'UMR innovation qui a développé une méthode de diagnostic sur l'agglomération de Montpellier⁹⁹, qu'il est possible de confronter aux problématiques du milieu rural.

La notion de précarité alimentaire renvoie à des freins physiques et économiques limitant l'accès à une alimentation « sûre et nutritive » mais également à des facteurs culturels et sociaux (Paturel D. *et al.* 2015)¹⁰⁰. En effet, au-delà de l'obstacle financier à l'achat de cette alimentation d'autres barrières peuvent limiter l'accès à une alimentation de qualité : que ce soient des barrières liées au revenu telles que l'absence d'équipements ou d'espace pour partager les repas ou encore l'éloignement géographique de certains points de vente (Ferrand M., 2021)¹⁰¹. La notion de précarité alimentaire replace donc l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social en dépassant l'angle de vue ne s'intéressant qu'à l'aspect quantitatif et nutritionnel de celle-ci. Dans son étude-action le Labo de l'ESS (2020) propose une définition élargie de la précarité alimentaire : « *situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri* »¹⁰². Dans cette même étude, les auteurs ont ensuite appréhendé la notion d'accès à l'alimentation à travers quatre dimensions : accessibilité économique, l'accessibilité pratique, l'accessibilité sociale et culturelle et enfin l'accessibilité citoyenne. Des freins pouvant limiter chacune de ces accessibilités ont également été identifiés.

Ces quatre dimensions ressortent également dans le nuage de mots participatif « Accès à l'alimentation » construit par les membres du GT « Alimentation Solidaire » (*cf.* Figure 21 à la page suivante).

⁹⁸ Ferrand, M. (2017). Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation des ruraux en situation de pauvreté ; enjeux, acteurs et pistes de réflexion. *Mémoire de Master professionnel, Développement rural. Lyon : Université de Lyon*

⁹⁹ Paturel, D., Soulard, C. T., & Vonthron, S. (2019). Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde. So What ?*, n°10

¹⁰⁰ Paturel D., Marajo-Petizon E., Chiffolleau Y. (2015). « La précarité alimentaire des agriculteurs », *Pour*, 225, 77-81

¹⁰¹ Ferrand, M. (2021) « L'accès à l'alimentation des ruraux en situation de pauvreté [1]. Dispositifs d'aide et stratégies individuelles dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse », *Pour*, 239 (1), 55-67.

¹⁰² Labo de L'ESS (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité. Etude-action Agriculture & Alimentation Durables. p.13

Accès à l'alimentation



Figure 21 : Nuage de mots sur l'alimentation réalisés par les participants du GT ALIM SOL (Source : Sylvie La Spina- Compte rendu premier GT alimentation solidaire, mars 2021)

Ces différentes dimensions et freins assez théoriques ont ensuite été confirmés lors des entretiens effectués auprès des acteurs sociaux de la région dinantaise. Ces barrières à l'accès à une alimentation de qualité vont mettre à mal les différentes fonctions de cette dernière. Au sein de la région dinantaise, plusieurs facteurs peuvent expliquer les difficultés d'accès à une alimentation de qualité :

a) La précarité économique

On retrouve en premier lieu le frein financier. Ce facteur a beaucoup été évoqué lors des entretiens et a été identifié comme étant un des principaux freins. Cet obstacle peut être mis en lien avec les caractéristiques économiques et les difficultés liées à l'accès à l'emploi et la formation (cf. Chapitre 1). On peut également évoquer les prix souvent plus élevés de certains produits de qualité (bio ou locaux) qui vont constituer un frein important pour des personnes plus précarisées qui vont alors privilégier les grandes et moyennes surfaces proposant une grande diversité de produits meilleurs marché. Les priorités dans les budgets seront, en effet, souvent autres (par exemple le paiement des factures incompressibles), que l'alimentation de qualité :

« [...] donc c'est quelque chose qui les intéresse [la thématique de l'alimentation de qualité]. Maintenant on a souvent l'image aussi que les aliments bio c'est parfois plus cher hein. Donc eux ils vont aller chercher les tomates qui ont peut-être fait deux fois le tour du monde à 1 euros 29 chez Lidl plutôt que les tomates qui sont cultivées par un gars d'ici et qui va les proposer à 4 euros, eux ils s'en foutent à ce moment-là. C'est les 900 euros qu'il faut répartir sur tous les postes de la vie, c'est ça qui va décider. » - membre de l'ASBL la Régie des quartiers de Dinant

« [...] il y avait un magasin de VRAC [à Dinant], mais à part les gens qui sont fondamentalement convaincus, qui ont les moyens de se déplacer là et qui du coup mettent en priorité leur argent là-dedans, c'est très compliqué de demander à quelqu'un qui doit faire un choix dans ses finances. Moi personnellement j'achète du bio, du circuit-court, je suis convaincue qu'on peut faire des économies

mais ce ne sont pas des économies qui se voient directement pour ça il faut manger moins de viande, consommer différemment aller à plusieurs endroits. Donc on a encore beaucoup de gens qui me répondent, y compris les travailleurs sociaux, beh ils vont chez Aldi et c'est normal. Et c'est normal. C'est leur réalité, je ne veux pas qu'ils changent mais je veux leur montrer qu'il y a autre chose, c'est un cheminement » - membre de l'ASBL Article 27

a) *La mobilité*

La mobilité est l'un des autres freins qui est beaucoup revenu lors des entretiens. En effet, comme vu dans la Section 2 du Chapitre 1, il existe sur le territoire des difficultés de mobilité. Comme pour de nombreux services, les habitants de la région dinantaise doivent être motorisés pour accéder à la plupart des points de vente de denrées alimentaires.

« La mobilité est une grosse problématique et cela ramène également à où est ce qu'on va s'alimenter » - membre de l'AMO Globul'in

« Ceux qui n'ont pas de mobilité à Houyet, ils n'ont que le choix entre une boulangerie et un petit magasin ou alors aller jusque Beauraing mais après il faut revenir avec ses sacs et c'est pas simple non plus, il faut prendre un service de mobilité » - CPAS de Houyet

Des épiceries d'appoint sont parfois installées au centre de certains villages mais les prix qui y sont pratiqués sont bien souvent trop élevés pour qu'il s'agisse des seuls lieux d'approvisionnement :

« S'ils doivent aller faire ses courses au SPAR tous les jours, c'est compliqué et ou alors ils doivent aller à Givet ou à Dinant pour avoir moins cher mais pour ça il faut avoir son propre moyen de locomotion. » - CPAS Hastière

« Au centre-ville il n'y a qu'un Delhaize et un projet de "mini-Carrefour", pour aller au Lidl ou au Aldi il faut monter et donc pour les personnes non motorisées cela est compliqué car il n'y a pas beaucoup de bus. Certaines personnes préfèrent prendre le taxi et aller au Lidl plutôt qu'aller au Delhaize » -CPAS de Dinant

En effet, pour bénéficier de prix plus avantageux, des stratégies sont alors mises en place et certains n'hésiteront pas à parcourir des kilomètres supplémentaires. C'est le cas, par exemple, pour certains habitants des logements sociaux, qui en dépit des frais de déplacement supplémentaires que cela engendre, auront recours à des services de taxi pour se rendre dans les lieux de vente de denrées alimentaires où les prix sont plus attractifs. Ils préféreront alors également s'approvisionner dans une seule enseigne, dans laquelle ils sont susceptibles de trouver tout ce dont ils ont besoin.

« Ils me disent « on aime bien ce magasin là où on va chercher tout en même temps, tout au même endroit et pas cher de préférence. Parce que on n'a pas de bagnole nous pour aller faire nos courses et qu'on doit payer un taxi qui coûte 8 euros ». Il n'y a pas de magasins ici, il y a des taxis qui tournent ici. Moi je n'ai jamais vu autant de taxi que dans des sociétés de logements sociaux et en dehors des jours de vacances. Et le bus il va en ville et puis il reviendra seulement trois heures après et il y a pas de taxi social à Dinant, donc ils prennent le taxi » - membre de l'ASBL la Régie des quartiers de Dinant

« Ce qui est assez surprenant c'est que les pauvres n'hésitent pas à prendre un taxi pour aller faire leurs courses. Donc ce qu'ils font : ils font des grosses courses quand ils vont toucher et je sais pas comment ils font pour garder au frais jusqu'à la fin du mois, la viande ils la surgèlent. Mais alors après ils n'ont plus de sous et il y a parfois des gens qui n'ont plus rien, ça c'est pénible, ils n'ont

même pas de quoi aller acheter un pain et là on dépanne. C'est un mode de vie, c'est un problème, donc ce système d'aller faire des grosses courses d'un coup et on paye le taxi en plus, c'est un budget hein, et il y en a beaucoup, c'est surprenant. Moi je n'en reviens pas, j'essaye de leur expliquer mais ils ont c'est dans leurs habitudes. Alors ils vont prendre le taxi parce qu'ils veulent aller chez Aldi, parce que c'est moins cher et au total beh ça leur revient plus cher avec le taxi. » – membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

D'autres vont plutôt avoir recours à des moyens de solidarité entre voisins mais cela n'est pas possible pour tout le monde au vu de la disparition de certaines solidarités (cf. Section4 Chapitre 3) et au vu de la composition de certains ménages (cf. chapitre 3). C'est ce qu'explique des membres du CPAS de Houyet :

- “ On s'arrange entre voisin »

- “ Il y en a qui vont en scooter, il y en a qui vont avec une dame qui en conduit plusieurs, ils s'arrangent entre eux »

- “Après un jeune qui vit tout seul, c'est pas comme une famille avec 3 enfants ou il faut quasi un camion pour aller faire les courses »

D'autres encore auront recours aux solutions de mobilité proposées par des associations ou les communes comme les services proposés par MobiliSud. En effet, on peut également constater les difficultés en termes d'accès à l'alimentation liées à la mobilité lorsque l'on regarde les statistiques de MobiliSud : les utilisateurs de MobiliSud ont fait appel aux services de la structure en premier lieu pour des soins de santé et en deuxième lieu pour aller faire des courses (cf. Figure 22).

Genre de demande	Nombre
Administratif	117
Centre de jour	93
Coiffeur	12
Connection TEC/train	26
Courses	1046
Déménagement	2
Divertissement	59
Ecole	20
Home	2
Lavoir	1
NC	30
Permis conduire	1
Renseignements	10
Restaurant	1
Retour domicile	445
Soins de santé	1834
Travail	2
Vétérinaire	7
Visite	203
Voyage	1
Total	3912

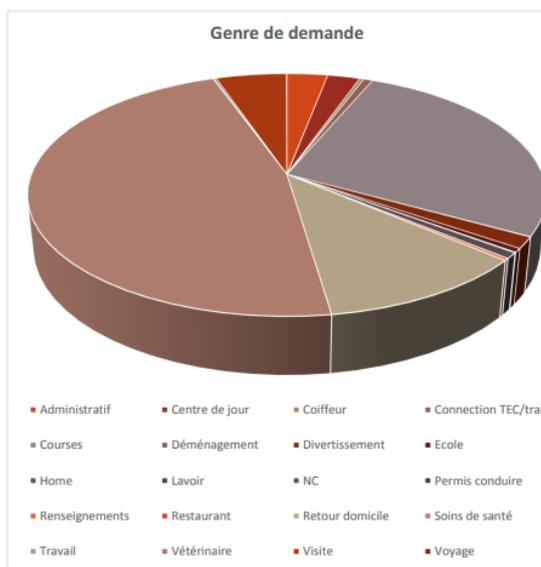


Figure 22 : Demande des utilisateurs de MobiliSud (Source : Données statistiques des utilisateurs de MobiliSud, 2020)

Le même constat est fait en ce qui concerne les demandes de déplacement qui sont faites à la navette rurale de Onhaye :

« On a des statistiques [à propos de la navette rurale], en immense majorité c'est pour des rendez-vous médicaux et la deuxième raison c'est pour les achats, faire ses courses » - membre d'un PCS de la région dinantaise

Cependant, certains des moyens de transport mis en place par les communes ne prennent pas en charge ce type de déplacement, comme c'est le cas pour le taxi social de Hastière :

« [...] on peut aller pour tout avec le taxi social mais pas pour les courses alimentaires parce que le SPAR a mis une pub sur la camionnette » - CPAS de Hastière

De plus, ce type de déplacement n'est en général pas remboursé par les mutuelles, à l'inverse des déplacements liés à des soins de santé.

Cet accès compliqué est d'autant plus important lorsque l'on s'intéresse à l'accès aux produits bio et locaux sur le territoire (cf. Figure 23). On remarque, en effet, que ceux-ci sont difficilement accessibles en TC ou à pied. Sur la Figure 23 où sont également situés les logements publics/ sociaux, on remarque que ceux-ci sont de manière générale assez éloignés des points de vente des produits bio et locaux. A ce sujet, un membre de l'ASBL Article 27 explique :

« C'est inaccessible pour des gens qui n'ont pas de voiture [les produits locaux]. Les moyens de locomotion il ne faut même pas en parler et effectivement s'il faut aller acheter 3 légumes là puis 3 fruits là-bas ce n'est pas possible. Mais donc pour le moment, je pense aux gens de Dinant même, ils n'ont accès à rien en fait s'ils ne savent pas monter vers le producteur et la boutique au centre c'est un peu plus cher, il y a la marge de la boutique [...] »

Accessibilité des logements sociaux/publics et des points de vente de produits bio et locaux au sein de la région dinantaise

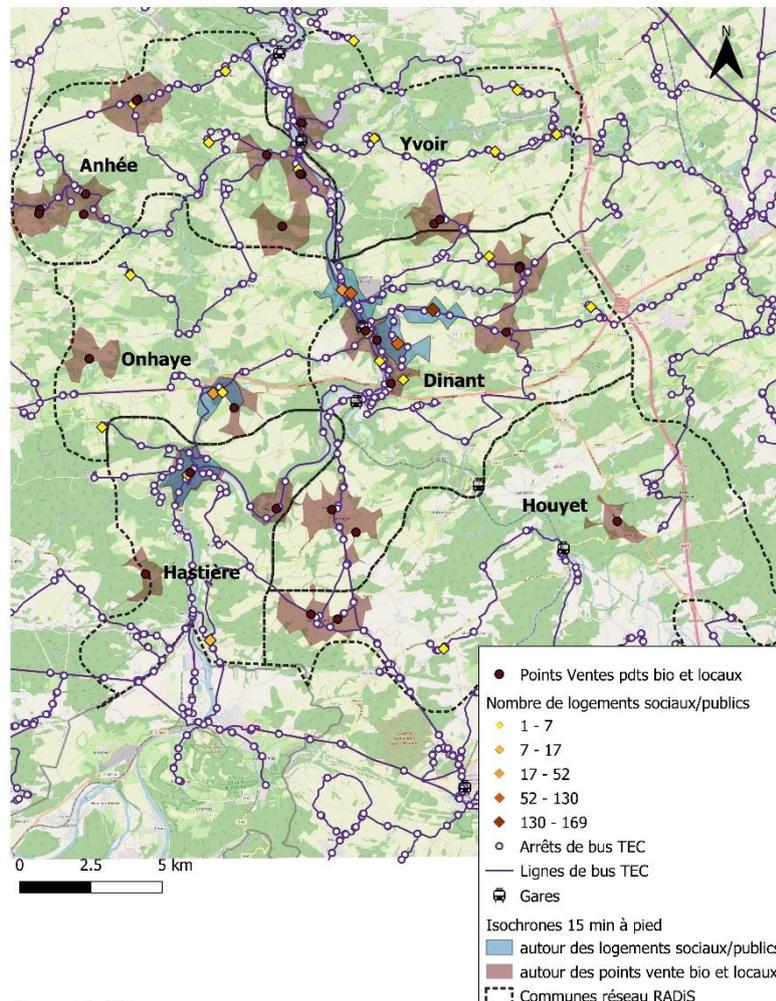


Figure 23

b) Les infrastructures

L'accès à une alimentation de qualité peut également être limité par un manque de matériel et d'infrastructures, d'équipement pour cuisiner, stocker ou encore partager des repas.

« Les gens ont généralement des taques mais pas souvent de four ou de four à microondes ou même le matériel électroménager, ils ont souvent le strict minimum. Parfois, le CPAS peut aider pour l'achat de matériel électroménager [...] mais pour cela on demande encore aux gens d'entamer des procédures administratives qui demandent beaucoup de justificatifs et donc "une mise à nu" de leurs dépenses [...] » - CPAS de Dinant

c) Le temps

« Il y a enjeu aussi au niveau du temps, ça prend du temps de cuisiner » - médecin de la Maison médicale Sur Lesse (de Houyet)

On peut également évoquer le temps, certains n'ont pas le temps de faire des courses à plusieurs endroits pour avoir tel ou tel aliment, n'ont pas le temps de cuisiner, ... et vont plutôt se diriger par exemple vers des plats déjà préparés ou des préparations plus rapides. De plus comme un membre de ATD Quart-Monde l'a expliqué durant notre entretien :

« On pense souvent que les gens qui ne travaillent pas on plein de temps mais à tort, ils ont des autres occupations. Il y a des rendez-vous, des obligations et puis faire des courses prend parfois beaucoup de temps puis parfois il faut aussi beaucoup d'énergie pour la personne pour entreprendre quelque chose »

d) Les savoirs et savoir-faire :

L'absence de connaissance en termes d'alimentation semble également être un obstacle pouvant limiter l'accès à une alimentation de qualité. Un manque de connaissance aussi bien sur ce qu'est une alimentation équilibrée que sur comment cuisiner. Nous pourrions donc parler d'un manque de « savoirs et savoir-faire ». Plusieurs structures sociales ont souligné le fait que les personnes avec qui elles étaient en contact ne se dirigeaient pas vers les aliments qu'elles ne connaissaient pas ou qu'elles ne savaient pas cuisiner :

« [...] les gens dès que c'est un légume qu'ils ne connaissent pas, ils ne le prennent pas et pourtant on met une recette sur le côté pour leur expliquer comment ils peuvent le cuisiner » - CPAS de Hastière

Beaucoup de structures, comme la Maison médicale Sur-Lesse ont d'ailleurs souligné leur envie de travailler sur la prévention. Selon elle, il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine pour par exemple apprendre à cuisiner en fonction de ses besoins (diabète, allergies, ...).

Ce manque de connaissance peut en partie être expliqué par des solidarités familiales qui diminuent, des mimétismes qui ne sont pas présents et des savoirs et savoir-faire qui ne sont pas transmis. A ce sujet un échevin de la région dinantaise explique :

« [...] je me dis qu'au niveau de l'alimentation saine il y a aussi probablement peut-être des modèles culturels qui se sont un peu perdus, en lien avec toute l'évolution de la société, les solidarités familiales qui n'existent plus et des mimétismes par rapport à la cuisine qui n'existent plus, idem par rapport au jardin, le fait de faire un potager [...] »

Ce manque de connaissance et de repères qui selon certaines structures est surtout visible chez les plus jeunes, des jeunes qui ne sont pas toujours faciles à raccrocher aux projets :

« Les moins de 25 ans déjà ils ont peu de formation, ils ont sans doute peu de repères familiaux et ce qui fait que retransformer des aliments pour eux c'est parfois compliqué. Donc eux préféreront acheter peut-être quelque chose de déjà prêt. [...] la facilité je pense parce qu'ils ne savent pas. Et c'est pour ça qu'on avait mis en place un atelier cuisine aussi dans le but de transmettre un peu de savoir mais ça touche quand même plus facilement le public au-dessus de 25 ans. Donc on essaye de raccrocher de temps en temps quelqu'un en dessous de 25 ans mais ça reste compliqué » - CPAS de Houyet

Certains imputeront cela plutôt par un manque de culture de la cuisine :

« Tous n'ont pas forcément " la culture " de cuisiner, nous on a vu nos parents cuisiner et faire des petits plats mais certains n'ont pas cette culture » - CPAS Dinant

Ou par un manque de culture du goût, de curiosité culinaire :

« C'est une question extrêmement difficile à aborder mais dont moi je suis de plus en plus consciente, aussi parce que j'ai des petits enfants, c'est que ton goût ça s'éduque. D'une part tu aimes ce que tu connais et quand tu es surpris par des goûts inconnus tu peux avoir une première réaction de dire c'est pas bon mais il y a aussi la curiosité. Si tu es dans une famille où on te fait découvrir des choses, tu as une attitude vis-à-vis des aliments nouveaux qui est tout à fait différente. [...] Dans une famille où on mange des chips et des pizzas, les enfants vont aimer les chips et les pizzas Dans plein de familles, je vais pas faire une généralité mais dans plein de familles qui sont dans les colis et bien ils ont bien plus l'habitude de manger des fricadelles qu'un morceau de viande. Et quand on pense privation d'instruction, on imagine pas tout ce que ça représente. – membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles

Voir même par un manque d'éducation au sens large ou même de santé mentale :

« Je ne serais pas surpris, s'il n'existe pas non plus une population qui n'est plus à même de poser les bons gestes pour se nourrir, les fondamentaux. J'en suis même persuadé. Si on part du principe, qui lui est avéré, qu'il y a une partie de la population qui n'est plus à même d'habiter son logement et bien on peut faire le postulat qu'il y a probablement aussi une partie de la population qui n'est plus à même de bien manger » - membre d'un PCS de la région dinantaise

Pour finir, le manque de connaissance peut également concerner les endroits où aller acheter ses produits alimentaires. En effet, certaines personnes ne savent pas où elles peuvent trouver des aliments de qualité.

e) *L'estime de soi mais aussi l'isolement et la motivation*

Le manque de connaissance ou les conditions de vie peuvent également avoir un impact sur la motivation pour cuisiner.

« Je suis convaincu qu'il y a un public qui n'est plus à même de poser les gestes de la cuisine et qu'il y a probablement un travail à faire avec ceux-là et même la volonté quand on est embué c'est pas facile de se projeter et de se dire tient qu'est-ce que je vais cuisiner à 11h » - membre d'un PCS de la région dinantaise

Cette motivation peut également être influencée par des facteurs tels que l'estime de soi ou l'isolement ou encore la capacité physique (santé-énergie). Beaucoup ont en effet souligné

qu'ils n'avaient pas la motivation de cuisiner pour eux tout seul, mais seulement lorsqu'ils sont en groupe.

« Les personnes seules n'ont pas envie de cuisiner, je ne cuisine par exemple que quand mes enfants me rendent visite. Donc si on leur [les personnes qui fréquentent le Bar à soupe] donne des légumes, je ne sais pas s'ils auront la volonté de les cuisiner et de faire par exemple une soupe pour eux même. Mais c'est différent de faire une soupe dans un atelier avec d'autres personnes » - Bénévole au Bar à soupe de Dinant

« Vous savez moi quand je suis seule j'ai pas envie de faire à manger pourtant je suis pas encore trop vieille, je suis pas déprimée, je suis rien du tout [...] » - membre de l'ASBL la Régie des quartiers de Dinant

D'autres, comme une militante d'ATD Quart Monde, n'aiment tout simplement pas cuisiner et des légumes ça ne les intéresse pas *« ça ne va pas assez vite »*, quand elle cuisine, elle cuisine *« le moins cher et faut que ça aille vite »*. Cependant, cette même militante souligne que cuisiner en groupe en parlant et pour les autres cela lui plait et *« ça passe le temps plus vite »*.

f) Des freins qui restent invisibles

Il existe sûrement d'autres facteurs limitant l'accès à une l'alimentation de qualité que ceux évoqués ci-dessus. En effet, la précarité alimentaire, comme toute autre forme de précarité n'est pas quelque chose de facile à mesurer et les indicateurs ne permettent pas de rendre compte de toutes les situations. Certaines personnes restent donc invisibles. Notamment parce qu'il n'est pas toujours facile de venir et d'accepter demander de l'aide. D'autres ne savent pas qu'ils auraient droit à de l'aide et ne considèrent pas leur situation comme précaire.

Un échevin de la région dinantaise s'exprime au sujet de la précarité alimentaire :

- -Interviewer : *« Est ce que la précarité alimentaire c'est un enjeu important sur le territoire selon vous ? »*
- *« Oui je pense très clairement, enfin en tous les cas c'est un enjeu qui existe. Son importance c'est difficile de mesurer parce qu'il y a beaucoup de non-dits, il y a finalement peu d'indicateurs qu'on peut chiffrer. Mais en tout cas je suis convaincu, effectivement, qu'il y a des gens, il y a en tout cas une partie de la population, y compris dans des villages comme Onhaye, côté bucolique, sympa, rural heu, les bon guindailleurs avec la marche gourmande et tout, c'est vrai, mais à côté de tout ça il y a aussi un public un peu invisible mais qui est précarisé et notamment par l'alimentation. Si ces personnes-là viennent chercher leur colis au CPAS ou à la solidarité c'est parce qu'elles en ont besoin et qu'il y a pas des masses d'alternatives pour elles. Je pense qu'il y a peut-être une demande non rencontrée d'ailleurs aussi »*

Section 3. Des freins d'autant plus renforcés dans le cadre de l'intégration dans des initiatives de filières alimentaires locales

Ces freins seront d'autant plus exacerbés dans le cadre d'une alimentation de qualité « locale » et donc lorsque l'on parle d'intégration dans des initiatives de filières alimentaires locales (comme celle du réseau RADiS). En effet, l'accès à ce type de filière est d'autant plus compliqué car les initiatives sont peu nombreuses à certains endroits et parfois peu connues de tout un chacun. De plus, les décisions qui jalonnent la création de filières alimentaires reposent

bien souvent sur des critères environnementaux, économiques et techniques, tandis que le volet social est laissé sur le côté. Dans certains cas, il sera pensé a posteriori, après le développement des filières mais sans prendre en compte l'avis des personnes en situation de précarité. D'autres vont souhaiter la participation de certaines personnes mais les critères d'entrée, les types d'activités ou encore les règles de fonctionnement vont s'avérer aller à l'encontre de ces intentions¹⁰³. À la suite de ce manque de prise en compte des besoins sociaux/ des envies des personnes en situation de précarité, ces dernières ne se reconnaîtront pas dans les actions proposées, défavorisant ainsi leur intégration dans les initiatives de filières alimentaires locales. On retrouvera alors une surreprésentation de catégories sociales à haut niveau d'instruction et généralement dans les alternatives alimentaires¹⁰⁴.

Une intégration pour les personnes en situation de précarité généralement compliquée en tant que consommateur mais également en tant que citoyen désirant participer à une initiative territoriale. Nous pourrions alors parler d'une intégration sociale difficile dans ce type d'initiative voire même d'une accessibilité citoyenne compliquée. L'accessibilité citoyenne renvoie : « à la nécessité d'avoir accès à une bonne connaissance du système alimentaire, à la capacité de s'organiser collectivement et participer à toute initiative citoyenne liée à l'alimentation (engagement associatif et/ou politique, consommation responsable, transferts de savoirs liés à l'alimentation, etc.) »¹⁰⁵. Le manque de connaissance a déjà été cité comme frein limitant l'accès à l'alimentation de qualité mais la notion d'accessibilité citoyenne ajoute également une dimension concernant la capacité à participer à des initiatives citoyennes. Certaines personnes en situation de précarité peuvent être exclues de la participation citoyenne qui est jugée comme une contrainte supplémentaire et secondaire par rapport à la situation difficile qu'elles vivent.

Cet enjeu au niveau de la participation mais aussi de la représentation des personnes en situation de précarité dans les processus de décision dépasse le niveau des filières alimentaires locales. Il concerne, en effet, la société en général, le rapport de la recherche menée par le FdSS, l'UCL et ATD Quart Monde Belgique¹⁰⁶, parle d'un « non-droit à la parole et à l'expression ». Cela a d'ailleurs été souligné par un membre de ATD Quart-Monde et un membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude :

-Interviewer : « *Quels sont pour vous les grands enjeux sociaux du territoire ?* »

- Membre ATD Quart Monde : « *Moi ce que je dirais en tout premier lieu, c'est la participation mais au sens fort, la participation de tous sans laisser personne sur le côté* »

« *[...] c'est pas évident, mais il y a peut-être trop de structures où ce sont des gens qui ne sont pas du public-cible. Maintenant je ne dis pas que le public cible pourrait tenir à bras les structures. Mais il faudrait qu'il y ait plus de, ne fut ce que de questionnement et peut-être la décision basique devrait quand même venir de la base et qu'il y a besoins de spécialistes pour tenir la structure, faire des rapports, mais il faut plus, quand on dit la participation, c'est de la vraie participation* »

¹⁰³ CIVAM. (2020). L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous,

¹⁰⁴ Lepiller, O., & Valette, E. (2021). Les innovations alimentaires urbaines face aux enjeux de changement d'échelle et d'inclusion sociale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde. So What ?*, n° 14

¹⁰⁵ Labo de L'ESS (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité. *Etude-action Agriculture & Alimentation Durables*, p.17

¹⁰⁶ FdSS, l'UCL et ATD Quart Monde Belgique (2019). L'expérience de l'aide alimentaire. Quelle(s) alternative(s) ? Rapport d'une recherche en croisement des savoirs.

Les chercheurs ayant participé à ce rapport¹⁰⁷ expliquent que d'un côté les universitaires et praticiens bénéficient d'espaces d'expression et sont considérés comme légitimes pour s'exprimer. De l'autre côté les personnes en situation de précarité ont rarement la possibilité de prendre la parole. Et ce surtout lorsqu'elles sont demandeuses d'aide : elles doivent accepter le service qu'on leur propose sans donner leur avis et sans endroit pour exprimer une quelconque plainte. De plus, elles ne sont que très peu conviées à participer à la gestion ou aux réflexions menées autour du service.

En lien avec cet enjeu du manque de représentation de certains groupes sociaux dans les processus participatifs et dans les prises de décisions, il existe un autre enjeu sous-jacent : apprendre à communiquer/ à être compréhensible et à exprimer son avis mais également penser, découvrir et montrer que sa parole vaut la peine d'être écoutée (problématique qui peut être reliée au manque d'estime en soi évoqué précédemment – cf. Chapitre 3 Section 3). Ces enjeux semblent particulièrement toucher les personnes vivant en grande situation de pauvreté :

« En fait les gens ils ont plein de choses dans la tête mais c'est comme un bouillonnement. Ça ne veut pas dire qu'ils ne pensent pas mais ça reste à l'intérieur, ils n'ont pas les moyens de communiquer. Et donc t'as un gros travail à faire pour leur permettre de gagner en mots, en manière de s'exprimer, pouvoir communiquer et du coup donner une autre image d'eux même. Ça fait partie des actions importantes, pour qu'ils aient une parole qui soit écoutable avant même d'être écoutée. L'idéal serait l'inverse mais le fait de pas pouvoir s'exprimer t'es vite pris pour un con. On pense pas qu'ils ont une vision qui pourrait être intéressante pour tous. C'est une manière de faire et de voir qui est très marquée dans le monde des plus pauvres mais qui est vrai dans toutes les relations humaines, dans les études aussi. L'élève qui cause bien a plus de chance d'avoir de bonnes notes que l'élève qui cause peu [...] » - membre d'ATD Quart Monde Wallonie Bruxelles

« [...] ils apprennent à s'exprimer, ils ont tellement peu l'habitude qu'on leur donne la parole que quand on leur donne parfois ils ont du mal à la prendre et donc parfois ça prend du temps, du temps [...] » - président d'un CISP de l'arrondissement de Dinant

Un enjeu qui aura donc un impact sur la perception que la personne a d'elle-même mais également que la société a sur elle et sur les possibilités qu'on lui laissera pour exprimer son avis.

La formalité de certains discours, réunions (par exemple dans le cas de projet de filière alimentaire locale) peut aussi être un frein à la participation citoyenne de personnes en situation de précarité :

*« [...] on apprend à dialoguer, parce que quelqu'un qui a toujours été uniquement dans un milieu de misère, dialoguer avec des gens qui ont fait des études, c'est tout sauf évident, c'est trouver les mots. »
- membre d'ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles*

¹⁰⁷ idem

Le travail en direct avec certaines personnes en difficulté peut donc demander des compétences spécifiques en termes de techniques d'animation :

« [...] l'animation ça va, mais pas de trop, il y a plein de mots qu'il ne faut pas dire, leur demander leur avis ça ils aiment bien, ça fonctionne [...] Mais si ça se fait de manière formelle personne ne viendra » - membre d'une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude

Pour finir, comme le souligne un membre d'ATD Quart Monde il ne s'agit pas seulement d'une question « de moyens techniques » des personnes mais c'est aussi découvrir qu'un dialogue est possible et montrer aux gens qu'on a envie de les écouter et de discuter, montrer que leur parole vaut la peine d'être écoutée. Permettant ainsi de sortir les personnes de la position passive dans laquelle elles sont bien souvent mises.

« [...] il faut d'abord aller les voir parce que pour moi c'est un des fondamentaux de la grande pauvreté c'est que les gens pensent qu'ils n'ont rien à dire. Tandis qu'en allant les voir, ils découvrent qu'ils ont des choses à dire et après ils ont la force pour se mettre ensemble parce qu'ils savent qu'ils ont des choses à apporter. Si tu les invites à une réunion, ils ne viennent pas au départ. C'est même pas se sentir concerné, c'est découvrir qu'ils ont une pensée, qu'ils ont des choses à apporter et quand tu sais ça tu discutes avec les gens et tu leur dis » écoutez c'est rudement intéressant ce que vous dites, il faudrait en discuter avec les autres, on a besoin de vos idées pour avancer ». Si tu fais semblant ça passe pas, mais généralement c'est vrai »

Conclusion chapitre 5

Ce chapitre établit le constat qu'en plus de sa fonction physiologique l'alimentation a de nombreux autres rôles : religieux, social, gustatif, culturel, parental, citoyen ou encore symbolique. De part ces multiples fonctions elle structure les rapports sociaux et peut donc être vecteur d'exclusion sociale. Les acteurs sociaux de la région dinantaise s'accordent sur l'importance de travailler sur l'alimentation en soulignant son implication dans de nombreux aspects de la vie quotidienne. Ils insistent également sur la délicatesse avec laquelle ce sujet qui touche « *ce que nous avons de plus intime* » doit être abordé.

Outre la définition de l'alimentation et de ses différents rôles, il convient également de définir la notion « d'alimentation de qualité ». La définition va varier d'une personne à l'autre en fonction de son vécu, ses valeurs, ... Certains comme le GT ALIM-SOL ou le réseau des

CIVAM la définiront sur base des fonctions qu'elle doit remplir, pour d'autres comme l'industrie agroalimentaire, elle renvoie à une certaine conformité par rapport à un cahier de charges. Certains feront également référence à la chaîne de production, transformation et distribution : l'origine du produit, les conditions de travail, le prix juste pour le producteur, ... Les acteurs sociaux de la région insistent quant à eux sur les notions de choix et de santé. Enfin, pour d'autres cela est basé sur le prix, la diversité et le fait de manger à sa faim. La définition proposée dans le cadre de ce travail est : une alimentation choisie, permettant de répondre au moins aux 5 besoins fondamentaux retenus par le GT ALIM SOL (nutritionnel, social, idéologique, culturel et hédonique) tout en respectant la santé de l'homme, de la planète et de l'économie. Cette définition doit cependant rester ouverte afin de ne pas tomber dans un discours injonctif. Un discours pouvant être intrusif, cinglant, culpabilisant et/ou infantilisant pouvant faire naître des tensions ou même « un abandon » en lien avec un sentiment d'impuissance.

Cependant, les différentes fonctions de l'alimentation « de qualité » vont souvent être mises à mal par les difficultés d'accès. Des difficultés d'accès qui peuvent être expliquées par plusieurs barrières, certaines plus identifiables que d'autres plus subtiles. Les freins identifiés par les acteurs sociaux de la région dinantaise sont : le frein financier, la mobilité, le manque d'infrastructure (équipements ou espaces pour partager un repas), le temps mais également les savoirs et savoir-faire souvent en lien avec des habitudes et environnement de vie et enfin des freins davantage liés à la santé mentale comme le manque d'estime de soi, l'isolement ou des freins comme la motivation. Ces différentes barrières sont généralement interconnectées.

Des barrières qui sont d'autant plus renforcées dans le cadre de l'intégration dans des projets de filières alimentaires locales. D'une part, suite à la faible présence de ce type d'initiative et d'autre part suite au manque de prise en compte des besoins et envies des personnes en situation de précarité. En effet, on peut noter une faible « *accessibilité citoyenne* » pour les personnes plus fragiles dans ce type d'initiative territoriale (on retrouvera plutôt une population socio-culturellement et politiquement privilégiée). Cela peut être en partie lié à la formalité de certains discours et parfois à la nécessité de compétences spécifiques en termes de techniques d'animation. Mais la faible accessibilité citoyenne pour les personnes précarisées peut être constatée dans la société de manière générale et pas seulement dans les initiatives alimentaires. Certains parlent d'un « *non-droit à la parole et à l'expression* ». En lien avec ceci, des acteurs sociaux du territoire ont fait remarquer l'importance de travailler avec les plus précarisés pour leur faire « *gagner en manière de s'exprimer pour donner une autre image d'eux-mêmes* ». Ils soulignent également l'importance de les écouter et de montrer que leur parole vaut la peine d'être entendue.

Pour conclure, afin de pouvoir apporter des éléments de réponse en cohérence avec les besoins des habitants de la région dinantaise, il est important de prendre connaissance du contexte social du territoire, de pouvoir caractériser les différentes précarités alimentaires vécues sur celui-ci et ainsi identifier les barrières qui vont limiter l'accès à une alimentation de qualité. Cela permettra aussi d'éviter d'émettre des injonctions pouvant être blessantes, culpabilisantes ou même infantilisantes. Une prise en compte des besoins sociaux lors de la définition d'actions solidaires permet également de ne pas seulement penser les actions pour les personnes mais bien avec les personnes en situation de précarité.

Conclusion Partie II : Arbre à problèmes

Comme expliqué dans la première partie (cf. Chapitre 2), le graphique présent ci-dessous (cf. Figure 24) permet de résumer les enjeux sociaux du territoire présentés dans la deuxième partie de l'étude, d'établir les relations de causes à effets entre ceux-ci mais également de les mettre en lien avec la problématique qui guide ce travail :

« Comment intégrer des personnes en situation de précarité dans un projet de développement de filières alimentaires locales : l'exemple du projet réseau RADiS dans la région de Dinant. »

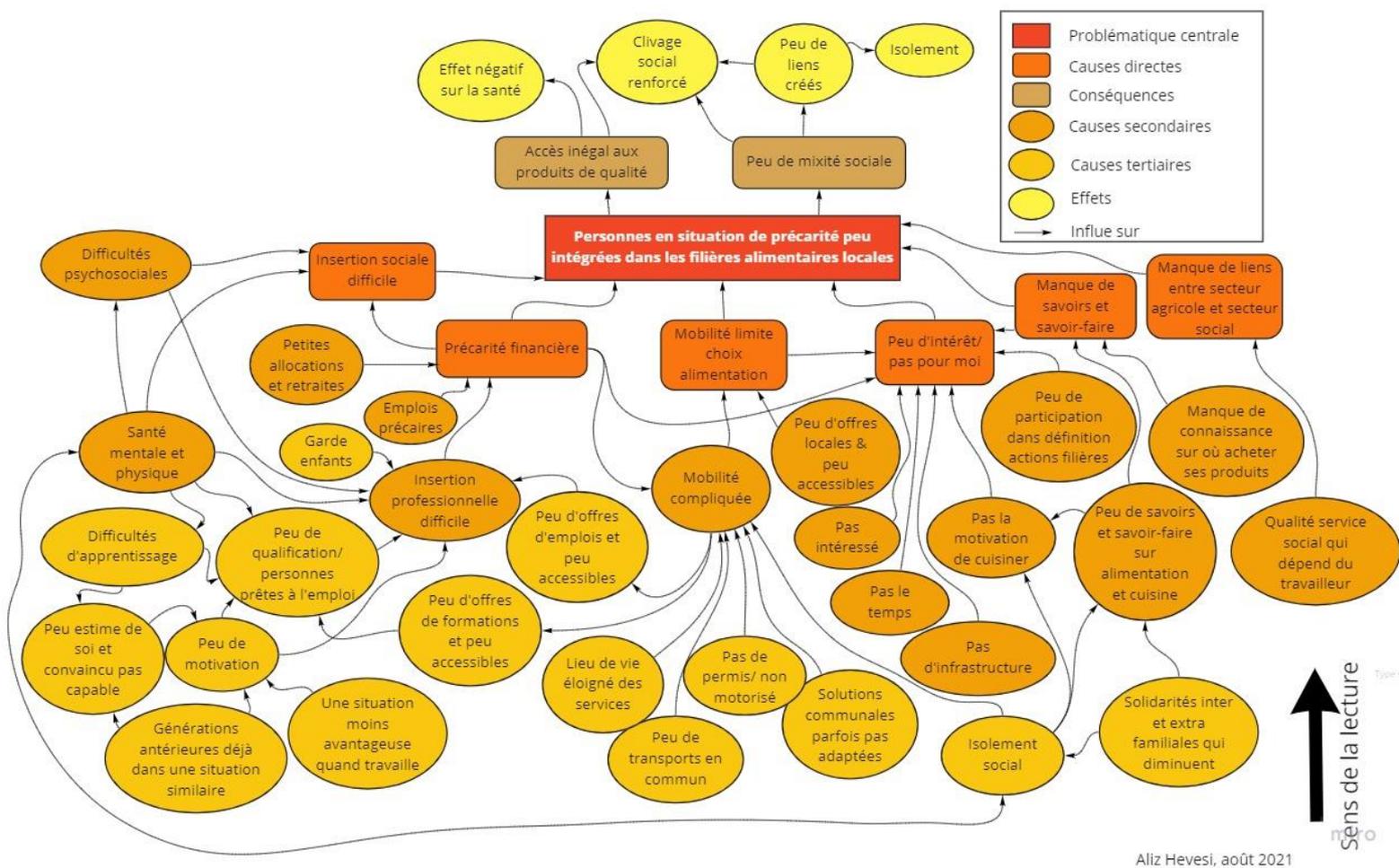


Figure 24 : Arbre à problèmes

Partie III. Les ressources du territoire et du réseau RADiS en faveur du développement de filières alimentaires solidaires

Dans cette partie, je présenterai, dans un premier temps, les ressources du territoire qui pourraient permettre d'apporter des éléments de réponse aux enjeux sociaux évoqués dans la partie précédente mais également sur lesquelles le réseau RADiS pourra s'appuyer. Ensuite, j'exposerai les leviers d'action qui pourront être mobilisés au sein du réseau RADiS pour développer ses actions solidaires.

Chapitre 6. Les ressources du territoire

Section 1. Une mixité plus facile grâce à la nature rurale du territoire

Certaines communes du réseau RADiS sont caractérisées par une faible densité de population et un territoire de taille réduite, ce qui leur donne une « taille humaine ». Cela permet selon certains, de générer facilement une mixité sociale mais aussi de pouvoir organiser des activités plus « intimistes » plus proches de la réalité du territoire et de ses habitants :

« Moi je crois beaucoup à la mixité sociale, dans les communes comme les nôtres c'est encore possible quoi. [...] ça par contre à Onhaye c'est un de nos atouts, on a pu montrer ces 10 dernières années dans ce genre de projet là qu'on est à même de générer de la mixité sociale. Et c'est probablement aussi lié à taille de la commune qui est un atout dans ce cas-ci. C'est peut-être déjà plus compliqué dans Dinant par exemple » – membre d'un PCS de la région dinantaise

« A Ciney ils ne travaillent pas de la même manière, il n'y a pas les mêmes intentions ni les mêmes publics que si je suis sur Dinant, Rochefort c'est encore différent. Je vois par exemple avec mes collègues qui sont dans des régions comme Mons, ses réalités sont très différentes. Moi je fais des sorties avec le CPAS d'Yvoir, on covoiture à 2 voitures, donc on est dans des choses un peu plus intimistes. La force aussi c'est qu'on peut faire des choses qui sont pas que de l'art pour l'art, on a aussi des choses beaucoup plus proches du village, du territoire, du terroir ». – membre de l'ASBL

Article 27

Secteur 2. Des acteurs sociaux dynamiques et une volonté de recréer du lien

Une grande force du territoire est son secteur associatif. En effet, celui-ci est très développé dans l'arrondissement de Dinant. En ce qui concerne le territoire d'action du réseau RADiS, le secteur associatif est plus spécifiquement développé dans la commune de Dinant, décrite comme « *petite plaque tournante* » des services sociaux. Malgré l'implantation d'une grande partie de ces services à Dinant, leurs terrains d'action pour beaucoup dépassent les frontières de la commune.

Néanmoins, comme nous avons pu le voir dans le Chapitre 3 Section 4, les collaborations entre structures sociales ne sont pas toujours faciles. Cependant, lors de mes entretiens de nombreuses structures m'ont fait part d'une volonté de sortir de l'entre soi, de recréer du lien et de collaborer avec les autres services sociaux du territoire afin de mettre les moyens et compétences en commun :

« [...] à Dinant il y a pas si longtemps que ça on était un peu chacun dans notre coin et c'est assez récent et ça se développe très bien, on commence à travailler ensemble, à entre guillemets partager les publics. Ce n'était pas le cas il n'y a pas si longtemps, chaque association s'occupait de son public » - membre de l'ASBL Article 27

Cette volonté de décloisonner le secteur social est impulsée non pas par certaines structures sociales en elles-mêmes, mais bien par des personnes qui y travaillent. C'est le dynamisme et la volonté de certains travailleurs, la force humaine, qui va, en effet, faire de ces structures un véritable atout, une ressource pour le territoire. Un membre d'ATD Quart Monde souligne d'ailleurs l'importance de cette force humaine :

« Ici tu as quand même pas mal d'acteurs qui ont une vraie préoccupation. Tu as des organismes mais au sein de ces organismes tu as des personnes. Parce que tu peux avoir les meilleurs organismes, si les personnes n'y sont pas, ça ne donne pas grand-chose et entre autres dans les PCS où à 2 reprises j'ai travaillé avec D. C. c'est vraiment des gens très, très intéressants. La dynamique peut vraiment changer en fonction de la personne. »

Ces acteurs dynamiques vont donc chercher à recréer du lien avec les autres structures pour travailler ensemble mais également innover et créer de nouveaux partenariats. La richesse des collaborations avec des acteurs d'un autre domaine que le social a d'ailleurs été soulignée par ce même membre d'ATD Quart-Monde :

« A Dinant depuis quelques années tu as vraiment une construction de liens qui se fait très fort et c'était à l'initiative du centre culturel de Dinant. C'est intéressant un truc où on est pas que des gens du même domaine ensemble et c'est parce que ça part du centre culturel qui joue un rôle essentiel. Si on se retrouve Dominos La Fontaine, ATD4 Monde, la Régie des quartiers bah c'est un truc pour les pauvres quoi, le centre culturel non c'est autre chose. Ça permet de mettre des gens ensemble, c'est vraiment très chouette »

La créativité de certains acteurs sociaux a également été identifiée comme étant une force du territoire par plusieurs structures. Une créativité qui pour certains est liée à la petite taille des communes :

« [...] c'est que trois milles 200- 300 habitants, et peu de personnel administratif donc d'où la pression, entre guillemets, énorme qui les attends sur le PCS, parce que ça nous a permis d'être imaginatif en multipliant les partenariats, de faire ce qu'on est pas capable de faire seul, ça nous a permis de pouvoir développer toute une série de projets pérennes » - membre d'un PCS de la région dinantaise

Section 3. Un territoire rural sans grands pourvoyeurs d'emploi et pourvu de ressources naturelles riches

La deuxième ressource importante du territoire est son caractère rural et les ressources naturelles qui y sont associées. En effet, l'environnement des 6 communes est réel atout, un environnement de qualité autant du fait de son patrimoine, ses artisans mais également par ses ressources naturelles (eau, terres agricoles, ...) :

« On vit dans un environnement magnifique avec des ressources magnifiques tant au niveau des artisans mais aussi au niveau du patrimoine, on passe une journée ici on est ressource. J'ai quelques centres culturels comme partenaires, j'ai quelques partenaires plus théâtres, des musées mais j'ai du

patrimoine et du tourisme et c'est vraiment une particularité de la région et un atout » -membre de l'ASBL Article 27

D'une part cet environnement constitue un levier touristique mais peut également être un support pour développer des activités nouvelles et originales, comme c'est le cas par exemple pour l'ASBL Article 27. D'autre part, ces ressources naturelles de qualité procurent également au territoire un riche potentiel au niveau agricole et travaux forestiers. De plus, comme l'explique un maraicher du territoire, le fait que certaines filières ne soient que peu développées laisse une certaine opportunité pour des porteurs de projet :

« Par rapport au maraichage c'est vrai que quand S. sort qu'il y a 4% d'autoproduction sur le secteur c'est affligeant d'une part et de l'autre côté ça veut dire qu'il y a du boulot pour tout le monde et qu'il y a vraiment du débouché donc ça c'est positif »

Pour finir, comme expliqué précédemment, le territoire est caractérisé pas un manque d'offre d'emploi (cf. Section 3 Chapitre 3). L'absence de gros pourvoyeurs d'emploi peut être vu comme une faiblesse mais également un avantage car cela laisse de la place pour ouvrir un marché de niche qui n'existe pas. De plus, le caractère rural du territoire fait que c'est une entité où « il y a de la place ».

En conclusion, comme l'explique le président d'un CISP de l'arrondissement de Dinant, « Il y a beaucoup de ressources humaines et de ressources naturelles qui ne demandent qu'à être activées ».

Chapitre 7. Les leviers du réseau

Comme expliqué précédemment, les actions solidaires qui seront mises en place dans le cadre du volet solidaire du réseau RADiS devront s'inscrire dans un cadre de travail bien défini : dans le cadre du développement de filières alimentaires bio et locales (une filière fruits & légumes et une filières céréales alimentaires) au sein des 6 communes du terrain d'action du réseau (Onhaye, Anhée, Hastière, Dinant, Houyet et Yvoir). En effet, l'objectif du GT « Alimentation Solidaire » est d'accompagner la mise en place de ces filières en veillant à la prise en compte des aspects sociaux et solidaires.

Par rapport à la problématique globale de l'accessibilité des produits bio et locaux pour toutes et tous, le réseau RADiS est donc actif sur un panel de solutions relativement restreint par rapport à l'éventail de réflexions possibles (jardins partagés, ateliers cuisine, etc.). Dans le cadre du développement des filières, les principaux leviers d'actions sont :

- La création d'emploi (faibles qualifications, ateliers protégés, EFT ...)
- L'éventuelle création d'une structure de vente (mobilité, conditionnement, prix, ...)
- Offre de produits (information, qualité, diversité, spécificités, ...)
- Le lien social (via l'installation d'artisans, de visites, d'actions collectives, ...)
- La création d'outils pouvant potentiellement avoir un caractère mixte professionnel-particulier

Le projet étant encore qu'à son début, certains de ces leviers comme par exemple, la création d'une structure de vente, ne pourront être mobilisés qu'à long terme, une fois que le réseau aura grandi. De plus, au fur et à mesure du développement des filières, certains de ces leviers d'action devront sûrement être revus en fonction des obstacles et opportunités auxquels fera face le réseau RADiS. Néanmoins, il s'agit d'une bonne base pour comprendre vers quel type d'action solidaire le réseau pourrait s'engager.

Pour finir, en plus de ces leviers d'action, un atout important du réseau RADiS sont les structures qui sont à la base du projet. D'une part, Nature & Progrès pour son expertise dans le domaine agricole biologique et d'autre part la Fondation Cyrys pour un ancrage local et une prise en compte des besoins sociaux. De plus, la Fondation Cyrys permet au réseau RADiS de disposer d'un levier financier assez important pour son développement et donc de ne pas dépendre des financements des pouvoirs publics. Ces financements nécessitent généralement des démarches administratives assez lourdes et sont dans certains cas assez contraignants. Disposer de sa propre source de financement permet au réseau RADiS d'avoir une certaine liberté dans les possibilités en termes d'actions solidaires. Toutefois, il est nécessaire de souligner que bien que le levier financier de la Fondation Cyrys permettra au réseau RADiS de commencer à se développer, le but à long terme est que le réseau soit indépendant de tout financement et qu'il puisse s'auto-financer lui-même. Les actions solidaires qui seront mises en place ne devront donc (à termes) pas être dépendantes des aides financières de la Fondation Cyrys.

Partie IV. Des pistes d'actions solidaires pour intégrer des personnes en situation de précarité

Sur base du diagnostic social mais aussi agricole du territoire et en identifiant les freins pouvant limiter l'intégration de personnes en situation de précarité dans un projet de développement de filière alimentaire dans la région dinantaise, j'ai établi des préconisations pour les actions solidaires du réseau RADiS. Ces préconisations s'appuient également sur les ressources du territoire mais également les leviers d'action du réseau RADiS pour favoriser la mixité sociale dans les filières qui seront développées. Dans cette dernière partie, je présente donc les pistes d'action que j'ai imaginées pour le volet solidaire du réseau RADiS : dans le premier chapitre j'aborde la base commune de ces actions, ensuite je présente mon arbre à solutions (miroir de l'arbre à problèmes présenté plus haut) et pour finir je détaille les actions présentées dans cet arbre.

Chapitre 8. La base commune des actions solidaires

Un socle sera commun à toutes les actions portées par le volet solidaire du réseau RADiS : il s'agira d'actions « solidaires ». Une solidarité qui concerne tout un chacun et qui dans l'idéal ne devrait pas seulement aller dans un sens (pas seulement je prends et je te donne) mais plutôt vers une responsabilisation générale :

« [...] que tout le monde soit sur le même pied. On le fait ensemble pour tout le monde, par tous pour tous » -membre de l'ASBL Article 27.

« On pense toujours solidarité vis-à-vis des pauvres ou des gens en difficulté, je pense que à un moment quand vous voulez menez des actions solidaires il faut que tout le monde soit impliqué il y a les vieux, les personnes seules qui son pas nécessairement pauvres mais seules, les familles nombreuses qui ont des difficultés pour s'occuper de leur gosse, ... je pense qu'on doit être transgénérationnel, trans couche social, ça n'existe pas comme mot mais dans la solidarité on doit englober tout le monde [...] il y a une responsabilisation générale à trouver dans la solidarité. La solidarité c'est pas je prends je donne pour moi c'est plus que ça [...] je donne a quelqu'un, je le responsabilise, c'est important tout le monde à sa pierre à apporter à l'édifice » - CISP arrondissement Dinant

Afin d'avoir une définition commune de « la solidarité » mais également de pouvoir faire le tri, évaluer les qualités et nuancer les idées d'actions solidaires émises par le GT ALIM-SOL, 7 critères d'évaluation ont été définis (cf. Partie I Chapitre 2). Les pistes d'actions proposées dans ce travail seront évaluées selon ces critères. Cependant, il sera utile de les réévaluer quand celles-ci seront plus précises mais également quand elles seront mises en place, pendant l'action (si l'action est mise en place) et également après, afin d'avoir une évaluation complète et de pouvoir se remettre continuellement en question. L'évaluation qui est effectuée à ce stade du travail est, en effet, un indicateur qui permet de voir si les pistes d'actions vont dans le bon sens mais elle est incomplète et devra être revue car les actions ne sont encore que peu détaillées.

Les critères d'évaluation des actions solidaires du réseau RADiS

-  **La pertinence** : l'action devra être pertinente avec le cadre de travail du réseau RADiS. Les actions seront, en effet, définies dans le cadre du développement de filières alimentaires bio sur un territoire d'action bien défini. Ces balises permettront de ne pas s'éparpiller « hors-sujet »
-  **L'impact** : il sera intéressant d'observer le nombre de personnes impliquées dans l'action ainsi que leur diversité (spectre des personnes impliquées selon les besoins et facteurs limitants des personnes : temps, argent, mobilité, capacité physique, etc)
-  **La pérennité** : Il faudra veiller à la pérennité dans le temps de l'initiative (le réseau RADiS – auto-portance et résilience) et des actions (durée par personne) qui seront mises en place dans le cadre de cette initiative. Avec une attention particulière sur les forces vives (limites du bénévolat) et le financement (et la dépendance qui peut y être liée)
-  **La durabilité** : Il faudra être attentif aux critères de viabilité sociale, environnementale et économique (piliers du développement durable) des actions qui seront mises en place
-  **L'aspect participatif** : Il est important d'impliquer les « personnes-cibles » dans la définition et la réalisation des actions pour assurer la cohérence avec les besoins du territoire et l'utilisation de celles-ci (qu'elles correspondent aux besoins des personnes) mais aussi pour ne pas tomber dans une approche paternaliste ou infantilisante
-  **L'aspect inclusif** : Afin d'éviter la discrimination et la stigmatisation, il n'y aura pas de critères d'accès pour les actions qui seront mises en place, les actions seront définies pour être accessibles pour toutes et tous en permettant à chacun de se sentir inclus et respecté (ne pas justifier de sa situation sociale, ne pas subir le regard des autres...).
-  **L'aspect autonomisant** : Il faudra veiller à développer des actions qui permettent aux personnes de retrouver une certaine confiance et estime de soi en devenant actrices de leur alimentation et ainsi éviter l'assistanat ou le palliatif (*apprendre à pêcher plutôt que de recevoir du poisson*)

Comme expliqué précédemment le réseau a choisi de travailler avec le plus grand nombre de personnes et de réalités différentes (pour une solidarité qui touche tout le monde) tout en portant une attention particulière aux plus fragiles car comme le souligne un membre de ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles : « *Quand tu veilles à ce que ceux qui ont le plus de difficultés aient leur place, c'est tout à fait possible que les autres l'aient aussi, tandis que le contraire n'est pas vrai* ». Dans un souci d'inclusivité, les actions solidaires du réseau RADiS devront donc être pensées pour s'adresser au plus grand nombre, en tenant compte que les réalités vécues et les enjeux peuvent beaucoup varier d'une personne à l'autre.

Enfin, il semble plus adéquat dans un premier temps d'initier et d'organiser les actions solidaires à une échelle réduite en collaboration avec les structures sociales locales qui semblent les plus motivées. En effet, cette première phase permettra d'expérimenter, de tester ces actions, de voir si elles fonctionnent et ce qu'il faut améliorer/ modifier avant de les ouvrir à plus de monde une fois que le réseau se sera développé (plus de producteurs).

« Il faut d'abord travailler avec les demandeurs. Et puis si on peut montrer aux autres qu'on arrive à mettre quelque chose en place et qu'on a quelque chose d'efficace qui atteint des objectifs, après on en digéra d'autres au fur et à mesure. Trop, trop vite, toute façon c'est hyper dangereux, on débute, on balbutie, on ne sait pas encore » - maraicher en conversion bio de la région dinantaise

Chapitre 9. Arbre à solutions

Plusieurs causes directes du manque d'intégration de personnes en situation de précarité dans les filières alimentaires locales représentées dans l'arbre à problèmes (cf. Conclusion Partie II) ont été transformées en « objectifs stratégiques ». Pour atteindre ces objectifs stratégiques, des pistes d'actions pouvant être réalisées dans le cadre du volet solidaire sont proposées. Ces pistes d'actions solidaires seront détaillées dans le chapitre suivant (cf. Chapitre 10).

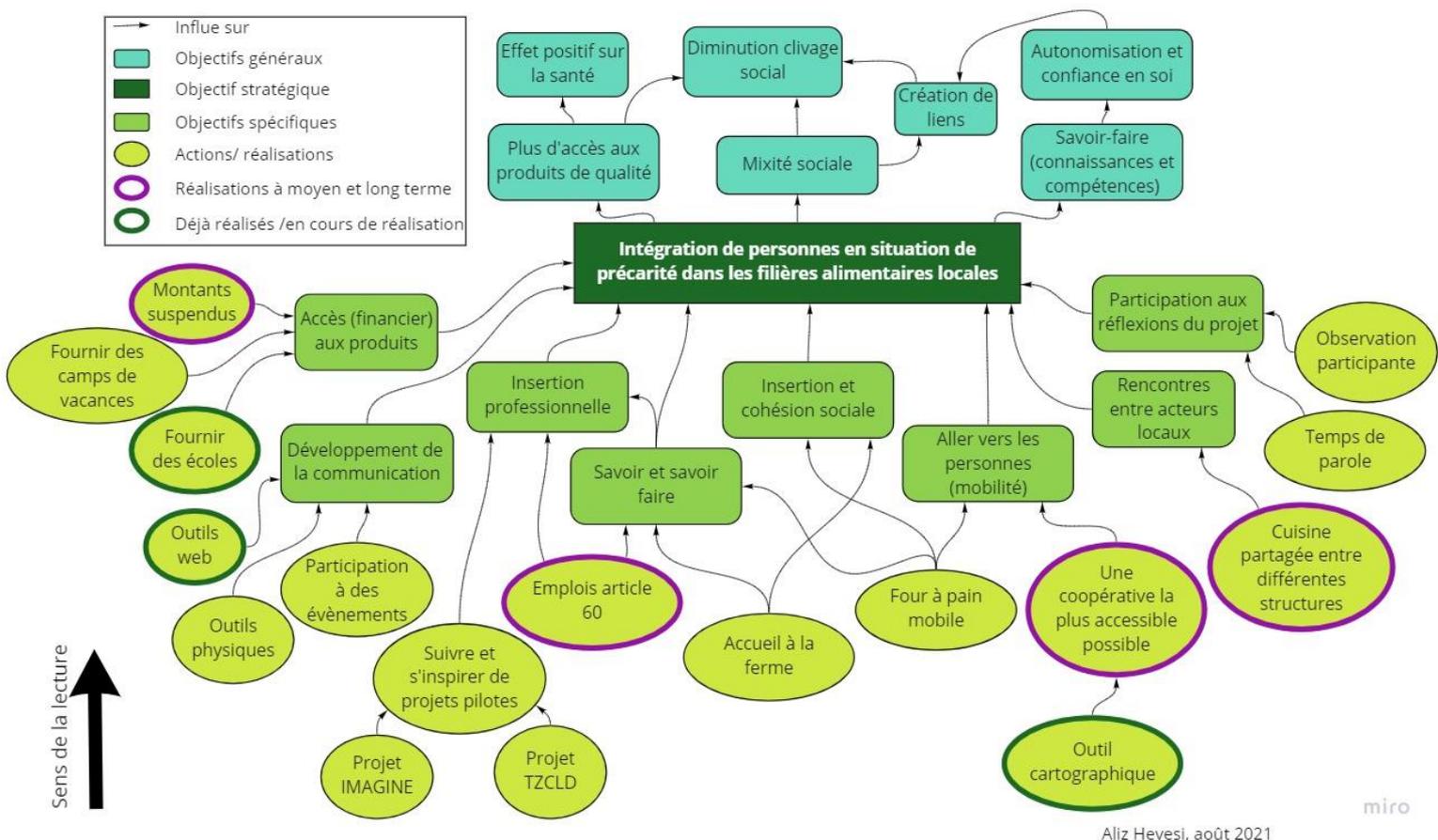


Figure 25 : Arbre à solutions

Chapitre 10. Des pistes d'actions pour le volet solidaire du réseau RADiS

Section 1. Pistes d'actions solidaires à privilégier (à court terme)

a) Des outils de communication

Afin de permettre l'accessibilité par l'information, un outil web a déjà été créé : le site internet du réseau RADiS¹⁰⁸ sur lequel on retrouve un outil cartographique¹⁰⁹ permettant de géoréférencer les producteurs bio du territoire ainsi que les points de vente de produits bio et locaux. Le site internet reprend également toutes les avancées des GT avec les comptes rendus de chaque réunion mais aussi les annonces des porteurs de projet, ... Ces outils renforcent les liens entre producteurs et citoyens en permettant à chacun de rentrer en contact avec les producteurs et d'échanger sur leur travail et leurs productions. Cependant, pour toucher un plus large public et donc permettre une plus grande accessibilité, il serait intéressant de développer d'autres types d'outils de communication tels que « des outils papier ».

I. Outils « physiques »

Intitulé de l'action : développer des outils « physiques » (papier, photo, dessin, ...)
Objectif spécifique : développer la communication (sur le réseau RADiS et sur l'alimentation en général)
En quoi cela consiste : créer des outils pour communiquer sur le réseau RADiS et sur l'alimentation en générale. Par exemple, le GT ALIM-SOL aimerait développer des fascicules/ brochures papiers référençant les producteurs bio de la région dinantaise mais également les points de vente de produits bio et locaux
Quel encadrement ou organisation : le fascicule papier ou autre outil pourrait être réalisé dans le cadre d'ateliers créatifs organisés par une structure sociale : par exemple, la cellule Article 27 de Dinant organise un atelier photo et l'alimentation local/ bio- de qualité pourrait être la thématique de cet atelier. Des fascicules qui pourront ensuite être déposés dans plusieurs lieux publics mais également dans les structures sociales du territoire. Plusieurs ateliers créatifs pourraient être organisés avec les structures sociales locales sur les thèmes du vivant, de l'environnement ou encore de l'alimentation. Ces ateliers qui pourraient prendre diverses formes : peinture, dessin, photo, ... et pourraient systématiquement être accompagnés d'une visite d'une ferme d'un producteur du réseau RADiS. Pour finir, pourquoi pas imaginer une petite exposition avec toutes les œuvres réalisées dans le cadre de ces ateliers créatifs, voir même un concours photo dans le cadre d'un atelier photo.
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : en premier lieu la cellule Article 27 de Dinant, ensuite, le CPAS de Dinant et enfin pourquoi pas l'AMO Globul'in ainsi que le centre culturel de Dinant

¹⁰⁸ <https://www.reseau-radis.be/>

¹⁰⁹ « Les produits bio du RADiS » : <https://www.reseau-radis.be/les-actions/trouver-ses-produits-bio-locaux/>

Quels bénéfices/ résultats :

-Permet de lier la volonté du réseau RADiS de développer d'autres formes d'outils de communication et la volonté de plusieurs structures sociales d'organiser plus d'ateliers collectifs et plus d'ateliers sur l'alimentation et de manière générale sur l'environnement, le vivant. Mais aussi l'envie de plusieurs structures d'augmenter les sorties ponctuelles sur le terrain.

« [...] travailler sur le vivant mais le vivant c'est travailler sur ce qu'on mange sur l'avenir, etcetera mais c'est aussi travailler sur l'humain [...] l'alimentation de qualité [...] ça pourrait vraiment après le covid être une manière de recréer du lien, travailler le vivant dans son ensemble, la personne elle-même et la manière dont la personne vit dans son environnement » - membre de l'ASBL Article 27

- D'autres formes d'outils de communication que des outils web pourront constituer un moyen de communiquer sur les thèmes du vivant, de l'environnement, de l'alimentation et encore plus spécifiquement sur le réseau RADiS, et de rendre cette information accessible pour le plus de monde possible (tout le monde n'ayant pas accès à internet (cf. Section 3 Chapitre 3)

- Ces outils et ateliers créatifs permettraient de valoriser les compétences des personnes qui ont réalisé les outils de communication (renforcer l'estime de soi, montrer que la personne est capable)

- Les visites sur le terrain qui accompagneront ces ateliers constitueront une opportunité pour venir visiter et découvrir les exploitations des producteurs bio du territoire mais également d'échanger et créer du lien avec le producteur, la productrice.

- L'organisation d'un concours ou une exposition permettrait de nombreuses rencontres et création de liens, entre artistes, structures sociales, citoyens, producteurs, ... mais également de valoriser toutes les créations réalisées ainsi que « leur créateur ».

Les limites : /

Remarques : /

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	L'action sera limitée dans le temps, cela fera seulement l'objet de un ou plusieurs ateliers	Ok, mais il faudra y faire attention lors de la réalisation des ateliers (matériaux utilisés, ...)	Oui	Ok, pas de critères d'accès (mais attention à ce que la structure qui organise les ateliers créatifs ne mette pas en place des critères d'accès)	Oui, permet aux personnes de retrouver une certaine estime de soi (mais pas directement actrices de leur alimentation)

2. Participation à des événements

Intitulé de l'action : participer à des événements

Objectif spécifique : développer la communication (sur le réseau RADiS et sur l'alimentation en général)

En quoi cela consiste : participation à des évènements sur le territoire Dinantais
Quel encadrement ou organisation : <ul style="list-style-type: none"> - Un exemple d'évènement auquel le réseau RADiS pourrait participer est : « Les mises en bouche associative » organisée par l'asbl Article 27 et le centre culturel de Dinant en septembre. En lien avec cet évènement, des rendez-vous « Rencontrons-nous » seront ensuite organisés pour permettre de manière ponctuelle d'inviter public et association à une activité pour connaître une association de la région - La participation à des évènements pourrait également se faire avec le potentiel four à pain mobile pour une communication plus spécifique sur la farine bio et locale mais également pour créer du lien (cf. point c)
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : l'ASBL Article 27 et le centre culturel de Dinant
Quels bénéfices/ résultats : <ul style="list-style-type: none"> -Une autre façon pour le réseau RADiS de se faire connaître lui et son volet solidaire et ainsi informer sur l'alimentation de qualité pour la rendre plus accessible -Une occasion pour rencontrer des structures locales et ensuite éventuellement envisager des synergies avec celles-ci - Permet de montrer du concret : <i>« [...] je pense que le concret permet aux gens de se rendre compte vraiment de la réalité. Le travailleur lui s'il va être convaincu et s'il sent qu'il y a quelque chose qui pourrait être accessible à son public il va rentrer dedans »</i> membre de l'ASBL Article 27
Les limites : /
Remarques : /

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Pour les personnes à qui s'adresse l'action, cela sera limité dans le temps, cela aura lieu seulement dans le cadre d'un évènement ou un rendez-vous « rencontrons-nous ». Mais l'action en elle-même sera pérenne (auto-portance)	Ok	Non	Ok, pas de critères d'accès	Pas tout à fait, cela permet d'informer la personne sur l'alimentation mais pas spécialement de retrouver une certaine confiance et estime de soi

b) L'accueil (social) à la ferme

Intitulé de l'action : Accueil (social) à la ferme
Objectif spécifique : Insertion et cohésion sociale / acquisition de savoirs et savoir-faire
En quoi cela consiste : <p>« L'accueil social à la ferme » permet à des personnes fragilisées pour des raisons sociales, familiales ou de santé de fréquenter momentanément ou régulièrement un environnement lié à la vie agricole qui soit différent de leur cadre de vie habituel. Ces personnes vont donc être accueillies dans des fermes « familiales » et partager la vie quotidienne de l'agriculteur une demi-journée à deux jours par semaine en participant aux activités quotidiennes et en exerçant des activités manuelles simples (cueillir, planter, cuisiner, emballer, pailler, ...). Cet accueil a pour finalité l'amélioration du bien-être social, mental et physique des personnes accueillies et s'inscrit donc dans un objectif global d'inclusion sociale et d'amélioration de la santé de personnes fragilisées ou précarisées. Même s'il ne s'agit pas de l'objectif premier de l'accueil, celui-ci peut constituer une étape préalable dans un parcours d'insertion professionnelle. Dans le cadre du réseau RADiS, plusieurs activités pourraient être imaginées avec en priorité la transformation (soupes pour les écoles), mais également l'aide sur l'exploitation, ensachage pour la filière céréales, ... Des activités qui varieront en fonction des compétences et des envies de chacun.</p> <p>L'accueil social en ferme peut être occasionnel ou régulier, de courte ou de longue durée et individuel ou collectif. Dans le cadre du réseau RADiS, celui-ci serait plutôt collectif. Les personnes pourront venir d'abord « essayer » une ou deux journées pour voir si ça leur plaît, si oui une convention sera alors appliquée. Si la personne se rend compte que cela ne lui plaît pas, elle ne sera jamais obligée de continuer à venir. En effet, l'objectif d'amélioration du bien-être dans lequel s'inscrit cette démarche n'est plus respecté si la personne est contrainte de venir.</p>
Quel encadrement ou organisation : <p>L'accueil est généralement organisé en partenariat avec une structure sociale ou de santé¹¹⁰ dans le cadre de conventions qui permettent de fixer les responsabilités de chaque partie et les modalités d'accueil. Celles-ci seront adaptées en fonction des possibilités, besoins, capacités et attentes des personnes afin que chacun puisse tirer des bénéfices de cet accueil. La mise en place de l'accueil concerne au moins 3 parties :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une structure sociale ou de santé qui recherche de nouvelles activités valorisantes et épanouissantes pour ses bénéficiaires- Un agriculteur ou une agricultrice accueillant(e) qui aimerait ouvrir son cadre de vie et de travail à des personnes fragilisées- Un bénéficiaire de la structure qui a exprimé le souhait de se rendre dans une ferme et de participer à ses activités quotidiennes (cette démarche ne s'inscrit donc pas dans le cadre de quelque chose d'obligatoire) <p>L'accueil social à la ferme ou accueil social rural existe en Wallonie et en Europe depuis des décennies. En 2014 est née la mesure 16.9 du Programme wallon de Développement Rural (PwDR 2014-2020) avec pour objectif de soutenir les agriculteurs dans une activité de diversification mais également avec un objectif d'amélioration du bien-être social, mental et physique des personnes fragilisées. Le Réseau</p>

¹¹⁰ « La collaboration avec des structures sociales ou de santé devrait, a priori, s'appliquer dans tous les cas, sachant qu'à terme la prescription pourrait venir d'un médecin généraliste ou un médecin conseil de mutuelle » Réseau wallon de Développement Rural. (2018). L'AGRICULTURE SOCIALE EN WALLONIE. Carnet du réseau n°5. p.5

wallon de Développement Rural (RwDR) a ensuite créé des groupes de travail dédié à l'agriculture et à la foresterie sociale. L'agriculture sociale est donc aujourd'hui de quelque chose d'assez développé en Wallonie avec plusieurs organismes et projets. C'est aussi quelque chose d'assez encadré avec la mise en place d'un cadre juridique et législatif facilitant le développement de l'accueil social à la ferme et avec le développement de divers outils¹¹¹ tels que la plateforme wallonne de l'agriculture sociale : <https://agriculturesociale.be/> . Cette plateforme d'appui à l'agriculture sociale permet de faire le lien entre les acteurs mais permet également d'encadrer l'accueil social au niveau régional.

Etant donné que « l'accompagnement des personnes fragilisées vers des entreprises agricoles » s'inscrit dans le cadre de la mesure 16.9 du PwDR, cela est financé par le FEADER¹¹². Ce financement permet, entre autres, de financer les frais d'équipement et de déplacement pour les personnes accueillies mais également d'engager des personnes (des éducateurs) pour accompagner l'accueil. Un accompagnement qui est important dans la mesure où l'accueillant ne pourra consacrer 100% de son temps à l'accompagnement des personnes accueillies.

Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : les CPAS, le bar à Soupe de Dinant ou encore ATD Quart Monde

Quels bénéfices/ résultats :

-Pour la personne accueillie : les activités accomplies au sein de la ferme seront vectrices de moments d'échange et permettront de tisser des liens hors des services sociaux et institutions, mais également pourront être facteurs d'accompagnement et de ressourcement, de découverte et peuvent aussi renforcer un processus thérapeutique en cours. Cet accueil permettra donc également de sortir de la solitude, de l'isolement avec des temps de convivialité, de repas, d'échange. Il s'agira également, dans un second temps, pour la personne d'un moyen d'acquérir certaines compétences techniques et transversales en vivant une expérience positive dans un nouvel environnement. Si la personne est contente de ce qu'elle fait cela lui permettra d'augmenter sa confiance en soi mais également de gagner en autonomie. Attention, la démarche s'inscrit dans un processus thérapeutique et non pas directement dans un processus d'insertion professionnelle. Néanmoins indirectement ce processus thérapeutique peut aider à l'insertion professionnelle

-Pour l'accueillant (e) : cela permet de valoriser son cadre de travail et ses savoir-faire mais également de les transmettre et de faire découvrir son métier à d'autres personnes. Partager des moments simples avec des personnes lui permettra également de sortir le nez de son exploitation et de vivre une expérience humaine en collaboration avec des acteurs du monde social (création de nouveaux liens, découverte d'un nouvel univers). Pour finir, cela lui permettra de développer des compétences habituellement peu sollicitées (relationnelles et autres) et de retrouver son rôle social qui s'est perdu ces dernières années¹¹³. L'accueil constitue donc une voie innovante et durable de diversification des activités agricoles.

-Pour les travailleurs sociaux ou de santé : cela permet d'essayer une voie innovante d'insertion sociale mais cela permet aussi de diversifier les activités pour l'acquisition de confiance en soi, d'autonomie, d'expression, de bien-être, ... en sortant des réponses plus institutionnalisées ou médicalisées et en servant de support à la créativité dans le travail social

¹¹¹ Les différents outils sont cités à la page 39 et 40 du carnet n°5 du Réseau wallon de Développement Rural.

¹¹² Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

¹¹³ Réseau wallon de Développement Rural. (2018). L'AGRICULTURE SOCIALE EN WALLONIE. *Carnet du réseau n°5*

-pour la société en général : développement d'un réseau social rural, sensibilisation à la consommation locale et de saison et la cause environnementale, création d'emploi pour l'accompagnement de cet accueil, ...

Les limites :

Quand j'ai évoqué ce dispositif lors de mes entretiens et lors de la dernière réunion du GT ALIM-SOL, certains acteurs sociaux étaient plutôt réticents car ils trouvaient que cela s'apparentait beaucoup à de la main d'œuvre gratuite pour l'agriculteur. De plus, pour certains c'est très stigmatisant de dire « on accueille juste des personnes en situation difficile » et ils pensent que le mot « social » est très présent dans ce dispositif, il sera alors fort connoté et cela lui donnera un aspect stigmatisant.

Une première réponse pourrait être de ne plus nommer cette démarche « accueil social à la ferme » mais « accueil à la ferme » sans le terme « social ». Ensuite, la question de « la main d'œuvre gratuite » sera permanente dans la démarche et il sera important tout au long de celle-ci de garantir le fait qu'elle ne soit pas vécue et perçue comme tel (l'objectif étant l'amélioration du bien-être de la personne). J'ai donc demandé à l'ASBL Racyne qui organise des accueils à la ferme, comment ils garantissent que cette démarche s'inscrive bien dans un objectif d'amélioration du bien-être. Voici la réponse de l'ASBL :

« Pour ce faire, nos conventions signées non seulement avec les agriculteurs partenaires, mais aussi avec les personnes bénéficiaires, stipulent que : « Le projet s'inscrit dans une logique d'inclusion sociale et non pas de rentabilité. Les parties signataires confirment que les activités proposées par l'accueillant et effectuées par et avec le bénéficiaire des activités ne constituent pas un travail au sens de la loi du 03/07/1978 relative aux contrats de travail. » Lors des accueils collectifs, la présence obligatoire des travailleurs sociaux est la garantie du respect de ces normes. Les activités se déroulent dans le respect du rythme et des capacités de chacun. Si malgré tout, le travailleur social sent que l'accueillant attend des activités plus de rentabilité, il est de son devoir de recadrer l'accueillant. A titre d'exemple, un agriculteur avec qui nous avons un partenariat, mais chez qui nous ne nous rendons pas actuellement, nous a contacté récemment pour voir si nous n'avions pas de « forces vives » dans l'immédiat « car il est dans le rush ». Nous lui avons bien expliqué que ce n'est pas dans l'optique du projet de créer un groupe « parce qu'il a besoin d'aide »

Cette réponse permet d'apporter des éléments pour rassurer sur le fait qu'il ne s'agit pas de la main d'œuvre gratuite et qu'il y a tout un encadrement derrière le dispositif.

Lors de la dernière réunion du GT ALIM-SOL, il a été proposé de creuser la question de l'accueil à la ferme avec la question du travail non rémunéré lors d'une prochaine réunion (les structures intéressées par cette démarche y seront invitées). Un CPAS inscrit dans une démarche d'accueil sera également invité pour répondre aux questions. En effet, si le réseau RADiS met en place ce type de démarche, il est important de bien prendre le temps de la baliser pour que cet accueil ne dérive pas vers de l'exploitation de mains d'œuvre gratuites et pour qu'il ne soit perçu comme tel.

Remarques :

Plusieurs remarques ont été faites à propos de cet accueil lors des entretiens mais également lors de la dernière réunion du GT ALIM SOL. Ces remarques seront à prendre lors de la définition des modalités de cet accueil.

-L'accompagnement des personnes est très important mais il faut faire preuve d'une certaine délicatesse dans celui-ci : bien demander aux gens ce qu'ils sont capables de faire, « pour pas les prendre pour des cons » et mais également pour être prêt à les aider s'ils en ont besoin.

-Il serait intéressant que les personnes accueillies puissent repartir avec un panier de fruits/légumes en fin de journée afin d'accompagner la découverte :

« Pour les personnes qui sont toujours dans le trop peu cela [l'accueil social à la ferme] permettrait de découvrir l'alimentation de qualité en termes de goûts, de santé, de diversité mais si ça reste juste au stade de découverte, que ça s'arrête là, cela va créer plus de frustration qu'autre chose » - membre d'ATD Quart Monde Wallonie- Bruxelles

- Si l'accueil social à la ferme s'inscrit dans le cadre d'un PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) premièrement cela d'adressera seulement aux gens inscrits aux CPAS. Deuxièmement, le PIIS est un contrat signé entre le CPAS et la personne ayant droit. Cela va donc créer une obligation car si la personne ne remplit pas le contrat en ne se rendant pas à la ferme un jour, elle pourra être sanctionnée (la sanction dépendra du travailleur social, certains sont plus « souples, de bonne volonté »)

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui, cela pourra s'inscrire sur la durée en fonction de ce que désire la personne accueillie. Cependant, si un accompagnateur est engagé, il faudra voir d'où provient le financement et s'il est pérenne	Oui	Oui, les personnes seront directement intégrées dans la réalisation de ces actions	Oui et non, il n'y pas directement de critères d'accès mais il faudra tout de même qu'une structure sociale/ de santé signe la convention (à voir si cette dernière ne met pas des critères d'accès) et il faudra voir si des personnes qui ne sont pas en contact direct avec une structure peuvent être accueillies	Oui, permet aux personnes de retrouver une certaine estime de soi, mais également des savoirs pour devenir actrices de leur alimentation

c) *Un four à pain mobile*

Intitulé de l'action : Four à pain mobile

Objectif spécifique : Insertion et cohésion sociale / aller vers les personnes (mobilité)/ savoirs et savoir-faire

En quoi cela consiste :

Les producteurs du réseau RADiS sont en train de mettre en place un essai de mouture prévu dès la fin des moissons de cet été 2021. Par cette occasion, il y a là une belle opportunité de réaliser de la sensibilisation inclusive : faire se rencontrer producteurs-boulangers-citoyens, faire connaître la farine issue du travail des producteurs du territoire, faire connaître et transmettre un savoir-faire, faire se développer la filière... l'idée du four à pain mobile comme outil de sensibilisation mais également de valorisation de la farine du réseau RADiS a été proposée. L'idée d'un four à pain mobile également

soulevé l'enthousiasme de la majorité des personnes présentes aux réunions du GT ALIM-SOL. En plus d'être un outil de sensibilisation à la bonne farine et à la fabrication du pain (et donc un outil d'aide au développement de la filière), le four à pain mobile va à la rencontre des personnes et joue le rôle de créateur de liens.

De plus, un four à pain mobile en dormance est présent sur le territoire. En effet, la commune d'Yvoir est en possession d'un four à pain mobile qui a été mis en place par « Y Voir transition » à l'aide d'un subside de la Fondation Roi Baudouin. Après une première prise de contact avec leur responsable, il est tout à fait envisageable que l'outil soit remobilisé dans le cadre du réseau RADiS. Cela représente donc une belle opportunité pour le développement d'un tel outil.

Quel encadrement ou organisation :

-Pour encadrer les ateliers, un animateur serait présent (soit bénévole, soit rémunéré par le réseau RADiS) et le four à pain mobile pourrait devenir un outil de la future coopérative du réseau RADiS

-La venue du four à pain pourrait s'inscrire dans le cadre d'activités ponctuelles organisées par certaines structures sociales : par exemple les ateliers cuisine de la Régie de Quartier. Celui-ci pourrait également se déplacer de manière ponctuelle dans des écoles ou maison de retraites afin d'organiser des activités collectives. Des activités collectives/ mixtes entre plusieurs structures pourraient également être envisagées afin de « mixer les groupes »

-Le four à pain mobile pourrait également être présent lors d'événements au sein de la région dinantaise comme les marchés du terroir (dans ce cadre-là il pourrait être utilisé par un professionnel (boulangier) qui travaillerait avec les farines du réseau RADiS). Son impact serait donc renforcé par la réalisation simultanée de vente de pains, de cakes, tartes, pizzas, et d'atelier de fabrication de pains et autres

-Afin que l'outil soit déployé au cours du plus grand nombre d'événements pertinents possibles, il sera nécessaire de communiquer sur l'outil et d'en faire « une publicité ». Il serait notamment intéressant d'avoir une démarche active de la part des acteurs sociaux du territoire pour cette diffusion et sollicitation de l'outil.

Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : l'AMO Globul'in ainsi que la Régie des quartiers de Dinant ont marqué un grand enthousiasme à l'évocation de l'idée d'un four à pain mobile.

Quels bénéfices/ résultats :

-Il s'agit d'un outil mobile qui va vers les gens, il permet donc d'agir sur la mobilité

-Il s'agirait avant tout d'un outil vecteur de mixité et de création de liens et permettant d'agir contre l'isolement/ la solitude. L'objectif derrière cet outil est, en effet, de se réunir, de faire une activité ensemble (un outil qui permet plutôt de réunir plutôt que de nourrir), découvrir une technique, apprendre et goûter des choses tout en échangeant. Celui-ci pourrait donc permettre de dynamiser certaines activités voir même des quartiers (exemple : des quartiers de logements publics/sociaux.)

« [...] c'est [le four à pain mobile] l'occasion de se rencontrer, tout ça, c'est ça qu'ils viendront chercher parce que quand la pâte lève, on fait quoi, on discute » - membre de la Régie des quartiers de Dinant

- Il permettra également aux personnes participant aux activités d'exprimer une certaine fierté face aux produits cuisinés.

- Comme le soulignait une travailleuse de la Régie des quartiers de Dinant : il est possible d'organiser autour du four à pain des ateliers avec un objectif pédagogique et donc de ne pas seulement faire du pain

mais utiliser l'outil du four pour acquérir également d'autres compétences en travaillant sur des thèmes comme la propreté, apprendre à travailler les quantités, à être patient, ...

-Cet outil permettra de revaloriser le pain en tant qu'aliment de base mais également de valoriser la farine du réseau RADiS et représentera donc un moyen d'aide au développement de la filière dans le cadre du projet.

Le four à pain mobile représente donc un outil de formation, de communication, de conscientisation et de création de lien très intéressant.

Les limites :

Les avis des structures à propos de cet outil divergent :

-La majorité des CPAS auprès desquels j'ai mené un entretien pensent que cet outil ne conviendra pas à leur public et qu'il attirera plutôt un public âgé et souffrant de solitude. Ils m'ont expliqué que pour démarrer, « lancer l'outil » il ne fallait pas venir au CPAS, mais une fois celui-ci lancé il serait peut-être possible de rattacher quelques personnes aux ateliers.

-D'autres, comme l'AMO Globul'in ont marqué une préférence pour cet outil plutôt que pour l'accueil à social à la ferme car, par exemple, il s'agit selon certains d'un « outil citoyen », il n'y pas le mot « social » derrière. Il sera donc plus facile de créer de la mixité autour de celui-ci et d'en faire un moment de convivialité et d'échange.

-Ce four à pain permettra aux personnes de découvrir de nouvelles choses en termes d'alimentation de qualité, de goûts, de diversité mais attention car si cela ne reste juste qu'au stade de découverte et que ça s'arrête là, cela peut créer plus de frustration/ culpabilité qu'autre chose.

Remarques :

Un prolongement de cette action pourrait être l'installation de fours à pain « immobiles », fixes dans certains quartiers, par exemple dans des quartiers de logements sociaux/publics. Cela à condition que les gens aient préalablement accroché au concept de four à pain et qu'ils s'investissent dans cette idée pour que le four soit bien utilisé et qu'il ne s'agisse pas juste d'un élément de décoration.

L'installation de fours fixes permettrait d'inscrire l'action dans la durée (et non pas seulement le temps d'un atelier). Ensuite, cela permettrait l'accès à un outil de transformation peu courant et donc un accès à une alimentation de qualité. De plus, un four à pain de quartier pourrait permettre de créer des liens et de dynamiser le lieu.

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Pour le réseau oui cela sera pérenne (le four pourra devenir un outil de la future coopérative) mais pour la personne cela ne s'inscrira que dans le cadre d'un ou plusieurs ateliers ou dans le cadre d'un évènement (ex : un marché) qui aura lieu soit plusieurs fois sur l'année soit une fois, cela dépendra donc des endroits où le four se rend et pour quoi (atelier ou vendre). Mais si un four fixe est installé, cela sera pérenne pour la personne aussi	Oui, concernant le volet environnemental, recourir à du bois certifié FSC, mobiliser l'outil également en hiver pour bénéficier de la diffusion de la chaleur du four.	Oui cela peut l'être dans le cadre d'ateliers	Oui il n'y pas de critère d'accès sauf si cela s'inscrit dans le cadre d'un atelier d'une structure bien spécifique (à ce moment-là il faudra voir avec elle pour que ce soit accessible à tous et toutes)	Oui, permet aux personnes de retrouver une certaine estime de soi, mais également des savoirs pour devenir actrices de leur alimentation

d) Fournir des écoles et des camps de vacances

l. Fournir des écoles

Intitulé de l'action : Fournir des écoles
Objectif spécifique : Accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (accès aux produits)
En quoi cela consiste : Le fil conducteur du GT fruits et légumes est l'approvisionnement de cantines scolaires sur le territoire en légumes / soupes bio et locales
Quel encadrement ou organisation : Les producteurs du réseau apportent aux écoles de la soupe (ou alors des légumes frais pour les écoles qui ont une cuisine) une ou plusieurs fois par semaine
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : Les écoles de la région dinantaise (deux écoles seront normalement approvisionnées dès septembre : l'école libre de Godinne et l'école communale de Onhaye)

Quels bénéfices/ résultats :

-l'approvisionnement de cantines scolaires permet un accès à une alimentation de qualité pour tous les enfants sans exception (les mettre tous sur le même pied d'égalité).

Comme le souligne un dossier de la revue Quart-Monde (2016)¹¹⁴ être en mesure de pouvoir assurer une bonne alimentation à ses enfants est une priorité pour les parents. Dans ce cadre-là, la prise de repas à l'école est très importante pour les parents précaires qui savent ainsi que leurs enfants auront quelque chose à manger. Il s'agit en plus d'une façon d'assurer à l'enfant une bonne alimentation journalière (un repas équilibré cinq jours par semaine¹¹⁵) et « cela permet aux parents de ne pas culpabiliser s'ils font un repas moins équilibré le soir plus pour remplir les ventres »¹¹⁶. La question de la qualité et de la diversité des plats proposés à la restauration scolaire est donc d'autant plus importante dans ce cadre-là. Fournir des aliments de qualité et diversifiés aux cantines scolaires permettra donc d'agir sur la santé des enfants, mais également sur l'éducation à la santé (qu'est-ce qu'une alimentation de équilibrée) mais aussi d'agir sur l'éducation au gout (rendre l'enfant curieux de nouveaux aliments).

« [...] ils verront qu'il y a des choses différentes ailleurs [par rapport à l'alimentation à l'école], pas comme chez Papa et Maman. Je trouve que c'est bien que l'enfant apprenne aussi. Je trouve que ça peut être intéressant pour l'enfant, pour son développement, après peut-être qu'il y a des parents qui peuvent se culpabiliser... En disant : "Ouais ben à l'école ils peuvent avoir ça alors que nous on peut pas lui acheter". Mais je pense que s'ils voient que leur enfant est content peut-être qu'ils vont adhérer après. » -Focus group 2012, revue Quart Monde¹¹⁷

Les limites : /

Remarques : Afin d'aller un peu plus loin dans la démarche, l'approvisionnement des collectivités pourrait également être accompagné d'une visite des exploitations des maraichers du réseau RADiS afin de faire découvrir aux enfants d'où viennent les légumes qu'ils ont mangé.

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui	Oui	Non	Oui il n'y pas de critère d'accès si ce n'est que d'être inscrit dans une école	Non

¹¹⁴ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25.

¹¹⁵ Attention, l'objectif n'est pas de faire la morale ou de culpabiliser les parents en « normant » le repas proposé par les cantines car cela peut avoir un effet négatif sur l'équilibre familial)

¹¹⁶ Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25, p. 142.

¹¹⁷ Idem -

2. Fournir des camps de vacances durant les périodes de congé scolaire

Intitulé de l'action : Fournir des camps de vacances
Objectif spécifique : Accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (accès aux produits)
En quoi cela consiste : Approvisionner les camps de vacances sur le territoire en légumes / soupes bio et locales durant les périodes de vacances scolaire (période de congé estivale)
Quel encadrement ou organisation : Les producteurs du réseau apportent aux centres de vacances de la soupe (ou alors des légumes frais pour les centres qui ont une cuisine) une ou plusieurs fois par semaine.
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : Les centres de vacances/ plaines du territoire
Quels bénéfices/ résultats : -Idem que pour l'approvisionnement des écoles - La majorité des cantines scolaires seront fermées durant les périodes de vacances scolaires. Pourtant, la production de fruits et légumes ne s'arrête pas à ce moment-là et ce surtout pendant la période de congé estivale. Il serait donc intéressant de fournir des camps de vacances en légumes durant cette période. D'une part, cela permettrait d'élargir l'accès à une alimentation de qualité à un plus grand nombre d'enfants et d'autre part cela permettrait d'ouvrir de nouveaux débouchés pour les productions du réseau RADiS.
Les limites : /
Remarques : Afin d'aller un peu plus loin dans la démarche, l'approvisionnement des collectivités pourrait également être accompagné d'une visite des exploitations des maraichers du réseau RADiS afin de faire découvrir aux enfants d'où viennent les légumes qu'ils ont mangé

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui	Oui	Non	Non, l'enfant devra être inscrit dans un camp de vacances	Non

- e) *Suivre l'évolution de projets pilotes en termes d'insertion professionnelle*
1. Le projet « IMAGINE »

<p>Intitulé de l'action : Suivre l'évolution et s'inspirer de projets pilotes en termes d'insertion professionnelle : le projet « IMAGINE »</p>
<p>Objectif spécifique : Insertion professionnelle</p>
<p>En quoi cela consiste : IMAGINE¹¹⁸ est un projet d'innovation sociale cofinancé par le programme INTERREG d'Europe du Nord-Ouest lancé en janvier 2019 pour une durée de 45 mois. L'objectif est de lutter contre le chômage chez les personnes âgées de 18 à 34 ans peu qualifiées, ni étudiant, ni stagiaire, ni employé (NEET). Cela en créant des perspectives d'emplois durables dans le secteur horticole/ maraichage. Pour atteindre cet objectif le projet IMAGINE ambitionne de soutenir le développement, le test et la mise en œuvre des nouveaux modèles innovants (d'incubation sociale) pour orienter ce groupe cible vers des emplois stables dans le secteur du maraichage. Les enseignements tirés de ce projet seront ensuite partagés pour que ces innovations puissent ensuite être reproduites dans toute l'Europe du Nord-Ouest. Aujourd'hui le projet est donc en phase pilote, une occasion pour les porteurs de projet de présenter leur modèle. En Belgique, une initiative-pilote a été mise en place dans la province de Namur en janvier 2020 (province dans laquelle le réseau RADiS se développe). Il s'agit du projet de maraichage social du BEP (Bureau Economique de la Province (de Namur)) en partenariat avec la coopérative Paysans-Artisans, le CPAS de Namur et le Forem, qui devrait permettre, à terme, la réinsertion de 25 jeunes, via des formations dispensées sur le terrain des producteurs de Paysans-Artisans (formation touchant autant à la production, qu'à la transformation et la vente en circuit-court). Des informations complémentaires sur le projet sont disponible sur les sites internet : https://www.bep-europe-direct.be/actualites/ imagine-passe-en-phasepilote/?fbclid=IwAR2yALUqbrBFenWT_Q8BZK8MjR4Eed3zs1sYogSxWtaJopHHIYvdDZYCQ_k ; https://www.bep-developpement-territorial.be/projets/imagine/ et une vidéo de présentation sur : https://www.nweurope.eu/projects/project-search/imagine-inclusive-market-agriculture-incubator-in-north-west-europe/project-news/video-shooting-in-namur/</p>
<p>Quel encadrement ou organisation : Il serait intéressant que le réseau suive l'avancée du projet ainsi que des enseignements tirés de celui-ci (et plus particulièrement du projet de maraichage social du BEP) pour ensuite pourquoi pas s'en inspirer, voir même le reproduire et créer des synergies avec des acteurs du territoire et/ou des acteurs impliqués dans le projet.</p>
<p>Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : /</p>
<p>Quels bénéfices/ résultats : Dans le cadre du réseau RADiS, ce projet est très inspirant car :</p> <ul style="list-style-type: none"> -il existe un enjeu lié au chômage et plus particulièrement lié aux jeunes en situation de NEET dans la région dinantaise (cf. Partie II Chapitre X). Un projet comme le projet IMAGINE permettrait donc d'apporter des éléments de réponse à cette problématique en collaboration avec des structures sociales locales. - l'emploi et la formation (à tous les niveaux des filières, de la production à la vente) sont des leviers d'action du volet solidaire du réseau.
<p>Les limites : /</p>
<p>Remarques : /</p>

¹¹⁸ <https://www.imagine-future.eu/#go1>

Cette piste d'action n'est pas évaluée car il s'agit ici plutôt d'une piste pour le réseau RADiS pour s'inspirer d'autres actions solidaires et non pas directement d'une action solidaire en tant que telle.

2. Les expériences pilotes de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée

Intitulé de l'action : Suivre l'évolution et s'inspirer de projets pilotes en termes d'insertion professionnelle : le projet « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZCLD)
Objectif spécifique : Insertion professionnelle
En quoi cela consiste : Le dispositif TZCLD ¹¹⁹ est expérimenté dans 10 territoires en France depuis 2017. L'objectif est de montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire de proposer à tout chômeur de longue durée (éloigné de l'emploi depuis au moins 12 mois) qui le souhaite un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et en finançant des entreprises à but d'emploi qui mettent en place des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des acteurs du territoire : habitants, autorités, ...
Quel encadrement ou organisation : La Déclaration de Politique Wallonie 2019-2024 du Gouvernement wallon prévoit des expériences pilotes de TZCLD en Wallonie, cela en transposant l'expérience française. Il serait intéressant que le réseau suive l'avancée de ces expériences ainsi que des enseignements tirés de celles-ci.
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : /
Quels bénéfices/ résultats : Certains membres du GT ALIM SOL ont recommandé lors de la dernière réunion de s'intéresser à la démarche TZCLD qui pourrait être une source d'inspiration car ce dispositif se base sur l'identification des besoins/manques sur le territoire et sur l'identification des envies et possibilités des personnes sans emploi. Par exemple, on peut noter que dans la région dinantaise il existe un manque en termes de mobilité et d'un autre côté on constate qu'il y a de nombreuses personnes qui recherchent un emploi dans l'entité. Cela rejoint « la ressource » évoquée dans la Section 3 du Chapitre 6.
Les limites : Au stade actuel du projet, il est encore compliqué d'imaginer comment la création d'emploi pourrait se mettre en place en pratique car pour le moment le travail qui pourrait être réalisé ne représente que quelques heures de travail
Remarques : Une expérience comme le TZCLD pourrait peut-être être menée sur le territoire dinantais en partenariat avec les pouvoirs publics, le réseau RADiS pourrait alors peut-être s'inscrire dans la démarche en tant qu'entreprise à but d'emploi

Cette piste d'action n'est pas évaluée car il s'agit ici plutôt d'une piste pour le réseau RADiS pour s'inspirer d'autres actions solidaires et non pas directement d'une action solidaire en tant que telle.

¹¹⁹ <https://www.tzclld.fr/>

f) Des temps de parole avec les personnes impliquées dans les actions

Intitulé de l'action : Des temps de parole avec les personnes impliquées dans les actions
Objectif spécifique : Participation aux réflexions du projet
En quoi cela consiste : Dans le cadre des activités/ actions solidaires mises en place par le réseau RADiS (par exemple 2 fois par mois ou plus dans le cadre de l'accueil social à la ferme), il serait intéressant d'organiser des temps de parole avec les personnes qui ont participé à ces activités. Il s'agirait de moment d'échange en groupe durant lesquels chacun donnerait son avis sur l'action/ l'activité.
Quel encadrement ou organisation : Ces moments pourraient soit être organisés par le réseau (et l'accompagnateur qui encadre l'action) ou par les structures sociales qui sont en contact avec les personnes ayant participés aux activités/ actions.
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : cela dépendra d'avec quelle structure est organisée l'action
Quels bénéfices/ résultats : -Ces temps de parole permettront d'évaluer les actions mises en place et de voir si les personnes-cibles se retrouvent bien dans celles-ci et si elles ont des suggestions pour les améliorer. Elles participeront donc aux réflexions qui se font autour des actions en question -Cela permettra au réseau d'avoir un retour direct sur ses actions et l'obligera à les remettre continuellement en question pour qu'elles correspondent au mieux aux besoins des personnes qu'elles visent
Les limites : /
Remarques : /

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui	Oui	Oui	Non, seulement pour les personnes qui sont impliquées dans des actions du réseau	Permet à la personne d'être actrice de son alimentation en suggérant des pistes d'amélioration pour le caractère solidaire des filières

Section 2. Pistes d'actions solidaires à moyen terme

a) Localisation de la future coopérative pour qu'elle soit la plus accessible possible

Intitulé de l'action : Localisation de la future coopérative pour qu'elle soit la plus accessible possible
Objectif spécifique : Aller vers les personnes (mobilité)
En quoi cela consiste : Une coopérative à finalité sociale verra potentiellement le jour dans le cadre du développement des filières du réseau RADiS. Celle-ci devrait permettre de regrouper les différents outils (transformation, stockage, vente, ...) du réseau sur un même lieu. Mais il n'a pas encore été défini si ce lieu central sera loué, acheté ou même construit. Au vu de la problématique centrale que constitue la mobilité sur le territoire rurale de la région dinantaise, la localisation de cette future coopérative devra être réfléchi pour être la plus accessible (que ce soit en voiture mais aussi et surtout en TC et à pied)
Quel encadrement ou organisation : En plus de rendre compte de l'accessibilité actuelle des points de vente de produits bio et locaux pour les personnes en situation de précarité (mobilité), l'outil cartographique qui a été développé a pour objectif d'avoir des éléments permettant d'envisager le meilleur lieu d'implantation pour les outils de transformation et de vente (et donc de la coopérative) qui seront mis en place par le réseau. En Annexe 6 se trouvent les différentes cartographies qui permettent de réfléchir sur le sujet ainsi qu'une liste d'avantages et de désavantages pour différents lieux potentiels d'installation
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : /
Quels bénéfices/ résultats : Bien réfléchir la localisation de la future coopérative pour que celle-ci soit accessible non pas seulement en voiture mais aussi en TC, permettra de favoriser l'intégration (en tant que consommateur mais aussi en tant qu'employé) des personnes rencontrant des difficultés en termes de mobilité.
Les limites : -La cartographie développée et présentée en Annexe 6 permet d'avoir des éléments pour évaluer le meilleur lieu d'implantation pour la future coopérative. Cependant, en complémentarité à cette cartographie, une étude plus approfondie sur le terrain pour identifier la surface exactement disponible par « zone d'activité économique mixte » est nécessaire. De plus, il serait intéressant pour chaque zone de dresser une liste des avantages et désavantages de la localisation de cette dernière, comme effectué dans les paragraphes précédents -La cartographie ne permet pas non plus de voir s'il existe déjà des bâtiments qui pourraient être racheter pour y développer la coopérative.

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Ne s'applique pas ici	Oui	Pas évaluable à ce stade (un sondage pourrait être fait pour voir quel est le lieu le plus adéquat)	Ne s'applique pas ici	Oui, ça permet l'accès pour tous

Section 3. Pistes d'actions solidaires à long terme

a) Une cuisine partagée entre différentes structures

Intitulé de l'action : Une cuisine partagée entre différentes structures
Objectif spécifique : Rencontre entre acteurs locaux
En quoi cela consiste : Une cuisine au normes AFSCA, un lieu de transformation sera sûrement créé dans le cadre de la future potentielle coopérative à finalité sociale développée dans le cadre du réseau RADiS. Cette cuisine pourrait être un espace partagé entre différentes structures.
Quel encadrement ou organisation : Plusieurs structures locales pourraient utiliser cet endroit pour leurs activités. Pour que cette utilisation commune de l'espace se déroule dans les meilleures conditions possibles, un règlement d'ordre intérieur de « l'atelier de transformation partagé » avec des règles concernant l'hygiène, le nettoyage, ... devra sûrement être mis en vigueur et respecté par toutes et tous.
Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : Les structures locales qui n'ont pas de cuisine ou qui manque de place dans leur cuisine (par exemple : le Bar à soupe de Dinant, l'AMO Globul'in et certains CPAS). Cela dépendra aussi du lieu d'implantation de la coopérative (les structures ne vont pas faire des dizaines de kilomètres pour venir cuisiner)
Quels bénéfices/ résultats : -Plusieurs structures m'ont fait part, durant nos entretiens, du manque de cuisines aux normes AFSCA accessibles pour les associations sur le territoire dinantais. Cette cuisine partagée permettrait de « combler » le manque qui existe dans la région et ainsi permettre le déroulement d'activités autour de l'alimentation pour les personnes accompagnées par ces structures. -Cela permettrait de se faire rencontrer dans un même endroits différentes structures et ainsi permette des échanges voir même des collaborations entre celles-ci (même en dehors du réseau) pour pallier au manque de synergie (cf. Chapitre 3 Section 4).
Les limites : Le partage de la cuisine/atelier transformation dépendra de la fréquence à laquelle le réseau RADiS en aura besoin, devra l'utiliser.

Remarques : /

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui	Oui	Pas évaluable à ce stade	Dépend de la structure	Indirectement oui car cela permettra aux structures d'organiser des activités autour de l'alimentation (cela dépendra du type d'activité qui est organisé)

b) *Des montants suspendus*

Intitulé de l'action : Montants suspendus

Objectif spécifique : Accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité (accès financier aux produits)

En quoi cela consiste : Il s'agit d'un dispositif de solidarité dans lequel un produit ou un montant (le montant suspendu) est payé par un client qui décide de l'offrir anonymement à une autre personne. Aucun justificatif n'est nécessaire pour en bénéficier, ce système repose sur la confiance.

Quel encadrement ou organisation :

Si un point de vente des produits alimentaires du réseau RADiS voit le jour, il pourrait peut-être être intéressant d'y mettre en place ce système de « montants suspendus ». Les clients qui le désirent déposeraient donc un certain « montant suspendu » qu'une personne en difficulté pourra prendre pour faire ses courses

Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : /

Quels bénéfices/ résultats :

- permet de renforcer l'accès financier pour toutes et tous aux produits de qualité : une personne qui temporairement ou non, rencontre des problèmes financiers et n'a plus les moyens de se payer ce dont elle a besoin ou envie pourra alors bénéficier de ces montants suspendus
- à l'instar d'un « produit suspendu », « un montant suspendu » permet aux personnes de pouvoir choisir les produits qu'ils désirent. La dimension du choix fait, en effet, partie de la définition de l'alimentation de qualité utilisée dans ce travail (cf. Chapitre 5)

Les limites : Les personnes qui bénéficient de ces montants seront dépendantes des dons d'autres personnes, cela ne leur permettra donc pas de gagner en autonomie

Remarques : /

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Cela dépendra des personnes qui font les dons	Oui	Non	Oui, il n'y aura pas de condition d'accès pour bénéficier de ces montants suspendus	Non, l'accès à l'alimentation de la personne dépendra des dons qui sont faits, elle ne sera donc pas directement actrice de son alimentation

c) *Des emplois sous statut article 60*

Intitulé de l'action : Emplois sous statut article 60
Objectif spécifique : Insertion professionnelle / acquisition de savoirs et savoir-faire
<p>En quoi cela consiste :</p> <p>Le contrat de travail article 60/61 s'adresse aux bénéficiaires d'une aide du CPAS. Il représente une des aides que le CPAS peut apporter à une personne sans revenu et/ou sans aide familiale. Il ne s'agit néanmoins pas d'une aide automatique car elle s'adresse aux personnes qui sont prêtes à travailler et la personne doit entrer dans les conditions d'embauche sous statut article 60/61¹²⁰. Le contrat de travail article 60/61 est un contrat à durée déterminée (CDD), durée établie par le nombre de jours requis pour avoir droit aux allocations de chômage. Il est possible de travailler à temps plein comme à temps partiel et sous le statut « ouvrier » ou « employé ».</p>
<p>Quel encadrement ou organisation :</p> <p>Le contrat de travail article 60/61 est conclu entre un CPAS (qui sera toujours l'employeur juridique) et un de ses bénéficiaires. En sa qualité d'employeur, le CPAS doit respecter toutes les obligations légales qui s'appliquent aux employeurs (engagement, paiement du salaire, assurance accident de travail, etc.). Le CPAS peut ensuite engager la personne soit dans ses propres services ou alors mettre le travailleur à disposition d'un tiers employeur avec qui une convention sera signée. Cet employeur peut être¹²¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une commune ; - Une ASBL ; - Une intercommunale à but social, culturel ou écologique ;

¹²⁰ <https://www.actiris.brussels/fr/employeurs/contrat-articles-60-61/>

Trois conditions existent :

- Bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou d'une aide sociale ;
- Être inscrit au registre de la population ou des étrangers ;
- Ne pas bénéficier d'allocations de chômage complètes.

¹²¹ Idem

- Une société à finalité sociale visée par l'article 146 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales ainsi que l'article 61 de la loi du 13 avril 1995
- Un autre CPAS ;
- Une association régie par le Chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ;
- Un hôpital public affilié de plein droit à l'ONSSAPL ou à l'ONSS ;
- Un partenaire privé commercial ayant conclu une convention avec le CPAS sur base de la loi du 8 juillet 1976 susvisée

Les tâches effectuées sous ce type de contrat peuvent être très variées administratives comme manuelles. Au sein du réseau, la personne employée interviendrait surtout dans le cadre de la filières fruits/légumes pour aider à la production mais surtout à la transformation et pourquoi pas ensuite en logistique (transport des soupes, des légumes, ...). Des emplois et tâches qui pourront être de plus en plus diversifiés au fur et à mesure du développement des filières et de la potentielle création d'une coopérative à finalité sociale :

« [...] dans cette coopérative comment je la vois, il y aura tellement de choses à faire qu'il y aura du boulot pour plein de monde [...] suivant les compétences et les capacités de chacun [...] la transformation ça on peut développer quand même un gros boulot qui va nécessiter pas mal de monde donc ça peut être super sympa. Mais sur le terrain il peut y avoir aussi des choses à faire. [...] Quand je vois qu'il y a des gens qui sont précarisés parce qu'ils n'ont pas la capacité de se déplacer, d'autres précarisés parce qu'ils ont besoin de contact social peut-être plus un travail d'équipe en transformation que à 2 dans une parcelle à 100 mètres l'un de l'autre et puis c'est physique aussi, qui est capable de faire quoi. C'est pour ça que cette coopérative, je trouve, peut vraiment répondre à beaucoup de choses » - maraicher en conversion bio de la région dinantaise

Deux finalités sont possibles lors d'un engagement sous contrat article 60 :

- Si la finalité est de permettre **une ouverture du droit aux allocations de chômage** alors le contrat de travail sera toujours conclu pour un travail à temps plein
- Si la finalité est de permettre **une expérience professionnelle** alors :
 - Soit le contrat est conclu pour un travail à temps plein avec une durée d'engagement qui est liée au nombre de jours de travail que la personne doit prêter afin d'ouvrir son droit aux allocations de chômage. Les subventions fédérales seront octroyées durant toute cette période
 - Soit le contrat est conclu pour un travail à temps partiel avec une durée de 6 mois maximum, liée à la période maximale de subvention fédérale pour ce type d'engagement. Sauf si la personne travaille dans le cadre d'un deuxième contrat de travail à temps partiel (donc équivalent à un temps plein) alors la durée du contrat de travail à temps partiel en article 60 peut être égale à la période nécessaire à l'obtention du bénéfice complet des allocations de chômage. Dans ce cas-là les subventions fédérales seront accordées durant toute la durée du contrat de travail.

En ce qui concerne le territoire dinantais, je n'ai malheureusement pas eu le temps durant mon stage d'aborder cette piste d'action solidaire avec les CPAS locaux. De plus, ceux-ci n'étant pas présents lors de la dernière réunion du GT ALIM-SOL, il n'a pas été possible d'avoir leur avis sur cette idée. Il serait donc intéressant d'aller questionner les CPAS des 6 communes (en priorité celui de Dinant qui semble le plus motivé) pour évaluer les conditions de faisabilité de cette piste d'action.

Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : les CPAS

Quels bénéfices/ résultats :

-L'objectif premier est de permettre à la personne employée d'acquérir une expérience professionnelle, d'avoir un revenu plus élevé en récupérant son droit/ ayant accès aux allocations de chômage à la fin du contrat de travail et de se (ré)insérer dans le processus de travail.

-Cet emploi pourra potentiellement avoir un impact sur le bien-être de la personne en travaillant dans un environnement nouveau au contact avec la nature. Attention, l'objectif premier ici est l'insertion professionnelle de la personne et non pas un objectif thérapeutique, d'intégration sociale comme pour l'accueil social à la ferme (cf. Accueil Social à la ferme).

- Pour le réseau RADiS : en plus de tous les bénéficiaires cités dans le cadre de l'accueil social à la ferme (cf. Accueil Social à la ferme), cela lui permettrait d'avoir un/ des employés en plus pour aider au développement des filières.

« Les articles 60 pour moi ça pourrait être une piste à développer quand le réseau RADiS sera dans une transition entre, j'ai trop de travail, mais je n'ai pas encore les moyens de payer quelqu'un. Voilà durant cette transition là je trouve que ça pourrait être intéressant. » - membre d'un CISP de l'arrondissement de Dinant

-Pour la structure sociale : il s'agira d'une nouvelle voie en termes d'insertion professionnelle.

Les limites :

-Ne s'adresse qu'aux personnes inscrites au CPAS

- Au stade actuel du projet, il est encore compliqué d'imaginer comment cela pourrait se mettre en place en pratique car pour le moment le travail qui pourrait être réalisé ne représente que quelques heures de travail.

Remarques :

-Une fois le contrat article 60 terminé, si le travail a plu à la personne, l'idéal serait de pouvoir dégager un « vrai » emploi pour cette personne au sein du réseau afin que cette action solidaire s'inscrive dans la durée. Il est, en effet, très frustrant pour les stagiaires ou bénéficiaires d'un article 60 de ne pas ensuite pouvoir poursuivre avec un emploi stable. Cependant, comme expliqué dans les limites il est encore tôt pour se projeter pour savoir quand un emploi stable avec un nombre suffisant d'heures pourra être créé.

-Il serait également intéressant que les personnes sous contrat article 60/61 puissent repartir avec un panier de fruits/légumes en fin de journée afin de permettre un accès plus facile à une alimentation de qualité.

-Une suggestion d'une des chargées de projet du réseau RADiS serait de creuser la question des emplois article 60/61 pour un groupement d'employeurs (« grouper les besoins en personnel chez les producteurs aussi pour d'autres tâches et avoir une équipe d'employés qui intervient un jour ici, un autre jour-là »).

Evaluation par rapport aux 7 critères définis par le GT ALIM-SOL :

Pertinence	Impact	Pérennité	Durabilité	Participatif	Inclusif	Autonomisant
Il s'agit bien d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement des filières et sur le territoire d'action du réseau	Pas évaluable à ce stade	Oui	Oui	La personne sera directement impliquée dans l'action	Non car la personne devra être inscrite au CPAS pour travailler sous contrat article 60/61	Oui, cela permettra à la personne de retrouver une confiance en soi, d'acquérir des connaissances en termes d'alimentation mais aussi de se réinsérer professionnellement parlant et d'avoir des revenus, tout cela pourra lui permettre de devenir actrice de son alimentation

Section 4. Des actions pour enrichir les réflexions du Groupe Thématique « Alimentation Solidaire »

a) De l'observation participante pour compléter le diagnostic

Intitulé de l'action : Observation participante

Objectif spécifique : Participation aux réflexions du projet

En quoi cela consiste :

Afin de compléter le diagnostic établi à partir de rencontres avec des membres de structures sociales, il serait intéressant de rencontrer directement quelques personnes vivant une situation compliquée. Dans le cadre de mon stage, je prévoyais de faire de l'observation participante dans certaines structures, cependant, la durée de mon stage étant limitée, je n'ai pas eu le temps de le faire. L'observation participante consiste à rencontrer le groupe-cible (ici les personnes en situation de précarité) et à « étudier » celui-ci en le rencontrant dans des lieux qu'il fréquente et en participant aux activités qui s'y déroulent. Cela permet donc de rencontrer et de discuter avec les personnes de manière informelle (à l'inverse d'un entretien). Une ASBL de la région dinantaise luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude a d'ailleurs souligné l'importance de l'informalité pour faire participer un public désaffilié :

« Donc là il y a du partage, [...] ça se fait de manière informelle. Mais si ça se fait de manière formelle personne ne viendra. Donc on vient toujours à cette problématique des personnes en voie de désaffiliation comment les amener à participer. »

Pour revenir sur la méthodologie de diagnostic utilisée dans le cadre de mon stage, rencontrer les acteurs sociaux du territoire semble le plus pertinent dans un premier temps. En effet, étant donné leur contact avec des personnes en situation de précarité, ceux-ci sont en mesure de donner un aperçu global et même précis des enjeux sociaux du territoire et plus particulièrement des enjeux auxquels les personnes avec qui ils travaillent font face. Ils peuvent donc jouer le rôle d'intermédiaire entre leurs « bénéficiaires » et le réseau RADiS.

« Je me suis rendu compte qu'il y avait bien plus de précarité que ce que je ne pensais mais je n'ai pas encore de contact physique avec ces précarités donc moi personnellement je ne vois pas. C'est pour ça que travailler avec des acteurs de terrain c'est hyper important parce qu'eux ils connaissent parfaitement bien ça. » - maraicher en conversion bio

De plus, ceux-ci sont plus « facile à approcher » et il ne faut pas des compétences particulières, un vocabulaire particulier pour les interviewer ou les inclure dans un groupe comme le GT ALIM SOL. De plus, cela permet d'envisager avec eux des synergies potentielles et dans le cas des autorités locales de voir ce qu'elles sont prêtes à mettre en place. Pour une première approche du territoire, pour savoir ce qu'il faut dire, ne pas dire, comprendre les grandes problématiques, ... aller voir les structures sociales locales semblent donc indispensables.

Cependant, comme expliqué dans la Section 4 du Chapitre 3, tous les acteurs sociaux ne sont pas impliqués de la même façon dans la structure, sa qualité d'intermédiaire dépendra donc du dynamisme de ces derniers. De plus, les personnes en situation de précarité ne confieront pas tous aux structures sociales et garderont certaines choses pour elles. Pour finir, toutes les personnes en situation de précarité ne sont pas en contact avec des acteurs sociaux. C'est pourquoi comme me l'ont suggéré des militantes d'ATD Quart-

Monde, il serait intéressant, dans un second temps, de rencontrer également directement des personnes en situation de précarité.

Les impliquer directement dans le groupe ne semble pas adéquat (cf. Chapitre 5), une « première approche » via de l'observation participante semble alors mieux convenir. Après celle-ci les personnes pourront rejoindre le groupe si elles le désirent.

La phase de récolte de données avec les acteurs sociaux pourrait donc constituer une première phase, qui permet d'avoir un premier aperçu de la situation sociale. Ensuite, la deuxième phase d'enquête consisterait à aller chercher des informations directement auprès de personnes vivant des situations de précarité via par exemple de l'observation participante.

Quel encadrement ou organisation :

L'observation participante pourrait se faire en se rendant dans une structure, je pense par exemple au Bar à Soupe ou à la maison de la Famille de Anhé. La personne qui effectue l'observation viendrait donc avec des questions en tête et discuterait avec les gens qui sont là de manière informelle

Les structures locales pouvant potentiellement être sollicitées pour la réalisation de l'action : le bar à soupe de Dinant ou l'AMO Globul'in (la maison de la Famille)

Quels bénéfices/ résultats :

-Cela permettrait d'avoir un retour direct de personnes en situation de précarité, pour comprendre si la thématique de l'alimentation de qualité est quelque chose qui les intéresse, les difficultés qu'elles éprouvent, ... les réponses permettront de compléter le diagnostic et donc les réflexions du GT ALIM-SOL avec un avis direct.

- Cela permettrait de donner la parole à des personnes qui n'en n'ont pas toujours l'occasion et de leur permettre de prendre part directement aux réflexions du réseau mais également de leur montrer que leur parole vaut la peine d'être écoutée et qu'ils ont des choses intéressantes à partager

Les limites :

-les chargées de projet du réseau RADiS ne sont que deux et cela demande du temps

Remarques : Pour aller encore un peu plus loin, mais cela sort des leviers d'action du réseau RADiS, il serait intéressant, comme l'ont suggéré plusieurs acteurs, de mettre en place des groupes de parole, d'échange sur alimentation. Ces groupes permettraient à chacun de donner son avis, faire part de ses difficultés, ses astuces, ... tout le monde aurait quelque chose à apporter.

Cette piste d'action n'est pas évaluée car il s'agit ici plutôt d'une suggestion « méthodologique » pour le GT ALIM-SOL plutôt qu'une action solidaire en tant que telle.

Conclusion générale

Ce travail permet, premièrement, d'identifier des facteurs expliquant la faible intégration de personnes en situation de précarité dans les initiatives alimentaires territoriales dans la région dinantaise et plus précisément dans des projets de filières alimentaires locales comme le construit le réseau RADiS. Pour cela, un diagnostic social mais également agricole ont été réalisés afin de mettre en lumière les grands enjeux du territoire corrélés à la problématique de la faible intégration. Dans la région, certaines barrières à l'intégration sont facilement identifiables : la précarité financière (liée à une insertion professionnelle difficile et des faibles revenus), le peu d'offres de produits locaux ou encore la faible accessibilité de celles-ci (en lien avec une mobilité compliquée). D'autres barrières au contraire sont plus subtiles et sont tributaires des priorités personnelles, des environnements et des conditions de vie. Parmi celles-ci, on retrouve : l'insertion sociale difficile, l'isolement, la méconnaissance des aliments, des goûts, le manque d'estime de soi et de motivation, l'absence d'infrastructures ou encore la faible accessibilité citoyenne de ces initiatives. Ce travail illustre la diversité des barrières mais également les liens qui existent entre ces-dernières montrant ainsi toute la complexité de la précarité. Il a également été mis en évidence que les freins à l'intégration dans des projets de filières alimentaires locales et plus largement à l'accès à l'alimentation de qualité vont mettre à mal les différentes fonctions que l'alimentation est censée remplir. Une alimentation qui au-delà son rôle physiologique sera également un facteur important d'inclusion ou d'exclusion sociale.

D'autre part, l'objectif derrière ce diagnostic social était de mieux appréhender les réalités des habitants pour ensuite pouvoir proposer des actions solidaires en cohérence avec celles-ci afin de favoriser la mixité sociale dans le projet réseau RADiS. Diverses pistes d'actions solidaires ont alors été préconisées : des actions permettant d'agir et de valoriser le rôle social de l'alimentation (en créant du lien et se faisant rencontrer « *des mondes qui s'ignorent* »), mais également des actions permettant de travailler sur la mobilité, l'insertion professionnelle, l'estime de soi, l'accès financier, la communication, les savoirs et savoir-faire et enfin sur la participation. Des actions qui devront être pérennes, durables, inclusives, participatives et autonomisantes. L'enjeu pour ces actions est également qu'elles devront s'adresser à un public au vécu diversifié, « *par tous, pour tous* ».

Par ailleurs, plusieurs hypothèses ont été posées en début de travail.

La première concerne les réponses que pourraient apporter les actions solidaires du réseau RADiS aux difficultés rencontrées par les structures sociales. Les préconisations mettent, en effet, en lumière que des synergies entre le réseau RADiS et des acteurs sociaux pourraient permettre à ces derniers d'innover en termes d'insertion sociale, professionnelle ou même en termes d'ateliers mais cela permettrait également de pallier un déficit d'infrastructures ou de personnel en mettant en place des outils et des ateliers communs.

La deuxième hypothèse supposait que pour une partie de la population dinantaise le choix des lieux d'approvisionnement pouvait être limitée par un manque de moyens de déplacement et une répartition hétérogène des points de vente alimentaire. Celle-ci a été vérifiée dans le diagnostic qui montre, d'une part, que la mobilité est une problématique centrale sur le territoire rural du réseau RADiS et d'une autre part, que les points de vente de produits bio et locaux sont peu nombreux sur le territoire. La troisième hypothèse portait sur le caractère rural du territoire

et supposait que celui-ci est un aspect important qui devra être pris en compte lors de la définition des actions solidaires du réseau. Une hypothèse également confirmée dans le diagnostic qui montre que le caractère rural du territoire influence et renforce de nombreux enjeux tels que l'isolement, la mobilité, l'accès à l'emploi et à la formation, mais il s'agit également d'une ressource du fait de son environnement de qualité.

Pour finir, la quatrième et dernière hypothèse avait pour objectif de vérifier la pertinence de la posture du GT ALIM-SOL par rapport à la participation des personnes en situation de précarité au GT : les membres du GT ont considéré qu'une implication indirecte de celles-ci à ses réflexions, grâce à la participation aux réunions du GT d'acteurs sociaux, était suffisante pour rendre compte des besoins des personnes en situation de précarité. Aux termes de mon travail, j'apporte une petite nuance à cette affirmation en disant « une implication indirecte est suffisante dans un premier temps » mais doit être complétée par des rencontres « directes » également. En effet, la lecture d'articles scientifiques ainsi que la rencontre avec des acteurs sociaux m'ont permis de me rendre compte de l'enjeu que constitue l'accessibilité citoyenne pour tous, de l'importance dans notre société du phénomène du « *non-droit à la parole et à l'expression* » chez les plus démunis et de la nécessité d'agir non pas seulement pour les personnes mais bien avec elles. Dans le cadre du réseau RADiS, la participation des acteurs sociaux aux réunions du GT en tant que relais des personnes en situation de précarité devrait être complétée par des rencontres directes avec celles-ci : via de l'observation participante ou en constituant des petits groupes d'échange / des temps de parole.

Pour conclure, la transition écologique et plus particulièrement la relocalisation de notre alimentation semble être une nouvelle clé pour réfléchir à la question des inégalités en termes d'accès à une alimentation de qualité et pour aborder plus largement les inégalités sociales. Une clé mais également un levier pour envisager des pistes d'actions favorisant cet accès et plus généralement pour apporter des éléments de réponse à des problématiques sociales, comme dans le cadre du réseau RADiS. Dans un mouvement inverse, la précarité va venir interroger la transition (est-ce que celle-ci se fait avec tout le monde, n'est-on pas en train de recréer une fracture sociale, des inégalités autour de l'alimentation ou encore est-ce qu'il ne s'agit pas de normes et de nouvelles formes d'injonction). Aborder la question de la transition avec comme angle de vue les enjeux sociaux permet donc de l'interroger et de la remettre en question. Cette forme de double regard et l'importance de lier transition et précarité ont été soulignées dans la conclusion de Duboys de Labarre, M. pendant la conférence n°1 du cycle « Alimentation et précarité » organisée par le FFAS (Fond Français pour l'Alimentation et la Santé)¹²². Pour finir, comme l'explique un membre d'une ASBL luttant contre la pauvreté, l'exclusion sociale et la solitude : « [...] *c'est peut-être l'occasion, c'est une innovation ce réseau RADiS qui se met en place, de trouver des moyens pour pouvoir créer du plaisir dans le travail et d'avoir une approche différente* », mais également un moyen d'envisager plus globalement la question de la production et de l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous. Renvoyant ainsi à l'enjeu de la mise en place d'une démocratie alimentaire qui n'est pas envisageable sans une volonté politique.

¹²² Duboys de Labarre, M. *Conférence n° 1 : « ce qu'on sait ou ce qu'on pense savoir »*. Regards croisés sur les approches économiques sociales et culturelles. Dans Conférence FFAS cycle Alimentation et précarité, 1^{er} semestre 2019 [en ligne].

Bibliographie

1. Sources statistiques et cartographiques

BioWallonie. (2020). Chiffres du Bio. <https://www.biowallonie.com/chiffres-du-bio/> , consulté le 25 août 2021.

Iweps (2021). Nombre et taille des ménages. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/nombre-et-taille-des-menages/> , consulté le 20 août 2021.

Iweps. (2021). Part de bénéficiaires du revenu d'intégration chez les 18-64 ans. <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/part-de-revenus-dintegration-chez-18-64-ans/> , consulté le 15 août 2021.

LE FOREM. (2021). Chiffres et analyses du marché de l'emploi et de la formation. <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses-du-marche-de-l-emploi.html> , consulté le 28 août 2021.

SPP Intégration sociale, SPF Sécurité sociale, Stabel. (2021). Baromètre de la pauvreté. <https://chiffrespauvrete.be/> , consulté le 20 août 2021.

Statbel. (2020). Exploitations agricoles et horticoles. Chiffres agricoles 2019. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures> , consulté le 20 août 2021.

Statbel. (2021). La privation matérielle et sociale en 2020. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/privation-materielle-et-sociale> , consulté le 20 août 2021.

Wallonie Le Gouvernement. (2020). Plan de sortie de la pauvreté : note d'orientation. <https://www.wallonie.be/fr/actualites/plan-de-sortie-de-la-pauvrete-note-dorientation> , consulté le 28 août 2021.

WalStat Le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. (2021). Liste des indicateurs. <https://walstat.iweps.be/walstat-liste-indicateurs.php>, consulté le 28 août 2021.

2. Sources méthodologiques

Charlier J. et Juprelle J., (2020). Mesures de l'accessibilité géographique du territoire wallon selon différents moyens de transport : première application aux gares ferroviaires. *Working Paper N°30 de l'IWEPS*.

Metson, G. S., & Bennett, E. M. (2015). Phosphorus cycling in Montreal's food and urban agriculture systems. *PLoS One*, 10(3).

ONUDD. (2019). La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et l'Agenda pour le développement durable, Manuel.

Van Campenhoudt, L., Marquet, J., & Quivy, R. (2017). Manuel de recherche en sciences sociales. 5e éd. Dunod.

3. Sources à propos de l'accès à l'alimentation et de la précarité/pauvreté

CIVAM. (2020) L'autodiagnostic Accessible : pour une alimentation durable accessible à tous.

Delpias J-B. et Payage O. (Réalisateur) (2019). La part des autres [Documentaire]. *Callysta Production, YB Distribution*.

Dubois de Labarre, M. *Conférence n°1 : « ce qu'on sait ou ce qu'on pense savoir »*. Regards croisés sur les approches économiques sociales et culturelles. Dans Conférence FFAS cycle Alimentation et précarité, 1^{er} semestre 2019 [en ligne] <https://www.youtube.com/watch?v=qUgZHSX7cXM>, consulté le 20 août 2021.

FdSS. (2021). L'aide alimentaire en Belgique. <https://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire/laide-alimentaire-en-belgique/>, consulté le 27 août 2021.

FdSS, l'UCL et ATD Quart Monde Belgique. (2019). L'expérience de l'aide alimentaire. Quelle(s) alternative(s) ? Rapport d'une recherche en croisement des savoirs.

Ferrand, M. (2017). Difficultés d'accès à l'alimentation et stratégies d'adaptation des ruraux en situation de pauvreté ; enjeux, acteurs et pistes de réflexion. *Mémoire de Master professionnel, Développement rural*. Lyon : Université de Lyon.

Ferrand, M. (2021). L'accès à l'alimentation des ruraux en situation de pauvreté. Dispositifs d'aide et stratégies individuelles dans la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. *Pour*, 239 (1), 55-67.

Labo de L'ESS. (2020). Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité. *Etude-action Agriculture & Alimentation Durables*.

Lanciano, E., Lapoutte, A., & Saleilles, S. (2019). What business models for food justice?. *Systèmes alimentaires/Food systems*, (4), 159-183.

Lepiller, O., & Valette, E. (2021). Les innovations alimentaires urbaines face aux enjeux de changement d'échelle et d'inclusion sociale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde, So What ?*, n°14.

Paturel, D. *Précarité et démocratie alimentaire*. Dans Séminaire : Les enjeux contemporains de l'alimentation. 24 octobre, 2019, Montpellier SupAgro [en ligne] <https://www.chaireunesco-adm.com/Dominique-PATUREL-Precarite-et-democratie-alimentaires-589>, consulté le 27 août 2021.

Paturel D., Marajo-Petizon E., Chiffolleau Y. (2015). La précarité alimentaire des agriculteurs. *Pour*, 225, 77-81.

Paturel, D., Soulard, C. T., & Vonthron, S. (2019). Diagnostiquer la précarité alimentaire à une échelle locale. *Chaire UNESCO Alimentations du monde. So what ?* n°10

Pleyers, G. (2011). Consommation critique : des promesses de la modernité aux enjeux de l'âge global. Dans Pleyers, G. (dir.), *La consommation critique. Desclée de Brouwer*.

Poulain, J. P., & Tibère, L. (2008). Alimentation et précarité. Considérer la pluralité des situations. *Anthropology of food*, (6).

Ramel, M., Boissonnat, H., Sibue-De Caigny, C., & Zimmer, M. F. (2016). Se nourrir lorsqu'on est pauvre. Analyse et ressenti de personnes en situation de précarité. *Dossiers et documents de la revue Quart-Monde*, n°25.

Réseau wallon de Développement Rural. (2018). L'AGRICULTURE SOCIALE EN WALLONIE. *Carnet du réseau*, n°5.

4. Sources à propos de la ruralité et de la précarité/ pauvreté

Bocquet, E. (2016). Précarité et territoires ruraux – l'exemple du territoire Val'eyrieux et du Pays de Lamastre au Nord de l'Ardèche. *Dossier 2016, Les dossiers de la MRIE*, 320-323.

Delfosse, C., Ferrand, M., Ganivet, G., & Grimault, P. (2019). La pauvreté en rural ; quels acteurs, quelles actions pour quels projets ? L'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 96(4), 688-711.

De Sousa, A. (2010). La pauvreté en milieu rural. *POUR*, 2 (205-206), 7- 11.

Hochedez, C., & Mialocq, M. (2015). Précarités et marginalités en milieu rural. *Pour*, (1), 19-25.

Linchet, S. (2011). La pauvreté en milieu rural en Région wallonne. *CERA*.

5. Sources à propos des territoires ruraux

CAP Ruralité. (2016). Typologie rural versus urbain. <http://www.capru.be/typologie-rural-versus-urbain>, consulté le 25 août 2021.

Laboratoire de la mobilité inclusive. (2020). 6es RMI – Territoires Ruraux : quel état des lieux, quels enjeux?. <https://www.mobiliteinclusive.com/6es-rmi-territoires-ruraux-quel-etat-des-lieux-quels-enjeux%E2%80%89/>, consulté le 10 août 2021.

6. Source à propos de la précarité/ pauvreté et l'exclusion

Jouffe, Y. (2014). La mobilité des pauvres : Contraintes et tactiques. *Informations sociales*, 182, 90-99.

Paugam, S. (2009). La disqualification sociale, incluant une préface à la 8e édition intitulée « Préface à la nouvelle édition : La disqualification sociale vingt ans après », *Paris, PUF*.

Zaouche G.C., Sanchou P. (2005). Précarités. *Empan, 4 (60), 10-13*.

7. Sources à propos de l'agriculture biologique, l'environnement et la transition

Chiffolleau, Y. (2019). Pour une transition écologique, sociale et économique. *DARD/DARD, 2, 32-42*.

Latruffe, L., Nauges, C., & Desjeux, Y. (2013). Motivations et freins à la conversion à l'agriculture biologique : synthèse des résultats d'une enquête à grande échelle auprès de producteurs laitiers et légumiers en régions Bretagne et Pays de la Loire.

Vankeerberghen, A. (2013). La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique. *Premier congrès interdisciplinaire du développement durable, Quelle transition pour nos sociétés ?* p. 123.

8. Sources à propos de la région / lieu traité (Wallonie- région dinantaise)

Delcour, A., Van Stappen, F., Gheysens, S., Decruyenaere, V., Stilmant, D., Burny, P., ... & Goffart, J. P. (2014). État des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation. *Biotechnologie, agronomie, société et environnement, 18(2), 181-192*.

Fondation Cyrus. (2020). Qui sommes-nous, Mission. <https://www.fondationcyrus.be/qui-sommes-nous/mission/> , consulté le 27 août 2021.

La Spina, S. (2020). Développer une alimentation bio, locale et solidaire : lancement du Réseau RADiS dans la région de Dinant, *Communiqué de presse*.

La Spina, S. (2020). Le Réseau RADiS : pour des filières bio et solidaires à l'échelle de territoires !. *Dossier, Valériane n°147, Nature & Progrès Belgique*.

La Spina S. & Roda M. (Nature & Progrès). 2019. Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie.

Nature & Progrès Belgique & Fondation Cyrus. (2021). Réseau RADiS. <https://www.reseau-radis.be/accueil/le-projet/> , consulté le 20 août 2021.

Régie des quartiers de Dinant. (2021). Rapport d'activité 2020.

9. Autre source

de Lapasse, B. (2018). Le vieillissement de la population et ses enjeux. Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017. *En détail, Commissariat général à l'égalité des territoires*

Table des figures

Figure 1 : Graphe d'acteurs du réseau RADiS	7
Figure 2 : Localisation du territoire d'action du réseau RADiS	8
Figure 3 : Ligne du temps du volet solidaire du réseau RADiS	14
Figure 4 : Schéma méthodologique	19
Figure 5 : Image arbre à problèmes.....	25
Figure 6 : Densité de population par commune au sein de la province de Namur	29
Figure 7 : Taux de croissance au sein de la province de Namur	29
Figure 8 : Evolution des structures de ménages par type entre 2011-2021 arrondissement Dinant.....	32
Figure 9 : Part de bénéficiaires d'un RIS parmi les 18-64 ans (%).....	35
Figure 10 : Accessibilité piétonne aux transports en commun au sein des 6 communes du réseau RADiS.....	39
Figure 11 : Accessibilité piétonne aux transports en commun.....	40
Figure 12 : Accessibilité à pied aux logements publics/ sociaux localisés au sein des 6 communes du réseau RADiS.....	44
Figure 13 : Les régions naturelles de Belgique	59
Figure 14 et Figure 15: Part des cultures de céréales à grains et part des prairies dans la zone d'action du réseau RADiS.....	60
Figure 16 : Utilisation du sol dans les zones agricoles et forestières gérées au sein du territoire d'action du réseau RADiS.....	61
Figure 17 : Elevages dans la région dinantaise.....	62
Figure 18 : Age des exploitants et succession des exploitants de 50 ans et + (2016).....	63
Figure 19 : Accessibilité à pied aux points de vente de produits bio et locaux dans la région dinantaise	65
Figure 20 : Nuage de mots sur l'alimentation réalisés par les participants du GT ALIM SOL	71
Figure 21 : Nuage de mots sur l'alimentation réalisés par les participants du GT ALIM SOL	76
Figure 22 : Demande des utilisateurs de MobiliSud	78
Figure 23 : Accessibilité des logements sociaux/publics et des points de vente de produits bio et locaux au sein de la région dinantaise	79
Figure 24 : Arbre à problèmes	87
Figure 25 : Arbre à solutions	94

Table des tableaux

Table 1 : Structure de la population en janvier 2021	30
Table 2 : Type de ménages en janvier 2021	31
Table 3 : Revenus nets imposables médians et moyens en 2018	14
Table 4 : Bénéficiaires du RIS en 2020.....	19
Table 5 : Bénéficiaires de la GRAPA et du BIM.....	25
Table 6 : Part des ménages sans voiture.....	29
Table 7 : Statistiques relatives à la situation de la demande d'emploi en 2021	29
Table 8 : Type d'emploi, moyenne annuelle 2020	32
Table 9 : Part des demandeurs d'emploi par niveau d'étude en avril 2021	39
Table 10 : Composition de la surface agricole utile sur le territoire en 2019	40
Table 11 : Exploitations dans la région dinantaise en 2019	44

Table des matières

Remerciements.....	2
Liste des sigles.....	3
Introduction.....	4
Partie I. Le réseau RADiS, une initiative nouvelle sur le territoire.....	12
Chapitre 1 : Le volet solidaire du réseau et la commande.....	12
Chapitre 2 : Le développement des réflexions et de la méthodologie.....	13
Section 1. Un processus qui prend du temps.....	13
Section 2. Les Groupes Thématiques, une force du réseau	15
a) Les Groupes Thématiques	15
b) Les réunions mensuelles du Groupe Thématique Alimentation Solidaire	15
c) Les obstacles rencontrés au niveau des réunions du Groupe Thématique Alimentation Solidaire	17
Section 3. Dont les réflexions sont alimentées par la prise de contact avec les acteurs sociaux du territoire et la récoltes de données chiffrées	18
a) Phase exploratoire : recueil des informations existantes	19
1. Données quantitatives et documents écrits.....	19
2. Inventaire et première prise de contact.....	20
b) Entretiens semi-directifs	22
1. Réalisation d'un guide d'entretien.....	22
2. Echantillon	22
3. Limite de la récolte de données qualitatives.....	23
c) Analyse des données récoltées	24
d) Réalisation d'un arbre à problèmes et d'un arbre à solutions.....	25
e) Une réunion collective pour avoir un premier retour sur le diagnostic et les pistes d'action.....	25
Section 4. Et l'atout d'une cartographie sur l'accessibilité des produits bio et locaux	26
Partie II. L'inscription du réseau RADiS dans son contexte territorial.....	28
Chapitre 3 : Un territoire rural où les enjeux sociaux s'entrecroisent	28
Section I. Des communes à la démographie et aux caractéristiques socio-économiques contrastées	28
a) Structure de la population et démographie	28
1. Une faible densité de population.....	28
2. Une croissance démographique dans les communes les plus rurales	29
3. Un vieillissement de la population plus marqué dans certaines communes	30
4. Et des ménages isolés et monoparentaux.....	31
b) Niveaux et conditions de vie.....	33

1. Des revenus annuels nets imposables médians et moyens assez bas à Dinant et Hastière.....	34
2. Une augmentation et une part importante des bénéficiaires d'un RIS à Dinant et Hastière.....	35
3. Une part des bénéficiaires du GRAPA et BIM qui diffère beaucoup entre les communes.....	36
c) Résumé de la Section 1.....	37
Section 2. La mobilité, une problématique transversale.....	38
a) Un réseau de transport en commun peu développé dans certaines communes et des arrêts peu desservis.....	38
b) Un faible taux de motorisation.....	40
c) Des solutions de mobilité proposées par les communes et structures sociales pas toujours adaptées.....	42
d) Et un aménagement du territoire pas toujours pensé de façon globale.....	43
e) Résumé de la Section 2.....	45
.....	45
Section 3. Un accès à l'emploi et à la formation difficile.....	46
a) De nombreux demandeurs d'emploi et des emplois précaires sur le territoire.....	46
b) Des enjeux pour lesquels les facteurs explicatifs sont multiples et interconnectés.....	48
1. Une région sans grands pourvoyeurs d'emplois.....	48
2. Et une offre en formation limitée.....	48
3. Problématique renforcée par des freins d'ordre pratique.....	50
4. Et des freins psycho-sociaux.....	51
c) Résumé de la Section 3.....	54
Section 4. Des solidarités qui se modifient et diffèrent d'un territoire et d'une structure à l'autre.....	55
a) Des solidarités familiales et de quartiers qui se modifient.....	55
b) Des collaborations entre structures sociales pas toujours évidentes.....	56
c) Une qualité de service qui dépendra beaucoup des travailleurs sociaux.....	56
d) Résumé de la Section 4.....	57
Conclusion chapitre 3.....	57
Chapitre 4 : Un territoire rural et agricole sur lequel le développement de filières alimentaires bio et locales rencontre plusieurs obstacles.....	59
Section 1. Contexte agricole de la région dinantaise.....	59
a) Un territoire caractérisé par une diversité de cultures.....	60
b) Où les modes de productions biologiques ne représentent qu'une petite partie des terres agricoles.....	62
c) Et où l'auto-provisionnement alimentaire est restreint.....	64
1. Le manque d'outils de valorisation des productions biologiques.....	65

2. Le manque de liens entre les acteurs des filières.....	66
Section 2. Partir de ce contexte agricole pour développer les filières du réseau RADiS : les filières aujourd'hui.....	66
a) Filière fruits et légumes bio.....	66
b) Filière céréales alimentaires bio.....	67
Conclusion chapitre 4.....	69
Chapitre 5. Un territoire rural où les freins à une alimentation de qualité sont nombreux	70
Section 1. Une alimentation de qualité, c'est quoi ?	70
a) La définition du Groupe Thématique « Alimentation solidaire »	71
b) Définition de l'industrie agroalimentaire	71
c) Définitions présentes dans la littérature scientifique.....	72
d) La définition des acteurs de la région dinantaise	72
e) La définition utilisée dans ce travail et la nécessité d'éviter les injonctions.....	73
Section 2. Les facteurs pouvant limiter l'accès à une alimentation de qualité.....	75
a) La précarité économique.....	76
a) La mobilité.....	77
b) Les infrastructures	80
c) Le temps	80
d) Les savoirs et savoir-faire :.....	80
e) L'estime de soi mais aussi l'isolement et la motivation	81
f) Des freins qui restent invisibles	82
Section 3. Des freins d'autant plus renforcés dans le cadre de l'intégration dans des initiatives de filières alimentaires locales	82
Conclusion chapitre 5.....	85
Conclusion Partie II : Arbre à problèmes.....	87
Partie III. Les ressources du territoire et du réseau RADiS en faveur du développement de filières alimentaires solidaires.....	88
Chapitre 6. Les ressources du territoire.....	88
Section 1. Une mixité plus facile grâce à la nature rurale du territoire.....	88
Secteur 2. Des acteurs sociaux dynamiques et une volonté de recréer du lien	88
Section 3. Un territoire rural sans grands pourvoyeurs d'emploi et pourvu de ressources naturelles riches	89
Chapitre 7. Les leviers du réseau	90
Partie IV. Des pistes d'actions solidaires pour intégrer des personnes en situation de précarité.....	92
Chapitre 8. La base commune des actions solidaires	92
Chapitre 9. Arbre à solutions.....	94
Chapitre 10. Des pistes d'actions pour le volet solidaire du réseau RADiS.....	95
Section 1. Pistes d'actions solidaires à privilégier (à court terme)	95

a) Des outils de communication.....	95
1. Outils « physiques ».....	95
2. Participation à des évènements	96
b) L'accueil (social) à la ferme	98
c) Un four à pain mobile.....	101
d) Fournir des écoles et des camps de vacances	104
1. Fournir des écoles	104
2. Fournir des camps de vacances durant les périodes de congé scolaire.....	106
e) Suivre l'évolution de projets pilotes en termes d'insertion professionnelle.....	107
1. Le projet « IMAGINE ».....	107
2. Les expériences pilotes de Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.....	108
f) Des temps de parole avec les personnes impliquées dans les actions	109
Section 2. Pistes d'actions solidaires à moyen terme.....	110
a) Localisation de la future coopérative pour qu'elle soit la plus accessible possible	110
Section 3. Pistes d'actions solidaires à long terme.....	111
a) Une cuisine partagée entre différentes structures.....	111
b) Des montants suspendus.....	112
c) Des emplois sous statut article 60.....	113
Section 4. Des actions pour enrichir les réflexions du Groupe Thématique « Alimentation Solidaire »	116
a) De l'observation participante pour compléter le diagnostic	116
Conclusion générale	118
Bibliographie.....	120
Table des figures.....	124
Table des tableaux	125
Table des matières.....	126
Annexes.....	Document Annexes